

Centre de Recherches Criminologiques

Rapport de recherche

Septembre 2012

JEUNES EN IPPJ

Des regards sur la vie à la recherche de trajectoires

Recherche réalisée par :

Coline REMACLE

Alice JASPART

Dominique DE FRAENE



Une recherche commanditée par la Ministre de la Jeunesse
et de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pas pu être réalisée sans la participation et la collaboration de nombreuses personnes que nous tenons à remercier.

Nous adressons notre reconnaissance à Madame Évelyne Huytebroeck, Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'à son cabinet et plus particulièrement à Madame Bénédicte Hendrick et Monsieur Denis Vandoosselaere, pour notre collaboration et la confiance qu'ils nous ont accordée tout au long de la recherche.

Nous remercions également Madame Liliane Baudart, Directrice Générale de l'Aide à la Jeunesse ainsi que Madame Nicole Clarembaux, Directrice de la Coordination des IPPJ à la DGAJ, pour leur collaboration et leur soutien.

Merci aux directeurs/rices des IPPJ de Braine-le-Château, Fraipont, Jumet et Saint-Servais ainsi que du centre fédéral de Saint-Hubert pour nous avoir ouvert les portes de leur institution. Notre reconnaissance va également aux membres des équipes psycho-médico-sociales de ces établissements pour leur participation dans le cadre des entretiens exploratoires. Qu'ils se voient également remerciés, de même que les responsables pédagogiques et chefs de section, pour nous avoir aidés à entrer en contact avec les jeunes placés.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des membres de notre comité d'accompagnement pour leur soutien actif et le précieux apport de leurs réflexions : Mesdames Nicole Clarembaux, Virginie Degey, Els Dumortier, Barbara Gohy, Malvina Govaerts, Bénédicte Hendrick, Valentine Mahieu, Jacinthe Mazzocchetti, Isabelle Ravier, Caroline Salingros, Christelle Trifaux et Messieurs Pierre-André Hallet, Lionel Hougardy, Rémi Martin, Joël Ponsele, Pierre Rans, Michel Vandekerke, Denis Vandoosselaere. Un merci tout particulier à Madame C. Choco pour ses relectures attentives des trajectoires.

Un grand merci à nos collègues du Centre de Recherches Criminologiques de l'ULB pour leur écoute et nos riches échanges tout au long de la recherche. Un merci plus particulier à Jacques Moriau pour sa relecture finale et à David Scheer pour le partage de ses talents de metteur en pages.

Enfin, nos premières pensées vont, bien entendu, aux jeunes que nous avons rencontrés au cours de cette recherche et sans lesquels celle-ci n'aurait tout simplement pas pu voir le jour. Nous tenons à les remercier très sincèrement et à leur témoigner notre plus grand respect pour leur confiance et la générosité dont ils ont fait preuve en partageant avec nous une part de leur histoire de vie. Nous leur souhaitons de trouver leur voie... et de s'autoriser à rêver !

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	3
TABLES DES MATIERES	4
INTRODUCTION.....	7
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	10
1.VERS DES « TRAJECTOIRES-TYPES » ?.....	10
1.1. Une recherche qualitative et compréhensive.....	10
1.2. Le concept de trajectoire.....	11
1.3. Quels sont les principaux types de trajectoires racontées par les jeunes ?	13
2.PREMIERES EXPLORATIONS DE L'OBJET.....	15
2.1. État des connaissances.....	16
2.2. Carnets de route de Samarcande.....	16
2.3. Entretiens exploratoires.....	17
3.LES ENTRETIENS BIOGRAPHIQUES EN IPPJ/CFE.....	19
3.1. Techniques d'entretien.....	19
3.2. Dédoublage des entretiens.....	20
3.3. Ligne du temps.....	22
3.4. Déroulement des rencontres et guide d'entretien	23
3.4.1. Prise de contact avec les jeunes	23
3.4.2. La première rencontre	24
3.4.3. La deuxième rencontre	24
3.5. Conditions, durée, anonymisation et retranscription des entretiens	25
4.POPULATION-MÈRE ET ÉCHANTILLONNAGE	25
4.1. Diversification et « repêchages ».....	26
4.2. Saturation.....	28
4.3. Échantillon final.....	30
EXPLOSION BIOGRAPHIQUE	33
1. LES RECITS DE JEROME ET D'IRIS	34
1.1. Une enfance paisible.....	34
1.2. Un événement qui « chamboule » tout.....	34
1.3. Le début des ennuis avec la justice et l'enchaînement des placements	36
1.4. Une projection difficile dans l'avenir	39
2. LA DYNAMIQUE DU DETONATEUR.....	41
2.1. L'événement déclencheur : une explosion dans la trajectoire des jeunes	41
2.2. Mise à l'épreuve de la sphère familiale.....	42
2.3. Une scolarité en perte de vitesse.....	45
2.4. Le cercle des « conneries » et des placements	47
2.5. Abandon des loisirs et besoin d'évasion	50
2.6. Vécus des mesures et perspectives d'avenir en demi-teinte	52
À TRAVERS LE PRISME INSTITUTIONNEL.....	56

1.	LES RECITS DE JESSICA ET DE BRICE.....	57
1.1.	Souvenirs difficiles d'une petite enfance sans famille ou en famille	57
1.2.	De l'institution à la famille ou de la famille à l'institution	58
1.3.	Comment décider de son avenir lorsqu'on a toujours décidé pour nous ?.....	60
2.	LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE.....	62
2.1.	L'IPPJ : un placement dans la lignée de tant d'autres.....	62
2.2.	« Mineurs délinquants » : une étiquette contestée	65
2.3.	D'école en école : comment décrocher ?	67
2.4.	Famille, je vous HAIME	68
2.5.	Du cycle institutionnel au rêve d'une « vie normale »	71
	À L'ÉPREUVE DU QUARTIER.....	74
1.	LES RECITS D'AZIZ ET DE VINCENT	75
1.1.	Une enfance comme tant d'autres... ..	75
1.2.	L'adolescence « au quartier » : du début des « conneries » à l'engrenage.....	75
1.3.	Arrêt forcé en IPPJ	79
1.4.	Perspectives d'avenir en dents de scie	80
2.	LA DYNAMIQUE DU QUARTIER	82
2.1.	« Au quartier » : les « potes » et les « enrôlés »	82
2.2.	L'argent et l'adrénaline : moteurs de l'escalade dans la délinquance	85
2.3.	Problèmes de comportement et relégations scolaires.....	86
2.4.	Du côté des parents : des tentatives de réaction à l'échec de la communication	89
2.5.	Encore trop jeunes ou déjà trop loin pour penser à l'avenir... ..	90
	EN DEHORS DES SENTIERS BATTUS	93
1.	LES RECITS DE CORENTIN ET D'ANDREAS	94
1.1.	Une enfance pas comme les autres	94
1.2.	Une adolescence en marge	95
1.3.	L'Afrique ou l'IPPJ : c'est le destin	99
1.4.	Le futur ? « Don't worry, be happy... »	101
2.	LA DYNAMIQUE REBELLE	103
2.1.	Différent « des autres », éloigné de « la société »	103
2.2.	Ne m'aidez pas, je me débrouille !.....	105
2.3.	La famille : un cocon protecteur à protéger	107
2.4.	Envisager l'avenir sans angoisse	108
	CONCLUSIONS	112
	BIBLIOGRAPHIE	121

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Au printemps 2010, la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles a chargé la Fondation Roi Baudouin d'organiser une table ronde intitulée « Quelles priorités dans les réponses à la délinquance juvénile ? ». Réunissant un large panel de professionnels (travailleurs sociaux, magistrats, chercheurs, etc.), cette consultation a notamment mis en exergue un manque de connaissances qualitatives relatives aux jeunes poursuivis par la justice et présents au sein des institutions communautaires. C'est dans ce contexte que le Centre de Recherches Criminologiques de l'ULB a proposé à la Ministre la mise en œuvre d'une recherche scindée en deux volets bien distincts : l'un portant sur les trajectoires sociales et protectionnelles des jeunes faisant l'objet d'une mesure de placement en institution publique de protection de la jeunesse¹ ou au centre fédéral fermé² de Saint-Hubert et l'autre, sur la problématique des « trop longs placements » dans ce type d'institution. Une année a été consacrée à la réalisation de ce travail.

Pour des raisons pratiques, les deux volets de cette recherche qui renferme en réalité deux recherches avec des objectifs et des méthodologies spécifiques font l'objet de rapports de recherche distincts. Le présent rapport se consacre donc exclusivement à la présentation du premier volet « trajectoires des jeunes placés en IPPJ/CFF »³. C'est de loin ce volet qui nous a occupé le plus longtemps, près de dix mois de travail lui ont été consacrés.

L'un des objectifs consistait à élaborer, dans un langage accessible et illustré, une présentation de plusieurs trajectoires caractéristiques des jeunes qui se trouvaient placés en IPPJ/CFF en 2011-2012 ; trajectoires reflétant les continuités mais aussi les moments de rupture et de fragilisation vécus par ces adolescents. En toile de fond, l'idée était que ces parcours puissent être adressés aux juges de la jeunesse, aux professionnels du secteur mais également au grand public afin de mieux comprendre les réalités vécues par ces jeunes et la perception qu'ils ont du monde qui les entoure.

Pour répondre à ces objectifs, nous sommes donc allés à la rencontre de ces jeunes au moment de la mesure de placement en IPPJ pour leur donner la parole sur leur parcours de vie respectif. Comment ces adolescents reconstruisent-ils leurs trajectoires sociales et protectionnelles ? Quel

¹ IPPJ dans la suite du texte.

² CFF dans la suite du texte.

³ Désormais, lorsque nous parlerons de « recherche », il sera entendu premier volet « Trajectoires des jeunes placés en IPPJ/CFF ».

sens donnent-ils aux divers événements qui jalonnent leur parcours ? Comment se projettent-ils dans l'avenir ?

Quatre trajectoires ont été mises en lumière par l'analyse des septante-deux entretiens biographiques réalisés auprès de trente-huit jeunes placés en IPPJ/CFF. En résumé, la première trajectoire représente les jeunes qui nous ont relaté leur parcours autour d'un événement qu'ils identifient comme un déclencheur dans leur vie. La seconde rassemble les mineurs qui retracent leur parcours de vie à travers un prisme institutionnel ; institutions qu'ils fréquentent, pour beaucoup, depuis leur plus jeune âge. La troisième est caractérisée par des adolescents issus de grandes villes qui connaissent une trajectoire marquée par l'adolescence, les « *potes* » et le « *quartier* ». Enfin, la dernière trajectoire renvoie à des jeunes racontant des parcours singuliers marqués par la débrouillardise et un mode de vie assumé comme étant en marge de la société. Pour chacune de ces quatre trajectoires, après une brève introduction, deux récits exemplatifs de celle-ci seront chaque fois présentés. Ensuite, nous déploierons et détaillerons la dynamique propre de la trajectoire pour nuancer mais aussi mettre en perspective les deux récits présentés. La partie « dynamique » est construite à partir d'extraits d'entretiens du groupe d'adolescents qui relatent leur parcours en mobilisant une même trame. Avant de présenter les quatre trajectoires, une première partie sera consacrée à la méthodologie développée au fil de la recherche.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

MÉTHODOLOGIE

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Pour ancrer la présentation des quatre trajectoires auxquelles la recherche a abouti, cette première partie sera consacrée à l'approche méthodologique développée au fil du processus. Il s'agira tout d'abord de présenter le cadre théorique choisi, à savoir : une approche qualitative et compréhensive, mobilisant les concepts de trajectoire et d'idéaltype. Ensuite, nous reviendrons sur les prémices de la démarche pour expliciter les différentes étapes de la phase exploratoire. Les entretiens biographiques, source principale de cette recherche, se verront détaillés dans un troisième temps. Enfin, le dernier point concernera l'échantillonnage opéré et, avec lui, la rencontre des critères de diversification et de saturation.

1. VERS DES « TRAJECTOIRES-TYPES » ?

1.1. Une recherche qualitative et compréhensive

Pour rappel, le projet de cette recherche est d'aller à la rencontre de jeunes qui font l'objet d'une mesure de placement en IPPJ/CFF pour les interroger sur leur parcours de vie. L'idée est de dépasser le temps d'arrêt d'une mesure pour appréhender la perception qu'ils ont de leur trajectoire sociale, de leur trajectoire protectionnelle et de chercher à comprendre comment celles-ci peuvent, à leurs yeux, s'articuler autour des différents pans de leur vie.

Notre recherche n'entend donc pas donner une image exhaustive de l'ensemble des trajectoires rencontrées par les jeunes placés au sein de ce type d'institutions mais bien de dégager, à partir d'une série de récits recueillis, un nombre réduit de parcours dans lesquels les jeunes interrogés peuvent se retrouver. Les quatre trajectoires qui sont ressorties de la présente recherche ne représentent donc qu'une partie des jeunes dits délinquants ; elles ne concernent, qui plus est, que des jeunes qui ont été poursuivis par la justice et parmi ceux-ci, elles ne concernent que les mineurs placés en IPPJ/CFF. Ces trajectoires ne couvrent donc en rien la délinquance juvénile dans son ensemble, nous tenons à le souligner.

Résolument inductif, le travail opéré s'inscrit dans une approche compréhensive⁴ de la parole des jeunes afin d'accéder à leurs trajectoires telles que racontées par eux-mêmes. C'est ce qui fait sens pour les jeunes, leur expérience subjective, qui est au cœur de nos préoccupations. Notre objectif est de comprendre la manière dont les mineurs reconstruisent eux-mêmes leur trajectoire par le biais des significations et du sens qu'ils donnent aux événements qui surviennent dans leur vie, et non de chercher à déceler en surplomb des facteurs explicatifs de la délinquance. Il ne s'agit dès lors pas de vérifier des hypothèses préalablement établies mais bien de tenter de regrouper et de généraliser en se confrontant progressivement aux discours et en confrontant ces derniers entre eux.

L'objectif étant de dégager plusieurs « trajectoires-types » de jeunes placés en IPPJ/CFF, voici comment nous nous sommes appropriés ce concept.

1.2. Le concept de trajectoire

Le concept de trajectoire est régulièrement mobilisé au sein des recherches en sciences sociales et fait l'objet de multiples acceptions.

Pour P. Bourdieu, « on ne peut comprendre une trajectoire [...] qu'à condition d'avoir préalablement construit les états successifs du champ dans lequel elle s'est déroulée, donc l'ensemble des relations objectives qui ont uni l'agent considéré [...] à l'ensemble des autres agents engagés dans le même champ et affrontés au même espace des possibles »⁵. P. Bourdieu définit donc la trajectoire comme « une série des positions successivement occupées par un même agent (ou un même groupe) dans un espace lui-même en devenir et soumis à d'incessantes transformations »⁶. Dans cette conception, les trajectoires sont déterminées et linéaires puisqu'elles sont largement conditionnées par les structures qui entourent les individus. À partir de là, les trajectoires peuvent devenir prévisibles. Pour cet auteur, il est impossible, et même absurde, de se limiter uniquement au récit biographique des individus pour rendre compte de leur trajectoire car ces derniers omettent le fait qu'ils sont en grande partie déterminés par une série de caractéristiques sociales. C'est ce que P. Bourdieu appelle « l'illusion biographique ».

P. Bourdieu considère qu'il existe donc un ordre des pratiques préétabli, celui des structures transcendantes, incorporées sous la forme de dispositions. Autrement dit, la plupart des conduites seraient programmées par l'appartenance sociale. Tout en restant conscients de cette

⁴ Voy. KAUFMANN J.-C., *L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 2^{ème} édition, 2008.

⁵ BOURDIEU P., « L'illusion biographique » in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 62-63, juin 1986, p.72.

⁶ *Ibid.*, p.71.

nécessité de ne pas décontextualiser le discours et de tenir compte des rapports de force et des macro-contraintes qui pèsent sur les individus, nous pensons que cette position ne fournit pas d'outil pour s'introduire dans les pratiques. Pour notre part, en nous ancrant dans un cadre interactionniste, nous postulons tout d'abord que les discours des acteurs ne peuvent être systématiquement réduits à la qualité de porte-parole d'un champ ; ensuite que les discours et les pratiques sont le produit de cadres formels, institutionnels mais aussi et surtout de contextes d'interactions.

Les interactionnistes focalisent prioritairement l'attention sur les interactions sociales entre les individus. L'action est un fil conducteur dans la pensée interactionniste⁷. Pour les tenants de ce mouvement, les individus agissent en fonction des significations et du sens qu'ils confèrent au monde qui les entoure. Le sens et les significations qu'ils donnent sont le produit de leurs interactions⁸. Dès lors que l'on considère que les acteurs sont capables d'autoréflexivité, la conception de la trajectoire se fait davantage dynamique et processuelle. À ce propos, A. Strauss explique que « la valeur heuristique du concept de trajectoire est alors de permettre de maîtriser rupture et continuité dans le même cadre analytique »⁹. La trajectoire s'apparente, ici, à la « trajectoire subjective » telle que définie par C. Dubar¹⁰ mais se distingue néanmoins d'une approche qui tendrait uniquement à restituer le sens que les individus donnent à leur expérience¹¹.

L'interactionnisme propose donc une approche qui s'ancre davantage dans l'expérience subjective des individus. Dans ce cadre théorique, la source de production des données scientifiques est constituée par le sens et les significations qu'un individu accorde à son vécu. C'est l'expérience subjective du sujet de son vécu qui intéresse le chercheur. Celle-ci est analysée au regard de l'ensemble des éléments relatés par le sujet sur son parcours de vie. Cette perspective permet d'évacuer toute tentative d'explication causale surplombante pour se focaliser sur des compréhensions processuelles et dynamiques du vécu biographique dans son ensemble. La

⁷ BASZANGER I., « Introduction » in STRAUSS A., *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, Editions L'Harmattan, 1992, p.11.

⁷ *Ibid.*, p.40.

⁸ Dans son approche interactionniste des « trajectoires des jeunes toxicomanes », Kokoreff reprend la notion de « carrière » conceptualisée par Becker. Néanmoins, Kokoreff met en avant les limites de cette notion et préfère employer celle de « cheminement ». Pour lui, ce choix sémantique s'explique par l'apparente neutralité du terme choisi mais également par son caractère non linéaire, réversible et accidenté d'un parcours. KOKOREFF M., « Toxicomanie et trafics de drogues. Diversité des cheminements et effets de génération au sein des milieux populaires en France. » in BRUNELLE N., COUSINEAU M.-M. (sld), *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages de la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales », 2005, p. 34.

⁹ BASZANGER I., *op cit.*, p.37.

¹⁰ DUBBAR C., « Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques », *Sociétés contemporaines*, n°29, 1998.

¹¹ *Ibid.*, p.40.

trajectoire, au sens où nous l'entendons, n'est donc pas linéaire mais tient compte de « la sinuosité du parcours des individus »¹².

Il ne s'agit pas ici, on l'aura compris, d'utiliser le concept de trajectoire pour expliquer le(s) passage(s) à l'acte du jeune mais bien, par une approche biographique, de « suivre la transformation progressive des attitudes face aux événements auxquels il se confronte, et d'accéder à une expérience sociale 'vue de l'intérieur', 'à la définition de la situation' par l'acteur lui-même »¹³. Nous visons donc clairement à nous « [...] adresser directement aux jeunes pour faire la lumière sur leur réalité telle qu'ils la perçoivent, telle qu'ils la vivent »¹⁴ et à tenter au maximum de « faire de la recherche **avec** et non **sur** les jeunes »¹⁵.

1.3. Quels sont les principaux types de trajectoires racontées par les jeunes ?

Dans le cadre de la recherche, nous avons pour objectif de dégager plusieurs « trajectoires-types » de jeunes placés en IPPJ/CFF au départ de récits biographiques. Ces récits sont toutefois une source de production de données inépuisable tant chacune des histoires relatées par les jeunes est personnelle et singulière.

Au début de la recherche, comme nous le verrons en détail dans quelques pages, des entretiens exploratoires avec les équipes pluridisciplinaires des IPPJ/CFF ont été menés en vue de recueillir les éventuelles pistes de trajectoires susceptibles d'être connues et mobilisées par les professionnels. Mais, pour les intervenants rencontrés, l'exercice s'est révélé difficile car « *chaque parcours est singulier et il est donc impossible de mettre les jeunes 'dans des cases'* ». Afin de dépasser cette réalité des acteurs de terrain, nous avons décidé de mobiliser l'analyse typologique et le concept d'idéaltype développé par M. Weber.

L'analyse typologique s'inscrit dans la droite ligne de la théorisation de M. Weber et de sa conceptualisation de l'idéaltype¹⁶. Mais qu'est-ce qu'un idéaltype ? M. Weber explique qu'« on obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en

¹² BRUNELLE N., COUSINEAU M.-M. (sld), *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages de la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales », 2005, p.2.

¹³ CARRA C., « Le délinquant comme produit de la dialectique identité personnelle/régulations sociales. L'éclairage de l'approche biographique », in BRUNELLE N., COUSINEAU M.-M. (sld), *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages de la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales », 2005, pp. 155-156.

¹⁴ BRUNELLE N., COUSINEAU M.-M. (sld), *op cit.*, p.204.

¹⁵ *Ibid.*, p.205.

¹⁶ SCHNAPPER D., *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Édition revue et augmentée, Paris, Quadrige/PUF, 1999, p.16.

grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène »¹⁷. Un idéaltype est donc un modèle qui ne prétend pas représenter la réalité en tant que telle mais qui permet de l'appréhender, en rassemblant les traits communs observés d'un phénomène, d'une situation ou d'un cas. Un idéaltype reprend les caractéristiques les plus saillantes observées, ici, dans plusieurs récits de jeunes, et qui, une fois extraites, présentent une image « typique » d'une trajectoire. M. Weber a élaboré ce concept « dans le but explicite de fournir [...] les moyens théoriques de procéder à des comparaisons fondées et scientifiquement utiles »¹⁸.

Notons que cette méthode est parfois critiquée. En effet, « on accuse souvent l'analyse typologique d'enfermer les personnes dans une catégorie, de réifier la réalité et de ne pas prendre en compte la dynamique des trajectoires et des situations »¹⁹ mais « ce reproche révèle une profonde méconnaissance ou incompréhension »²⁰ de la méthode. Au contraire, si elle est bien comprise et correctement appliquée, elle permet souplesse et mobilité²¹.

Comment avons-nous appliqué cette méthode pour tenter de dégager des trajectoires au départ de nos entretiens avec les jeunes ?

Concrètement et pour faire bref, une fois ces entretiens réalisés et retranscrits, des tableaux composés de différentes variables ont été établis : des variables objectives (âge, sexe, composition de la fratrie, état civil des parents, dernière année scolaire réussie, activité(s) extrascolaire(s), consommation, régime du placement actuel, raison du placement actuel, mesure(s) antérieure(s), mesure(s) alternative(s), fait(s) qualifié(s) infraction, orientation envisagée à la sortie de l'institution) et subjectives (ressenti familial, légitimité des parents, vision de l'enfance, vie amoureuse, événements marquants, réseau social, influence des pairs, poids du quartier, fréquence des faits qualifiés infraction, vécu et enchaînement de la scolarité, perception d'une addiction/dépendance, vécu de la mesure, perception de l'avenir, échelle sociale envisagée, rêves). Pour chacune des variables subjectives, des indicateurs ont été instaurés. Par exemple, pour la variable « sentiment d'une influence des pairs », trois indicateurs ont été choisis : inexistant, faible ou fort. Les données relatives à chaque jeune rencontré ont été répertoriées dans ces tableaux. Une fois complets, les tableaux ont été croisés avec les différentes lignes du temps construites

¹⁷ WEBER M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket, Coll. Agora, 1992 [édition originale 1965], pp. 172-173.

¹⁸ BORLANDI M., MUCCHIELLI L. (sld), « *La sociologie et sa méthode. Les règles de Durkheim un siècle après* », Paris, L'Harmattan, 1995, p.169.

¹⁹SCHNAPPER D., *op cit.*, p.134.

²⁰*Ibidem.*

²¹ SCHNAPPER D., *op cit.*, p.135.

avec les jeunes au cours des entretiens²². Ces allers et retours ont permis de rassembler les jeunes en plusieurs sous-groupes. La méthode de l'idéaltype nous a donc permis de dégager des dynamiques communes à certains récits et de repérer quatre trajectoires que nous avons intitulées :

1. « Explosion biographique » - La dynamique du détonateur
2. « À travers le prisme institutionnel » - La dynamique institutionnelle
3. « À l'épreuve du quartier » - La dynamique du quartier
4. « En dehors des sentiers battus » - La dynamique rebelle

Comme le lecteur le découvrira dans la seconde partie du présent rapport, chacune de ces quatre trajectoires sera présentée, dans un premier temps, au départ des récits de deux jeunes. Deux récits assez riches pour être présentés tels quels (sous réserve de quelques modifications rendues nécessaires à des fins d'anonymisation). Ces récits ont été choisis parce qu'ils sont contrastés mais exemplatifs des trames et des enchaînements qui apparaissent lorsque les jeunes racontent leur trajectoire sociale et protectionnelle²³. Dans un second temps, pour chacune des trajectoires, nous reviendrons sur la dynamique de la trajectoire afin d'en approfondir la tentative de compréhension en mobilisant les discours énoncés par l'ensemble des jeunes concernés.

2. PREMIÈRES EXPLORATIONS DE L'OBJET

De façon à nous familiariser avec notre objet de recherche, une exploration s'est opérée en trois étapes. Premièrement, nous avons établi un état des connaissances de la littérature scientifique existante. Deuxièmement, nous avons profité d'une recherche menée concomitamment au sein du Centre de Recherches Criminologiques de l'ULB²⁴ relative aux *carnets de route* de l'A.M.O.²⁵ Samarcande pour nous acclimater aux discours des jeunes placés en IPPJ/CCF. Troisièmement, nous avons réalisé des entretiens exploratoires avec plusieurs équipes pluridisciplinaires des

²² L'outil « ligne du temps » mobilisé lors des entretiens sera explicité au point 3.3. de cette partie méthodologique.

²³ La trame des récits mis en exergue est donc commune à l'ensemble des récits d'un sous-groupe de jeunes.

²⁴ CARDON M.-Ch., DE FRAENE D., JASPART A., NAGELS C., « Des paroles de jeunes placés en IPPJ aux questionnements des professionnels », recherche financée par le Fonds Houtman dans le cadre de l'appel à projet « Lutte contre la pauvreté et les situations de précarité » et réalisée par l'AMO Samarcande en collaboration avec le Centre de Recherches Criminologiques de l'ULB, recherche en cours.

²⁵ Accueil en milieu ouvert.

institutions participant à la recherche. Voyons comment se sont opérées concrètement ces trois étapes.

2.1. État des connaissances

Étape préalable à toute recherche, nous avons réalisé un état des connaissances de la littérature scientifique existante relative, d'une part, aux techniques d'entretien biographique et, d'autre part, aux travaux antérieurs portant sur la question des trajectoires des jeunes. Ces lectures nous ont permis de mettre au point notre dispositif méthodologique mais également de problématiser et d'ancrer théoriquement le concept de trajectoire, comme présenté ci-dessus.

2.2. Carnets de route de Samarcande

Depuis quelques années, l'A.M.O. Samarcande a mis sur pied un espace de parole radiophonique pour les jeunes de tous horizons. Dans cette optique, l'asbl s'est également intéressée aux mineurs placés en IPPJ. Une caravane, aménagée en studio radio ambulant, va à la rencontre des jeunes pour leur tendre le micro. Un temps de parole individuel de soixante minutes en tête-à-tête avec un éducateur permet aux jeunes de parler de sujets diversifiés qui leur tiennent particulièrement à cœur. Cette plateforme d'expression libre, mais accompagnée par un éducateur, récolte les projets, les « coups de gueule », les poèmes, les textes ainsi que les rêves des jeunes.

Concrètement, l'éducateur rencontre une première fois le jeune qui souhaite se prêter à l'exercice afin de préparer l'émission et voir ce qu'il a envie d'aborder lors de celle-ci. Le contenu de ce temps de parole enregistré est ainsi élaboré avec le jeune. L'émission en tant que telle - le *carnet de route* - est réalisée et enregistrée lors d'une seconde rencontre. Certains des *carnets de route* sont, avec l'autorisation des jeunes, diffusés sur différentes radios et sont également disponibles sur le site²⁶ de l'A.M.O.

Les premières semaines de la recherche, nous avons lu près de quatre-vingt *carnets de route* de jeunes placés en IPPJ au moment de leur réalisation. Ces lectures nous ont permis de nous familiariser avec les récits de ces jeunes mais également de repérer la manière dont ils perçoivent et retracent leur parcours social et protectionnel autour de certains *items* récurrents, sensibles ou étonnants. Cette première phase exploratoire nous a également aidés à affiner notre technique de

²⁶ <http://www.samarcande.be>

récolte de données et à envisager concrètement la manière dont nous allons aborder les jeunes. Nous reviendrons ultérieurement sur ces apports.

2.3. Entretiens exploratoires

Avant de rencontrer les jeunes, une série d'entretiens exploratoires avec des intervenants des équipes psycho-médico-sociales de quatre IPPJ et du centre fédéral fermé de Saint-Hubert a été réalisée. Cinq entretiens collectifs, un par institution, rassemblant deux à quatre assistants sociaux et/ou psychologues provenant de sections différentes ont été menés.

L'objectif de cette phase exploratoire était de réfléchir avec ces intervenants sur d'éventuelles pistes de « trajectoires-types » afin de nous aider à dégager des critères de diversification. En synthèse, la consigne était la suivante : *quelles sont les « trajectoires-types » de jeunes que vous retrouvez dans la population avec laquelle vous travaillez au quotidien ?* L'exercice s'est avéré difficile pour l'ensemble des intervenants interrogés. Ces derniers ont tous souligné l'importance d'envisager les trajectoires des jeunes de manière individuelle et donc « *au cas par cas* ». Ils ont insisté sur la singularité de chaque parcours. Les travailleurs psycho-sociaux ont également mis l'accent sur le poids des décisions prises par les magistrats dans les trajectoires des mineurs. À leurs yeux, ces décisions permettent d'expliquer certaines différences observables entre les trajectoires tant dans la tournure qu'elles peuvent prendre que dans la manière dont les jeunes les vivent. Pour cette raison, il leur semble d'autant plus délicat de parler de « trajectoires-types » de jeunes.

Néanmoins, sans parler de « trajectoires » d'usage dans la pratique mais plutôt de « situations » dans lesquelles se trouvent certains jeunes ou de « problématiques » particulières, quelques pistes ont été dégagées. Soulignons qu'il s'agit bien de pistes de « situations » ou de « problématiques » touchant les mineurs au sein des IPPJ/CFE et qui peuvent, pour les intervenants rencontrés, jouer un rôle dans les trajectoires des mineurs mais ce ne sont pas des « trajectoires »²⁷. Ces

²⁷ Voici, en synthèse, les situations ou problématiques susceptibles d'être rencontrées par les jeunes placés relevées lors des entretiens exploratoires. Ces situations peuvent concerner :

- Des jeunes qui comptabilisent de nombreux faits de délinquance et/ou de placements en IPPJ/CFE et pour lesquels les intervenants peuvent observer un certain « enracinement dans la délinquance » et soit peu d'investissement dans l'accompagnement proposé soit, si investissement il y a, des difficultés d'accroche au moment des transitions. Pour les intervenants, il peut s'agir tant de jeunes qui ont connu plusieurs placements en IPPJ/CFE pour différents faits que de jeunes qui arrivent pour un premier placement mais avec de nombreux faits antérieurs. Du point de vue de l'âge, il peut s'agir de mineurs très jeunes comme plus âgés qui peuvent alors parfois se voir menacés d'un dessaisissement. Dans ce genre de situations, les intervenants peuvent également observer une problématique de consommation de stupéfiants (relativement durs). Les faits reprochés peuvent être importants d'autant plus en régime fermé.

- Des jeunes qui connaissent un premier placement en IPPJ. Parmi ceux-ci, les intervenants expliquent que, pour une partie d'entre eux, il est difficile de se prononcer sur leur parcours passé mais aussi futur tandis que, pour d'autres, ils peuvent se dire « *on ne le reverra plus* ». Pour ces derniers, les travailleurs psycho-médico-sociaux avancent qu'il s'agit

esquisses ont constitué des pistes que nous avons gardées en tête et sur lesquelles nous sommes particulièrement revenus dans le cadre de nos réflexions relatives à l'échantillonnage des jeunes.

Cette phase exploratoire a été essentielle à la recherche, particulièrement à deux points de vue.

Premièrement, elle a confirmé l'intérêt d'une recherche sur le sujet. Ainsi, par exemple, les entretiens exploratoires avec les intervenants psycho-sociaux ont, en quelque sorte, déconstruit l'idée qu'il existerait des « trajectoires-types » mobilisables dans l'(in)conscient collectif des travailleurs de terrain. À l'unanimité, d'après eux, il n'existerait pas de « trajectoires-types » de jeunes placés en IPPJ/CFF mais plutôt des « situations » ou des « problématiques » particulières plus ou moins récurrentes chez les jeunes avec lesquels ces acteurs de terrain travaillent au quotidien. Nous verrons pourtant, dans la présentation des trajectoires, que ces situations évoquées par les intervenants tendent à se retrouver dans les récits des jeunes tout en s'imbriquant de manière variable, et peut-être inattendue, dans les parcours analysés.

Deuxièmement, d'un point de vue méthodologique, les *carnets de route* nous ont permis d'approcher un discours plus libre des jeunes et nous ont également donné des clés afin d'appréhender ce type de discours. Deux grandes idées dans la manière de mener nos entretiens ont émergé suite à la lecture mais également à l'écoute des carnets : le dédoublement des entretiens ainsi que la réalisation avec chaque jeune d'une ligne du temps multidimensionnelle afin de créer du lien et d'établir un climat de confiance. Les entretiens exploratoires ont aussi permis de soumettre ces idées aux intervenants psycho-sociaux afin de profiter de leur expérience

d'avantage d'une « erreur de parcours ». L'investissement et le suivi familial est souvent plus important que pour d'autres. Dans ce cas de figure, il se peut que le placement soit d'assez courte durée.

- Des jeunes qualifiés de « mineurs en danger » qui basculent dans la catégorie des « mineurs délinquants » pour des faits mineurs. Cette situation ressort de tous les entretiens exploratoires. Les délits dits « prétextes » sont davantage évoqués pour les filles mais également pour certains garçons. Dans ce cas de figure, les intervenants parlent de jeunes fragilisés qui se retrouvent en IPPJ pour un petit délit avec l'idée en toile de fond de les protéger (risque de fugue, décrochage scolaire ou encore conflits familiaux).

- Des jeunes « *psychiatriques* » ou « *psychiatisés* ». D'après les intervenants, il peut s'agir de mineurs qui n'ont pas réellement leur place en IPPJ parce qu'ils ont des troubles importants et devraient être pris en charge dans une structure adéquate. Selon les équipes pluridisciplinaires, il est difficile de leur trouver une place adaptée car ils sont perçus comme délinquants et parfois violents. Il peut aussi s'agir de jeunes qui ont déjà un parcours antérieur marqué par une série de placements en établissement psychiatrique et qui continuent ce type de placements car les intervenants d'IPPJ/CFF sont confrontés à l'impossibilité de trouver une place dans un autre réseau. Pour ces derniers, nos interlocuteurs confient qu'ils se demandent parfois pourquoi ces jeunes sont entrés un jour dans une institution psychiatrique.

- Des jeunes « *mineurs étrangers non accompagnés* » qui ont, d'après les intervenants, des parcours antérieurs très spécifiques et des difficultés matérielles de réinsertion particulièrement prononcées. Plusieurs difficultés dans la prise en charge de ces jeunes sont également avancées par les équipes pluridisciplinaires dont celle de savoir s'ils sont en possession de l'histoire « réelle » du jeune ou d'un « copier-coller » bien appris. Des problèmes de langue et de confiance rendent également le travail plus difficile avec ces mineurs.

- Des jeunes « *moins favorisés intellectuellement* ». Parmi ces mineurs, se retrouveraient, entre autres, certains délinquants sexuels. Il s'agirait alors d'une délinquance sexuelle intrafamiliale ou intra-institutionnelle lorsqu'une institution remplace la famille comme lieu de vie.

en matière d'accroche avec les jeunes mais aussi en vue d'éviter la redondance et la confusion avec les techniques que ces intervenants mobilisent eux-mêmes auprès des jeunes.

3. LES ENTRETIENS BIOGRAPHIQUES EN IPPJ/CFE

Les entretiens avec les jeunes placés en IPPJ/CFE constituent la principale source de données de la recherche. Ce sont les témoignages de trente-huit jeunes, rencontrés à deux reprises, qui ont été recueillis sur une période intensive. Ci-après, nous allons présenter comment a été mise en œuvre cette phase consacrée aux entretiens. Tout d'abord, il s'agira d'expliquer la technique que nous avons mobilisée pour mener nos entretiens biographiques avec les mineurs. Ensuite, nous détaillerons le choix du dédoublement des rencontres. Puis, nous présenterons l'outil que nous avons imaginé pour aborder les jeunes : la ligne du temps. Enfin, nous reviendrons sur le déroulement concret des entretiens ainsi que sur les conditions qui ont entouré leur réalisation et leur retranscription.

3.1. Techniques d'entretien

L'approche la plus adéquate pour remplir les objectifs fixés pour cette recherche s'est révélée être l'entretien. Le choix du type d'entretien à adopter a fait l'objet d'une réflexion préalable au sein de l'équipe de recherche dans la mesure où nous savons, par expérience, que la non-directivité peut être délicate à mobiliser avec des adolescents. En effet, ces derniers peuvent être en demande de questions précises car peu enclins à se livrer sans balises face à un chercheur. Les ambitions de la présente recherche ont encore renforcé ce besoin de cadre puisque nous souhaitons aborder le parcours des jeunes sur différents pans de leur vie et non sur un point en particulier.

Nous avons ainsi opté pour une approche hybride à mi-chemin entre la technique du récit de vie et de l'entretien semi-directif.

Selon la littérature, le récit de vie peut apparaître trompeur quant à ce qu'il revêt. En effet, il est important de différencier l'histoire « réelle » d'une vie d'un individu, du récit que ce dernier en fait²⁸. Dans la même optique, il ne faut pas se fourvoyer, la complétude de l'histoire de vie d'un sujet est une illusion. L'individu rencontré ne raconte pas l'entièreté de sa vie, il s'agit bel et bien d'une reconstruction subjective : c'est l'image que le sujet se fait de sa vie qu'il partage avec son

²⁸ BERTAUX D., *Le récit de vie. L'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2^{ème} édition, 2005, p.37.

interlocuteur. Pour D. Bertaux, il y a du récit de vie à partir du moment où « le sujet raconte à une autre personne, chercheur ou pas, un épisode quelconque de son expérience vécue »²⁹. D. Bertaux explique que les récits de vie sont structurés « autour d'une succession temporelle d'événements, de situations, de projets et des actions qui en résultent »³⁰. C'est ce qu'il appelle « la colonne vertébrale » du récit de vie. Dans nos entretiens avec les jeunes, c'est cette ossature que nous avons tenté de reconstituer.

Pour sa part, l'entretien semi-directif « ne 'dirige' pas l'enquêté, il l'accompagne en vue d'aborder l'ensemble des thèmes et le laisse construire son propre discours »³¹. Dans ce type d'entretien, une série de thèmes et de sous-thèmes sont soumis aux personnes interviewées³². Cette technique a davantage été utilisée lors de notre seconde rencontre avec les jeunes. Nous reviendrons sur le déroulement concret des entretiens ci-après.

Cette hybridation a permis de laisser parler les jeunes tout en les aidant à fonder leur récit et à le structurer. Cette méthode s'est avérée être un bon compromis entre, d'une part, les conditions peut-être trop ouvertes que propose le récit de vie et, d'autre part, celles parfois fort fermées que suppose l'entretien semi-directif.

3.2. Dédoublement des entretiens

Pour des raisons de faisabilité et de timing, il n'était pas envisageable de réaliser une observation *in situ* au sein de chaque section participante pour créer du lien avec les jeunes avant de réaliser les entretiens. Pourtant, la confiance est un élément primordial voire incontournable dans la tenue de rencontres qui se veulent à bâtons rompus. Dans leur recherche, *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur*, G. Chantraine et ses collaborateurs rappellent l'importance de développer un cadre de confiance pour la réalisation d'entretiens de qualité³³. Comme ces chercheurs français, nous pensons que l'établissement d'une certaine confiance doit, au minimum, passer par une présentation personnelle et particulière du chercheur. Il est indispensable que le chercheur prenne le temps d'expliquer sa démarche et de s'assurer qu'elle soit bien comprise par les mineurs mais également que ces derniers puissent saisir et vérifier la place du chercheur parmi les autres intervenants qui les entourent.

²⁹ *Ibid.*, p.36.

³⁰ BERTAUX D., *op cit.*, pp.37-38.

³¹ DESANTI R., CARDON Ph., *L'enquête qualitative en sociologie*, Paris, ASH, 2007, p.57.

³² *Ibidem.*

³³ CHANTRAINE G. (sld), *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur*, Guyancourt, CESDIP, Études & Données Pénales n°106, 2008, p.27.

Dans cette volonté d'instaurer un climat de confiance entre les jeunes et nous, et pour pallier l'absence d'une immersion dans leur quotidien institutionnel, l'expérience des *carnets de route* de Samarcande nous a aidés dans notre réflexion. En effet, à l'image de l'éducateur qui rencontre les jeunes une première fois pour apprendre à les connaître avant de réaliser, dans un deuxième temps, une émission radiophonique avec eux, nous avons décidé de rencontrer chaque jeune volontaire à deux reprises. Un laps de temps de deux à trois semaines s'écoulait entre nos entrevues.

A posteriori, ce dédoublement s'est révélé être une approche efficace et avantageuse à plusieurs égards. En effet, il nous semble que l'objectif premier de ce dédoublement, à savoir l'établissement d'une certaine confiance afin d'être dans les meilleures conditions possibles pour recueillir la parole des jeunes, ait été rempli. En témoignent, notamment, la richesse des témoignages recueillis en termes de contenu mais également la durée plus longue de nos seconds entretiens. Néanmoins, lors de nos visites, nous avons gardé à l'esprit que la confiance n'est jamais acquise et qu'il faut mettre un point d'honneur à l'entretenir. Plusieurs jeunes nous ont dit être contents de nous revoir mais certains nous ont parfois confié avoir eu peur de nous avoir fait confiance. Notons, par exemple, cette apostrophe du jeune Andréas lorsqu'il nous voit franchir la porte de la section : « *rho madame, c'est maintenant que vous revenez ?! Vous m'avez fait peur avec tout ce que je vous ai dit et je ne vous voyais pas revenir, je me suis dit 'merde, elle m'a entubé' »*.

Le laps de temps entre les deux rencontres nous a également été utile à plusieurs égards. Ces semaines ont été mises à profit pour prendre du recul, retranscrire et préparer nos entretiens à venir. Ce temps de battement a aussi été intéressant dans le contenu même de nos entretiens. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises que les jeunes aient une perception différente sur certains éléments relatés entre nos rencontres. Notons que ces changements d'opinion portaient principalement voire exclusivement sur le vécu de leur placement en IPPJ et sur des événements qui avaient pu survenir entre nos entrevues et non sur d'autres éléments de leur trajectoire.

Enfin, ce dédoublement a également permis de mener à bien l'approche hybride explicitée précédemment. En effet, la première rencontre se déroulait de manière très libre afin de faire connaissance avec chaque jeune alors que la seconde était davantage centrée sur des points spécifiques que nous souhaitions approfondir. Le temps prévu entre les deux rencontres permettait la réécoute attentive du premier récit et, sur base de celle-ci, la préparation du guide d'entretien individualisé pour la seconde rencontre. Grâce au dédoublement, nous avons ainsi pu creuser des éléments soulevés lors du premier entretien et éclaircir certaines zones d'ombre. Cela a aussi permis de donner à la première rencontre un cadre décontracté, plus propice à

l'établissement du contact avec les jeunes, car nous n'étions pas obligés de faire attention à avoir toutes les informations dès ce moment-là.

Notons qu'un second entretien n'a pu être mené avec quatre des trente-huit jeunes pour des raisons de fugue ou de fin de mesure anticipée.

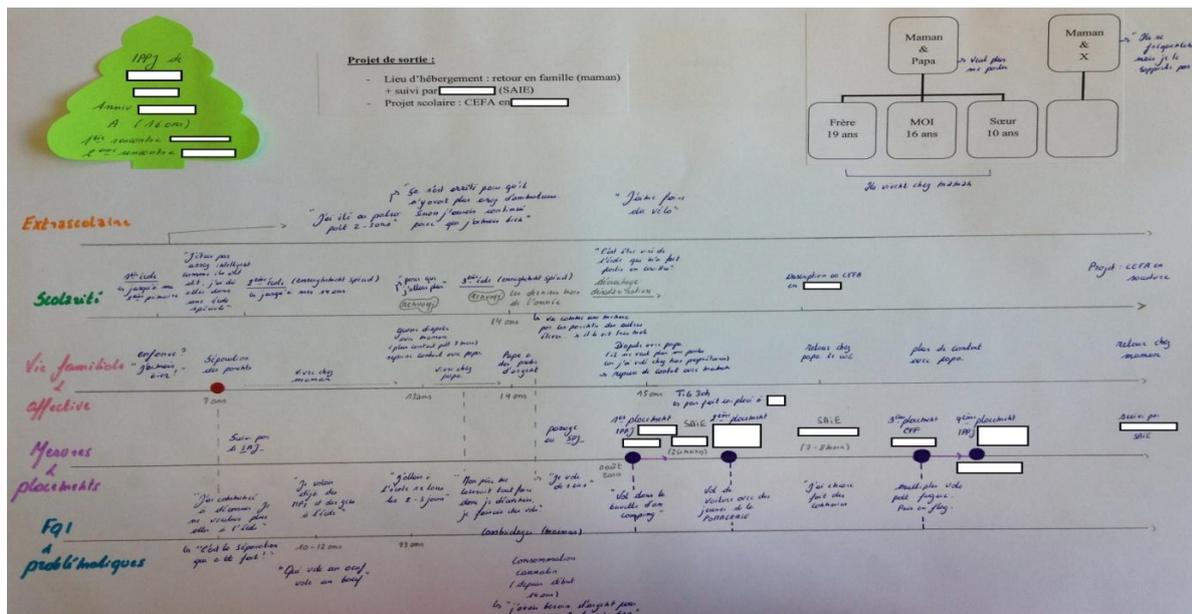
3.3. Ligne du temps

Après en avoir discuté avec les équipes psychosociales lors des entretiens exploratoires, nous avons choisi de mobiliser un outil ludique et didactique pour mener nos propres entretiens. L'idée était, d'une part, d'avoir un procédé agréable pour aborder les jeunes et, d'autre part, d'avoir un support leur permettant de structurer leur récit en remettant les différents points abordés dans un ordre chronologique. Une ligne du temps a donc servi de support aux rencontres. Comme le montre la reproduction ci-après, elle se présente sur une feuille au format A3 et se compose de cinq lignes parallèles de couleur différente représentant chacune une thématique mobilisée durant l'entretien, à savoir :

1. La vie familiale et affective,
2. La scolarité,
3. Les loisirs et les activités extrascolaires,
4. Les mesures protectionnelles,
5. Les problématiques et les faits qualifiés infraction.

Ces thématiques ont été mises en exergue par nos lectures des *carnets de route* de Samarcande et constituaient, à nos yeux, un bon moyen de rassembler tous les éléments soulevés par les jeunes lorsqu'ils se racontent. Au fil des discussions, les étapes se sont multipliées et les lignes se sont progressivement complétées avec les jeunes.

Dans le coin supérieur droit de la feuille, un arbre généalogique a été dessiné avec les jeunes. Dans le coin supérieur gauche ont été reprises, sur un post-it, différentes informations : l'initiale du prénom, le nom de l'institution et de la section dans laquelle le jeune était placé, son âge, sa date de naissance et les deux dates des entretiens. Entre ces informations et l'arbre généalogique étaient aussi notées les orientations envisagées, au moment de l'entretien, pour la sortie du jeune.



Exemple de ligne du temps réalisée avec un jeune-

Cette approche a bien été accueillie par les mineurs. Certains d'entre eux ont même demandé à avoir une copie de leur ligne du temps à l'issue des entretiens. Ce support a permis, tant pour les jeunes que pour nous, d'accéder rapidement à une vision globale et chronologique de leur parcours tel qu'ils le conçoivent. Grâce à cet outil, ils ont eu l'occasion d'ajouter, de corriger ou de préciser l'un ou l'autre élément de leur parcours. Outre son utilité dans la conduite des entretiens, cet outil s'est avéré essentiel dans l'étape d'analyse des données.

3.4. Déroulement des rencontres et guide d'entretien

3.4.1. *Prise de contact avec les jeunes*

Dans un premier temps, le projet de recherche a été présenté oralement par la chercheuse à l'ensemble des jeunes se trouvant placés dans différentes sections des IPPJ participantes. Lors de cette brève présentation, le commanditaire, les tenants et les aboutissants de la recherche, l'enregistrement des entretiens, les garanties d'anonymat ainsi que l'indépendance de la chercheuse vis-à-vis de l'institution et des autorités mandantes, ont été expliqués aux mineurs. Ces derniers ont ensuite été invités à poser les questions qu'ils souhaitaient. Notons que ces informations leur ont été répétées au début de chacune de nos rencontres ultérieures.

Généralement, un délai de réflexion d'une semaine a été laissé aux jeunes pour manifester ou non leur envie de participer à la recherche. Une personne de référence au sein des institutions reprenait ensuite contact avec la chercheuse pour fixer la tenue des rencontres³⁴.

Dans un second temps, un « repêchage » de certains jeunes considérés comme manquants dans l'échantillon s'est réalisé de manière plus ciblée. Avec la précieuse collaboration des équipes psycho-médico-sociales des institutions ou des chefs de sections, nous avons abordé ces mineurs individuellement. En fonction des établissements, le contact avec les jeunes concernés s'est établi soit par le biais d'un courrier adressé au jeune, soit de manière plus directe, en face à face. Nous avons essuyé très peu de refus. Nous reviendrons sur les modalités de ce « repêchage » dans le point suivant consacré à l'échantillonnage.

3.4.2. *La première rencontre*

Comme déjà avancé, il paraît difficile pour les jeunes de se livrer sur leur vécu, certainement face à une personne qui leur est étrangère. Nous avons donc imaginé une première consigne susceptible d'amorcer plus facilement la discussion. La voici :

Pourrais-tu me raconter un évènement dans ta vie qui t'a particulièrement marqué ?

À partir de la réponse donnée par le jeune, l'entretien se déroulait de manière plutôt libre à la manière des *carnets de route* de Samarcande. Les cinq grandes thématiques reprises sur la ligne du temps permettaient de baliser quelque peu la discussion et de rebondir durant celle-ci. Notons qu'aucun ordre dans les thèmes n'était préalablement établi et que nous nous sommes souvent autorisés à sortir de ceux-ci, au gré des sujets amenés par les jeunes.

3.4.3. *La deuxième rencontre*

Avant de revoir les jeunes une seconde fois, les premiers entretiens ont été retranscrits. Pour chaque jeune, un guide d'entretien individualisé a été préparé en fonction du contenu de la première rencontre et des zones d'ombre à creuser. La seconde rencontre a donc permis d'évoquer de nouvelles thématiques, d'approfondir et de préciser plusieurs points soulevés lors de

³⁴ Notons que dans certains établissements, les entretiens ont été réalisés juste après la présentation de la recherche aux jeunes.

la conversation précédente mais aussi de revenir sur des événements déjà abordés afin de recueillir leur perception du moment sur ceux-ci.

Pour débiter ce second entretien, l'objet de la recherche, les garanties d'anonymat et de confidentialité ainsi que la demande d'enregistrement ont systématiquement été rediscutés avec les mineurs. Afin de mettre à l'aise les jeunes et de ne pas entrer immédiatement dans le vif du sujet, une attention particulière a été portée sur chacune des situations. Ainsi, en préparant le second guide d'entretien, les événements à venir pour les jeunes entre notre première et notre seconde rencontre, tels qu'une audience, une sortie, un anniversaire ou encore une visite en famille, ont été notés en haut du guide d'entretien afin de commencer l'entrevue en leur demandant comment ces événements s'étaient passés pour eux. À la fin de cette dernière rencontre, il a toujours été demandé aux jeunes si, selon eux, les lignes du temps, construites ensemble, leur semblaient fidèles à leur parcours.

3.5. Conditions, durée, anonymisation et retranscription des entretiens

Au sein de chaque institution, une pièce a été mise à notre disposition afin de rencontrer les jeunes dans les meilleures conditions. La durée des entretiens a varié de vingt-cinq minutes à deux heures ; la seconde rencontre durant régulièrement plus longtemps que la première. Tous les entretiens ont été retranscrits dans leur intégralité. Le langage non verbal a également été retranscrit. Dans le but de garantir l'anonymat des jeunes, des pseudonymes leur ont été attribués. Dans la même optique et dans la mesure du possible, les noms d'institutions et de lieux ont été retirés ou modifiés.

4. POPULATION-MÈRE ET ÉCHANTILLONNAGE

Au début de la recherche, nous avons profité d'une réunion organisée par la DGAJ et rassemblant les directions de toutes les IPPJ et du centre fédéral fermé de Saint-Hubert pour présenter notre projet et inviter ces établissements à y participer. Les IPPJ de Braine-le-Château, Fraipont, Jumet et Saint-Servais ainsi que le centre fédéral fermé de Saint-Hubert ont répondu

positivement à la requête. L'ensemble des sections était susceptible d'être concerné hormis les sections de type Accueil en raison de la méthodologie préconisée³⁵.

En nous basant sur les conclusions tirées des entretiens exploratoires menés avec les équipes psychosociales des institutions, nous avons décidé de ne fixer aucun critère de sélection *a priori* pour construire notre échantillon mais de fonctionner, dans un premier temps, uniquement sur la base du volontariat des mineurs et de réajuster l'échantillon au bout d'un certain temps. Dans la même optique, et en raison de la démarche inductive et qualitative adoptée, aucun nombre préétabli d'entretiens n'a été préalablement avancé.

4.1. Diversification et « repêchages »

L'approche des mineurs sur base volontaire n'a pas empêché, selon nous, qu'une certaine diversification s'établisse empiriquement. En effet, nous avons rencontré aussi bien des garçons que des filles, placés en section à régime ouvert comme fermé, provenant d'arrondissements judiciaires différents, habitant en milieu urbain ou rural, suivant des filières scolaires diverses, etc.

Néanmoins, après une première phase de trente jeunes rencontrés à deux reprises et un bilan de l'échantillon, une étape de « repêchages » a été mise en œuvre à des fins de diversification. Au regard des pistes avancées lors des entretiens exploratoires, de l'état des connaissances criminologiques existantes mais aussi de l'expérience de plusieurs membres de notre comité d'accompagnement de recherche, nous avons décidé de cibler certains jeunes au regard de « caractéristiques » pas ou moins rencontrées. Selon nous, ces caractéristiques de jeunes étaient susceptibles de diversifier davantage les trajectoires rencontrées, d'apporter d'autres perceptions sur celles-ci ainsi que d'influencer les logiques décisionnelles des magistrats. Les cibles de diversification choisies pour cette phase de repêchages ont été les suivantes : des jeunes d'origine étrangère, des jeunes « intellectuellement moins favorisés », des jeunes relativement jeunes (entre 12 et 14 ans), des jeunes dits « socialement bien intégrés » et des jeunes « MENA »³⁶.

Dans la mesure du possible, nous avons réalisé de nouveaux entretiens avec des jeunes présentant ces types de profils. Ainsi, trois jeunes d'origine étrangère et deux jeunes « intellectuellement défavorisés » sont venus compléter certains sous-groupes de notre échantillon.

³⁵ En effet, la durée de placement de quinze jours dans ces sections ne permettait pas de réaliser les deux entretiens successifs avec les mêmes jeunes comme nous l'envisagions dans notre opération de récolte des données.

³⁶ Mineurs étrangers non accompagnés.

Néanmoins, il est à noter que certains mineurs manquent toujours à l'appel. Nous n'avons malheureusement pas pu rencontrer de jeunes MENA en raison de leur absence au sein des institutions au moment de la recherche mais aussi de difficultés au niveau de la maîtrise du français, pour l'un ou l'autre MENA présent, rendant impossible la tenue d'un entretien.

Deux rendez-vous avec des jeunes âgés entre douze et quatorze ans avaient été fixés mais ils ont été annulés pour raison de fugue ou de désistement. Cette tranche d'âge a donc été plus difficile à rencontrer. Cela peut, semble-t-il, s'expliquer par différentes raisons. Premièrement, ces jeunes ne représentent respectivement, pour l'année 2010³⁷, que 1,4% (12 ans), 4,4% (13 ans) et 11,3% (14 ans), soit 17,1% cumulés de la population de l'ensemble des IPPJ/CFE³⁸. Deuxièmement, ces mineurs se retrouvent davantage dans les sections de type Accueil, sections que nous avons volontairement évincées de notre recherche par nos choix méthodologiques. En outre, nous émettons l'hypothèse que les mineurs plus jeunes acceptent peut-être moins facilement de réaliser de tels entretiens en raison justement de leur jeune âge.

Nous avons également tenté de rencontrer des jeunes « bien intégrés socialement », soit des jeunes qui auraient un profil peu présent en IPPJ/CFE au regard de différentes variables disponibles dans Stat-IPPJ mais également dans la littérature existante³⁹. Il s'agirait de jeunes qui présenteraient un parcours scolaire progressif avec une fréquentation régulière des cours dans l'enseignement général ou technique et qui vivraient dans un milieu de vie davantage favorisé d'un point de vue socio-économique⁴⁰.

Nous insistons sur le fait que cette réalité est fortement influencée par les logiques décisionnelles des magistrats. En effet, dans sa recherche, Ch. Vanneste met en exergue que le signalement d'une scolarité problématique a une forte incidence dans le traitement des dossiers par les juges de la jeunesse : les jeunes pour lesquels la scolarité est explicitement décrite comme non problématique font beaucoup moins fréquemment l'objet d'un placement en IPPJ⁴¹. Plus particulièrement, il apparaît qu'en cas d'absentéisme scolaire, les « chances » qu'un jeune fasse l'objet d'un placement en institution communautaire doublent par rapport à un jeune ayant une fréquentation scolaire régulière⁴². Au niveau de la situation socio-économique du jeune, et donc

³⁷ CLAREMBAUX N., *Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse et Centre fédéral fermé. Rapport statistique intégré 2010*, Rapport à l'intention de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Communauté française, juillet 2011, p. 68.

³⁸ *Ibidem*.

³⁹ Voy. VANNESTE C., *Les décisions prises par les magistrats du parquet et des juges à l'égard des mineurs délinquants*, Bruxelles, INCC Département de Criminologie, Collection des rapports et notes de recherche n°8a, juin 2001, p. 210.

⁴⁰ Cette définition a été échafaudée notamment sur la base des données statistiques de Stat-IPPJ disponibles pour l'année 2010 qui nous apprennent que 50,8 % des jeunes placés en IPPJ/CFE n'ont pas leur CEB et qu'en retirant les jeunes pour lesquels il n'y a pas d'information, 43,6% des pères et 58,1% des mères seraient sans profession.

⁴¹ VANNESTE C., *op cit.*, p. 132.

⁴² *Ibidem*.

de sa famille, Ch. Vanneste mobilise, comme dans Stat-IPPJ, la variable « situation professionnelle des parents » comme baromètre. À la lumière de ses résultats, elle confirme « l'hypothèse d'une surreprésentation de catégories sociales précarisées parmi les mineurs soumis à une mesure du juge de la jeunesse »⁴³.

Par des observations antérieures⁴⁴, nous savons que ce profil de jeunes « bien intégrés socialement » peut toutefois exister en IPPJ même s'il est, en effet, peu fréquent. Malheureusement, au cours de nos repêchages pour la présente recherche, plusieurs mineurs nous ont été présentés par les institutions comme remplissant les conditions que nous avons posées mais au fil des entretiens, nous nous sommes rendu compte qu'ils ne correspondaient pas ou que très partiellement à notre définition. Ces entretiens supplémentaires n'ont cependant pas été perdus car ils sont venus compléter nos données.

4.2. Saturation

Comme le souligne R. Desanti et Ph. Cardon, la question de savoir « combien de personnes dois-je interroger ? » est un faux problème⁴⁵ puisque « la démarche de l'enquête par entretien ne prétend pas à la représentativité au sens de l'enquête statistique »⁴⁶. Ces auteurs ajoutent que « la quantité d'entretiens réalisés n'est pas, en soi, un indicateur de validité ou de représentativité »⁴⁷. Dans ce type de démarche, les critères de validité, que sont la diversification et la saturation⁴⁸, sont atteints lorsque la tenue de nouveaux entretiens n'apporte plus d'éléments neufs et qu'une redondance dans les discours est manifeste.

Au final, et malgré les jeunes manquants explicités précédemment, notre échantillon nous apparaît suffisamment diversifié eu égard à la population, relativement homogène, présente en IPPJ. La saturation s'est, quant à elle, ressentie à mesure de l'analyse des témoignages des jeunes et de la confrontation des « ossatures » biographiques qui en ressortaient. Les quatre trajectoires que nous présenterons ci-après se sont ainsi progressivement dessinées puis confirmées au fil du traitement des données. Dans cette perspective, nous pensons que nos résultats peuvent dès lors satisfaire aux exigences d'une recherche qualitative. Rappelons toutefois que la saturation n'était

⁴³ VANNESTE C., *op cit.*, p. 148.

⁴⁴ Voy. JASPART A., *L'enfermement des mineurs poursuivis par la justice. Ethnographie de trois institutions de la Communauté française*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en criminologie, Promoteur : DE FRAENE, École des sciences criminologiques Léon Cornil, ULB, 2010, 2 volumes.

⁴⁵ DESANTI R., CARDON Ph., *op cit.*, p.66.

⁴⁶ *Ibidem*.

⁴⁷ DESANTI R., CARDON Ph., *op cit.*, p.66.

⁴⁸ MUCCHIELLI A. (sld), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition, 2009, p.226.

pas une fin en soi dans le cadre de cette recherche dans la mesure où, selon la commande, il s'agissait de présenter un nombre restreint et caractéristique de trajectoires de jeunes susceptibles de se retrouver au sein des IPPJ/CFF. Dès lors, cette première tentative de recomposer des trajectoires au départ des regards de trente-huit jeunes pourrait se voir compléter par des recherches subséquentes en vue de les mettre à l'épreuve grâce aux témoignages d'autres jeunes (dont, par exemple, des jeunes MENA, des « jeunes très jeunes » et des « jeunes bien intégrés socialement ») et de dégager de nouvelles trajectoires.

Soulignons une dernière fois la prégnance des logiques décisionnelles des magistrats dans le choix du placement ou non d'un jeune en IPPJ/CFF et donc dans les profils des jeunes qui s'y retrouvent. Notons également que ces logiques peuvent changer dans le temps et faire apparaître à certains moments de nouvelles « figures » dans la population des IPPJ/CFF. En témoigne, par exemple, la recherche menée en 2007 par le Centre de recherches criminologiques de l'ULB⁴⁹ qui tend à mettre en exergue l'importance des logiques décisionnelles dans l'émergence d'une nouvelle catégorie dans les institutions de traitement de la délinquance juvénile et, plus particulièrement, à l'IPPJ de Braine-le-Château : les mineurs poursuivis pour « agression sexuelle sur mineur ». De son côté, la recherche de l'INCC⁵⁰ évaluant l'usage de la mesure de placement à Everberg met en avant l'importance de l'influence de différents éléments dans les décisions des magistrats de placer un jeune au Centre fédéral d'Everberg. Pour le côté francophone, les chercheurs résument ces observations de la manière suivante : « sont significativement davantage placés à Everberg, toutes choses égales par ailleurs, des mineurs qui ont commis des vols avec violence, et/ou avec la circonstance aggravante de 'bande', et/ou qui ont des antécédents judiciaires, et/ou qui ne reconnaissent pas les faits, et/ou qui sont originaires d'Afrique du Nord ou de Turquie »⁵¹. Les chercheurs notent également que le type de juge qui prend la décision joue un rôle dans le sens où « le fait qu'il s'agisse du juge titulaire du dossier connaissant le jeune diminue la 'probabilité relative' d'un tel placement »⁵². Ces deux exemples tendent à montrer que les priorités et les opportunités de poursuites varient et peuvent donc influencer la population se trouvant au sein des IPPJ/CFF et *de facto* les trajectoires de ces jeunes⁵³.

⁴⁹ DE FRAENE D., JASPART A., VAN PRAET S., *Jeunes auteurs d'infractions à caractère sexuel placés à l'IPPJ de Braine-le-Château. Questionnements d'une surreprésentation par la méthode d'analyse en groupe*, rapport de recherche commandité par la Direction générale de l'aide à la jeunesse de la Communauté française, décembre, Bruxelles, Centre de recherches criminologiques, Université Libre de Bruxelles, 2007.

⁵⁰ HEYLEN B., RAVIER I., VANNESTE Ch. (sld), « Recherche évaluative sur l'usage de la mesure de placement à Everberg », in DE CRAIM Ch., GAZAN F., TRAETS E., *Délinquance juvénile : à la recherche de réponses adaptées*, Antwerpen, Service de Politique criminelle, Collection Actes de congrès, 2010, n°2, pp.101-111.

⁵¹ *Ibid.*, pp. 105-106.

⁵² *Ibid.*, p. 106.

⁵³ Notons aussi que le moment auquel se déroule une recherche peut jouer un rôle dans le fait de rencontrer tel ou tel jeune au sein des institutions. Certaines périodes semblent, en effet, davantage propices à rencontrer certains

4.3. Échantillon final

Le tableau ci-dessous récapitule notre échantillon. Afin d'anonymiser au mieux l'identité des mineurs interrogés, nous avons décidé de ne pas reprendre les pseudonymes que nous leur avons attribués dans la présentation des trajectoires.

	âge ⁵⁴	sexe	milieu de vie (avant le placement lors des entretiens)	nombre de placement(s) IPPJ/CFF antérieur(s)	IPPJ (placement lors des entretiens)	section (placement lors des entretiens)
Jeune 1	16	♂	Famille	1	Fraipont	Éducation
Jeune 2	16	♂	Famille	2	Fraipont	Éducation
Jeune 3	15	♂	Famille	4	Fraipont	Éducation
Jeune 4	17	♂	famille	2	Fraipont	Éducation
Jeune 5	17	♂	famille	0	Fraipont	Éducation
Jeune 6	15	♂	famille	0	Fraipont	Éducation
Jeune 7	17	♂	famille	0	Fraipont	Éducation
Jeune 8	17	♂	famille	1	Fraipont	Éducation
Jeune 9	16	♂	famille	2	Fraipont	Éducation
Jeune 10	17	♂	famille	5	Fraipont	SOORF
Jeune 11	15	♂	famille	5	Fraipont	SOORF
Jeune 12	16	♂	institution	3	Fraipont	SOORF
Jeune 13	16	♂	famille	3	Fraipont	SOORF
Jeune 14	17	♂	famille	2	Jumet	Éducation
Jeune 15	16	♂	famille	4	Jumet	Éducation
Jeune 16	15	♂	famille	1	Jumet	Éducation
Jeune 17	16	♂	famille	1	Jumet	Orientation
Jeune 18	17	♂	famille	0	Jumet	Orientation
Jeune 19	17	♂	famille	0	Jumet	Orientation
Jeune 20	15	♂	institution	0	Jumet	Éducation
Jeune 21	19	♂	famille	0	BLC	Éducation
Jeune 22	15	♂	institution	3	BLC	Observation & Évaluation
Jeune 23	16	♂	famille	0	BLC	Éducation
Jeune 24	16	♂	famille	2	BLC	Éducation
Jeune 25	15	♂	famille	0	BLC	Éducation
Jeune 26	17	♂	famille	3	BLC	Éducation
Jeune 27	18	♂	famille	0	BLC	Éducation
Jeune 28	16	♀	famille	2	Saint-Servais	Éducation
Jeune 29	15	♀	famille	1	Saint-Servais	Éducation
Jeune 30	16	♀	institution	2	Saint-Servais	Éducation
Jeune 31	15	♀	institution	4	Saint-Servais	Éducation
Jeune 32	16	♀	institution	5	Saint-Servais	Éducation
Jeune 33	16	♀	institution	10	Saint-Servais	Éducation
Jeune 34	15	♀	institution	2	Saint-Servais	Éducation
Jeune 35	17	♀	institution	1	Saint-Servais	Éducation
Jeune 36	16	♀	famille	1	Saint-Servais	Éducation
Jeune 37	16	♀	famille	1	Saint-Servais	Éducation
Jeune 38	19	♀	autonomie	1	Saint-Servais	Éducation

« profils » de jeunes au détriment d'autres. Nous pensons notamment aux jeunes pour lesquels des solutions de sortie de l'institution sont plus difficiles à trouver et qui, de fait, sont davantage susceptibles de rester en IPPJ pendant la période estivale. Notons que notre récolte de données ne s'est pas réalisée durant cette période ; l'hypothèse avancée n'a donc pas joué dans notre échantillon.

⁵⁴ Au moment où nous les rencontrons la première fois (certains ayant eu leur anniversaire entre temps).

Comme nous le montre ce tableau, trente-huit⁵⁵ jeunes ont participé à la recherche et, parmi eux, nous comptons vingt-sept garçons et onze filles. Vingt-sept jeunes étaient placés en IPPJ à régime ouvert et onze en IPPJ à régime fermé. Cinq⁵⁶ institutions ont participé à la recherche et les jeunes concernés provenaient de douze sections différentes. La moyenne d'âge des jeunes rencontrés, filles et garçons confondus, est d'un peu plus de seize ans⁵⁷. Notons que le milieu de vie mentionné dans la quatrième colonne reprend le dernier avant le(s) placement(s) en IPPJ/CFF car plusieurs jeunes ont connu des lieux d'hébergement différents au cours de leur parcours, comme nous allons le voir dans les trajectoires.

⁵⁵ Le lecteur remarquera peut-être qu'il y a plus de prénoms dans les trajectoires que de jeunes rencontrés de manière effective (42 / 38). Ceci s'explique par le fait que nous avons été contraints d'attribuer deux prénoms différents à quatre jeunes afin de mieux garantir leur anonymat, tant leur parcours paraissait reconnaissable.

⁵⁶ Néanmoins, aucun jeune n'a été rencontré au CFF de Saint-Hubert étant donné l'avancement de la recherche au sein des autres institutions. Cependant, plusieurs jeunes rencontrés au sein des autres établissements avaient déjà fait l'objet d'un placement au centre fédéral.

⁵⁷ Pour l'année 2010, Stat-IPPJ présente une moyenne d'âge au moment du placement de quinze ans et huit mois. Notons que cette moyenne est calculée sur base de l'âge du jeune au moment de son premier placement. Les jeunes pouvant faire l'objet de plusieurs placements, cette moyenne est un minimum. CLAREMBAUX N., *Rapport statistique intégré 2010 des IPPJ et du CFF*, Direction de la Coordination des IPPJ, Direction générale de l'Aide à la Jeunesse, Ministère de la FWB, juillet 2011, p.68.

PREMIÈRE TRAJECTOIRE
EXPLOSION BIOGRAPHIQUE

Explosion biographique

« C'est à partir de là que tout a commencé »

Antoine, 16 ans.

Cette première trajectoire prend forme autour d'un événement particulier survenu à un moment donné dans le parcours retracé par plusieurs jeunes. Il s'agit d'un événement que nous avons qualifié d'événement « déclencheur » qui, lorsqu'il apparaît, provoque, aux yeux des jeunes concernés, une réaction en chaîne sur l'ensemble des composantes (scolarité, famille, activités extrascolaires, problématiques, faits qualifiés infraction, mesures et placements) de la trajectoire. En quelque sorte, cet événement constitue, pour les jeunes, un « point zéro » à partir duquel leur trajectoire sociale et parfois protectionnelle va basculer alors que, jusque-là, aucun signe particulier ne laissait présager un tel tournant dans leur vie.

Si, pour l'ensemble des trente-huit jeunes interrogés, nous avons débuté l'entretien par une question appelant à exprimer un événement marquant de leur vie, soulignons que la dynamique « du détonateur » au sous-bassement de cette première trajectoire s'ancre véritablement dans la trame particulière des récits exposés par certains mineurs. En effet, les adolescents concernés concentrent l'histoire de leur parcours au départ de cet événement clé alors que les autres ne font que mentionner, en réponse à notre question, un moment important dans leur vie et ne lient pas à celui-ci les étapes et les rebondissements qu'ils ont rencontrés.

Pour rappel, cette première trajectoire, comme les trois suivantes, sera présentée, dans un premier temps, au départ de deux récits exemplatifs et contrastés de la trame et des enchaînements qui fondent les témoignages des jeunes. Ci-dessous, ce sont les récits de Jérôme et d'Iris qui se verront présentés. Lorsque nous rencontrons Jérôme, il a seize ans et il fait l'objet d'un cinquième placement en institution communautaire. Ce jeune garçon est déjà passé par plusieurs sections à régime ouvert et fermé en IPPJ. Il a également connu deux placements en centre fédéral. De son côté, Iris a quinze ans. Au moment où nous la rencontrons, la jeune fille est placée dans une section ouverte d'Éducation. C'est la troisième fois qu'elle séjourne en IPPJ.

Dans un second temps, nous proposerons une tentative de compréhension de la dynamique qui semble animer la trajectoire au regard des différentes sphères de socialisation telles qu'elles sont mobilisées par les jeunes dans leur récit. Pour cette première trajectoire, c'est la dynamique dite

« du détonateur » qui se verra analysée au regard des témoignages de l'ensemble des jeunes concernés : Jasmina, Nadyra, Antoine, Jérémie, David et Loïc.

1. LES RÉCITS DE JÉRÔME ET D'IRIS

1.1. Une enfance paisible...

Jérôme a vécu une grande partie de son enfance avec ses deux parents et son grand frère dans une commune de la périphérie de Liège. Il nous raconte avec beaucoup de nostalgie sa « *vie d'avant* » dans laquelle « *tout était parfait* ». Il vivait dans une belle maison que son papa avait construite avec l'aide de ses grands-parents. À l'école, « *ça se passait bien, j'ai eu mon CEB et je suis rentré en secondaire* ». Depuis l'âge de cinq ans, Jérôme joue au football. Doué dans ce sport, il a rapidement été repéré et a pu intégrer un club renommé. À cette époque, le jeune garçon vit « *pour son sport* » et il est soutenu par toute sa famille.



De son côté, Iris a grandi dans une commune de la région bruxelloise avec ses parents, ses trois frères et sa petite sœur. À quatre ans, elle commence la danse classique et le modern jazz et persévère pendant plusieurs années dans ces activités. À propos de cette période, Iris nous confie « *j'ai eu la plus belle des enfances, chez moi, à la maison...* ». Ses deux grands frères font, quant à eux, l'objet de plusieurs passages en IPPJ et au centre fédéral fermé d'Everberg pour des faits de vol mais, selon les dires d'Iris, ces événements ne semblent pas avoir eu d'impact dans sa vie. À l'école, tout se passe bien pour elle.

1.2. Un événement qui « chamboule » tout

À l'âge de onze ans, les parents de Jérôme se séparent. Un jour, en rentrant de l'école, la maman du jeune garçon lui demande ainsi qu'à son frère de s'asseoir à table. Jérôme explique que sa maman a juste dit que « *ça n'allait plus avec papa* ». La maison familiale est vendue. Sa maman emménage rapidement avec un nouveau compagnon. Son papa se retrouve seul. Une garde alternée se met en place mais Jérôme vit très mal cette nouvelle situation : « *ça m'a chamboulé une*

semaine, une semaine... ça me prenait trop la tête... j'ai été voir un psychologue parce que je pétais les plombs ». Les relations entre Jérôme et ses parents deviennent tendues. Le jeune garçon ne souhaite plus vivre chez sa maman qu'il considère comme trop sévère et qu'il rend responsable de la séparation du couple. Il souhaite vivre chez son papa parce que, comme il le dit, *« c'est moi le roi chez mon père ».*

Cette période difficile coïncide avec l'entrée de Jérôme à l'école secondaire. À douze ans, il fume pour la première fois un joint et nous raconte que *« c'est là que tout a commencé aussi ».* Rapidement, Jérôme est renvoyé de l'école en raison de son comportement inadéquat. D'après ses souvenirs, il se montre arrogant, se bagarre souvent et commence à dealer dans la cour de récréation. Alors que Jérôme a passé toutes ses années primaires dans le même établissement scolaire, le début des secondaires est marqué par une succession d'écoles et de renvois.

Parallèlement, Jérôme arrête le football *« à cause de la fumette ».* Alors qu'auparavant, selon ses dires : *« je voyais un type qui fumait une cigarette, je lui donnais des claques ! Moi, j'étais tout le temps sport, sport, sport ! Des fois quand je me regarde dans le miroir avec une cigarette ou un joint, je me dis 'putain, ça fait bizarre'... ».* Jérôme déserte l'école, délaisse ses activités extra-scolaires et réorganise ses journées. Il nous explique : *« la journée, je dormais. Je me réveillais vers quinze heures, je roulais un joint, je me lavais, je mangeais. Puis, j'attendais dix-sept heures que les autres reviennent de l'école. Je sortais dans le village jusque dix heures parfois plus tard. Puis, je rentrais chez moi, je fumais, je fumais jusque trois heures du matin et j'allais dormir ».* Aux yeux de l'adolescent, c'est bien la séparation de ses parents qui explique le tournant pris dans sa trajectoire : *« ils se sont séparés et puis c'est tout, j'avais la haine et j'ai gardé cette haine [...]. Je me suis défoulé après en faisant des bêtises et tout ».*



À dix ans, Iris apprend que sa maman a un cancer. Elle ne prend pas immédiatement conscience de l'ampleur de la maladie. Un an après cette annonce, Iris est placée dans une famille d'accueil pendant un mois et demi avec sa petite sœur et son petit frère parce que *« maman est trop malade pour s'occuper de nous ».* Iris ne comprend pas pourquoi ils n'ont pas pu rester vivre avec leur papa. Un placement en CAU⁵⁸ pendant quarante jours succède à ce premier placement en famille d'accueil et est, lui-même, suivi par un placement dans *« une maison de jeunes pendant trois ans ».*

⁵⁸ Centre d'accueil d'urgence.

Suite à l'état de santé de la maman, la fratrie est divisée. Les deux grands frères restent vivre à la maison tandis qu'Iris, sa petite sœur et son petit frère sont « dispatchés » dans différentes structures. Pour elle, *« mon adolescence, c'est vraiment une adolescence de merde [...]. Il y a des gens qui ont une chouette adolescence quand ils n'ont pas de juge »*.

Iris vit très mal les différents placements. Elle nous confie que *« le plus lourd, c'est de changer d'école tout le temps »*. En effet, Iris fréquente six établissements scolaires différents en cinq ans et ne va pas à l'école durant ces deux placements en CAU. Pour elle, sa place est pourtant au sein de sa famille et auprès de sa maman souffrante. Neuf mois avant le décès de celle-ci, Iris apprend qu'elle est en phase terminale de la maladie et qu'il n'y a plus d'espoir. À partir de ce moment-là, *« j'ai commencé à chuter »*. Iris se souvient qu'elle ne va plus à l'école, devient agressive et commence à consommer beaucoup d'alcool et de cannabis.

Au cours de ses placements en institution privée, Iris va connaître plusieurs mésaventures. Elle nous confie notamment avoir subi des attouchements de la part d'un adulte dont elle n'aurait jamais parlé de peur de ne pas être prise au sérieux : *« une fois, j'ai parlé qu'un type me suivait dans la rue, j'avais super peur et les éducateurs de là-bas, ils ne me croyaient pas alors je n'ai jamais rien dit pour les attouchements surtout que le gars, il travaillait dans le centre mais maintenant, il est parti... ça sert à rien, on ne va jamais me croire »*.

1.3. Le début des ennuis avec la justice et l'enchaînement des placements

Au cours de ses journées de plus en plus déstructurées, Jérôme commence à faire *« des bêtises avec les potes »*. Le jeune raconte : *« on traînait sur la place du village, on embêtait des autres jeunes, on faisait quelques dégradations, des conneries quoi »*. À quatorze ans, explique-t-il, il entre pour la première fois en IPPJ pour le vol d'un téléphone portable dans un grand magasin. Après quinze jours de placement, il retourne chez lui mais continue à commettre des délits. En conflit avec ses parents en raison de leur séparation, Jérôme explique préférer rester la majeure partie de son temps à l'extérieur de la maison. Il commence à avoir de *« mauvaises fréquentations »* et il fait *« des conneries »* pour, dit-il, *« me faire remarquer par mes parents »* mais, ajoute-t-il, *« ça n'a pas vraiment marché »*.

Peu de temps après sa sortie de l'IPPJ, il fait l'objet d'un nouveau placement au centre fédéral fermé d'Everberg pour *« des vols et de rackets »*. Après cet enfermement de deux mois et cinq jours, la durée maximum prévue dans cet établissement, il est transféré vers une IPPJ à régime fermé pour une durée de trois mois.

Lorsque ce placement s'achève, ce sont les grandes vacances. Jérôme nous dit ne pas avoir commis de faits délictueux durant cette période. Au mois de septembre, il s'inscrit dans une nouvelle école en deuxième générale. Il réalise également ses trente heures de prestations éducatives, une des conditions imposées par le juge lors de sa dernière sortie d'IPPJ : *« je les ai faites dans un home pour vieux. C'était une bonne expérience. Ils étaient contents de moi là-bas »*.

Entre temps, les rackets et les vols reprennent néanmoins. Un an après son passage à Everberg, le jeune garçon connaît son quatrième placement. Cette fois-ci, il se retrouve au centre fédéral fermé de Saint-Hubert où il reste, comme à Everberg, deux mois et cinq jours. Jérôme est libéré pendant un mois avant d'être à nouveau placé dans une section d'Éducation d'une IPPJ à régime ouvert où nous l'avons rencontré. Cette dernière décision énerve Jérôme qui nous dit : *« là, je n'étais pas content ! Je suis resté un mois en liberté et ça se passait très bien et tout. J'allais à l'école, j'avais eu que quatre retards à l'école. Et la juge, elle m'a dit 'c'est tout, tu vas à l'IPPJ'. Et maintenant, je suis ici [...]. En fait, après Saint-Hubert, j'ai dit à ma juge, je suis bête d'avoir dit ça mais j'avais remarqué qu'à chaque fois que je faisais une bêtise et bien j'étais placé en IPPJ alors je me suis dit si je fais une demande d'aller en IPPJ alors peut-être qu'elle va dire le contraire et qu'elle va me libérer. J'ai été vraiment con de dire ça. J'avais oublié que j'avais dit ça puis, je suis sorti et dès que je suis repassé devant la juge, elle m'a dit 'n'oublie pas que tu es sur une liste pour être placé dans une autre IPPJ' et là, je n'étais pas content. Au début, j'avais la haine. Je voulais faire appel puis, je me suis dit que c'est moi qui avais demandé donc si je fais appel, ça ne sert à rien »*.

Parallèlement, Jérôme nous explique que ses relations avec sa famille se détériorent au fur et à mesure des séjours en IPPJ. Sa mère a coupé tout contact avec lui depuis son dernier placement. Son père l'accueille encore le week-end. Ses rapports avec son grand-frère sont également compliqués : *« pendant ma fugue, je l'ai appelé, je lui ai envoyé des sms mais il voulait pas me répondre. Il savait que j'étais en fugue mais il en a marre de mes conneries. Lui, il réagit pas comme moi, on est fort différents »*.

Jérôme a connu différents régimes de placement. Rétrospectivement, l'adolescent nous dit avoir bien vécu ces séjours successifs *« parce que j'en avais un peu rien à foutre d'être ici. Je veux dire c'était un peu les vacances. La première fois que j'ai été en section fermée, je me suis dit 'c'est quoi cette enroule ?! C'est la prison ou quoi ici ?! Puis, après les deux/trois premiers jours sont passés et puis, j'étais bien. On m'avait expliqué des trucs et enfin, voilà, il ne faut pas nécessairement croire tout ce qu'on dit [...]. Pour finir, il n'y avait rien de vrai. À Saint-Hubert, le pire, c'est les fouilles. C'est vraiment la prison là-bas. Il y a vraiment rien d'autre que la prison. Enfin, c'est la prison pour mineurs. Tandis qu'en section fermée IPPJ, je veux dire c'est encore tranquille. On fait encore un peu ce qu'on veut. On n'est pas fouillé à chaque porte, enfin je veux dire, c'est dix fois plus libre »*.

&

La maman d'Iris décède après s'être battue contre le cancer durant près de cinq ans. Iris a alors quatorze ans. Deux semaines après ce douloureux événement, la jeune fille est placée pour la première fois en IPPJ pour une durée de quinze jours. Elle nous explique : *« je me suis battue avec une fille dans le centre où j'étais. C'était une copine qui avait insulté ma maman et c'était vraiment trop tôt après qu'elle parte [...]. Elle a commencé à insulter ma mère de tous les noms [...] et là, c'était vraiment trop ! Elle venait de partir... Elle n'avait pas à faire ça ! J'ai commencé à me battre avec elle et je lui ai planté un cutter ici [le cou] et puis je l'ai frappée quoi [...]. J'ai été au commissariat parce qu'ils ont appelé la police et puis après voilà, je me suis retrouvée ici ».*

Au vu des faits, le centre dans lequel elle séjournait refuse de la réintégrer après son court passage en IPPJ. Iris retourne alors dans le CAU où elle avait été placée précédemment lorsque sa mère était malade. Elle est ensuite placée dans un nouveau foyer duquel elle est rapidement renvoyée. Iris vit mal cette nouvelle éviction et nous explique la raison de son mal-être : *« ils disent que je ne respecte pas les consignes mais voilà, moi, je trouve ça dégueulasse quoi ! Ce n'est pas comme si je m'étais battue [...]. Je rentrais tard parce que j'avais des problèmes mais ils ne pouvaient pas comprendre. En plus, je faisais des efforts mais ils ne voyaient pas les petits efforts, il faut faire des grands efforts pour qu'ils voient ».*

La juge décide alors de replacer Iris à l'IPPJ pour une durée de quinze jours. Ce placement sera immédiatement suivi d'un troisième placement en section d'Éducation à régime ouvert. Aujourd'hui, la jeune fille séjourne dans cette section depuis plusieurs mois. Iris vit ces décisions de placement en IPPJ comme des *« injustices »* tout comme ses séjours en institution privée.

Certains week-ends, la jeune fille peut rentrer chez son père avec lequel elle entretient de très bonnes relations. Ces moments sont pour elle des vraies bouffées d'oxygène. Elle en profite également pour voir son petit ami qu'elle fréquente depuis deux ans et qui *« l'aide à tenir le coup »*. Elle nous confie : *« franchement, je pense que sans lui, ma vie elle n'existerait plus [...]. Le pauvre, il doit supporter toutes mes crises pour ma mère et pour ici aussi [...]. Je sais que je suis un poids pour lui [...]. Il me dit 'patiente, il n'y rien d'autre à faire... patiente et écoute' [...]. C'est dur aussi pour lui parce qu'il ne me voit pas ».*

1.4. Une projection difficile dans l'avenir

S'il pouvait revenir en arrière et, d'un coup de baguette magique, changer quelque chose dans son parcours de vie, Jérôme nous dit sans hésitation : « *la séparation de mes parents, ça je changerais... Ce serait bien* ». Côté rêves, par contre : « *je n'en ai pas vraiment... Il n'y a pas 45.000 trucs à faire. Quelque chose que je voudrais voir avant de mourir, quelque chose que j'ai toujours voulu voir, c'est un champ de canna [cannabis]. Je crois que j'en verrai un, un jour, dans ma vie au moins. Juste comme ça, pour le fun* ».

L'avenir proche, Jérôme l'envisage à la sortie de l'IPPJ : « *je vais sortir. Je vais déjà aller voir mes potes, c'est la première chose que je vais faire. Je vais rester avec eux, tranquille. Je vais leur expliquer un peu ce qui s'est passé parce que ça fait longtemps que je ne les ai plus vus ! Je vais essayer de profiter un maximum et de ne pas faire le con* ».

Pour la suite, le jeune garçon éprouve des difficultés à se projeter plus loin dans l'avenir : « *j'ai toujours dit, je vis au jour le jour sans savoir ce qui va se passer demain. Je ne sais pas vous en dire plus, je ne sais vraiment pas dire, je n'ai aucune idée. Franchement, c'est trop loin pour moi, je ne sais pas [...]. Si ça se trouve je serai en prison, comme si ça se trouve, tout ira bien et je travaillerai, je ne serai plus au CEFA, je serai bien si ça se trouve, je ne sais pas. Je ne sais pas prédire ce qui va arriver* ».

Son projet scolaire, c'est donc de s'inscrire au CEFA en soudure « *parce que j'ai un ami qui fait ça et j'ai été voir un peu comment c'était et ça me plaît* ». Jérôme nous dit : « *je commence dès que je sors, j'ai trouvé un patron aujourd'hui. Ça va faire bizarre de sortir comme ça et directement, le lendemain, d'aller travailler [...]. Mais si j'ai une école, enfin si je vais au CEFA et que j'ai un patron, moi je serai bien parce que je serai occupé. Je gagnerai de l'argent, je ne serai plus obligé de voler pour pouvoir avoir des sous, donc c'est ça qui est bien quoi* ».



Au moment de notre rencontre, Iris se dit pessimiste quant à son avenir proche, elle nous explique : « *en janvier, j'y croyais encore mais maintenant, je n'y crois plus... Le fait de me retrouver ici... En sept mois, j'ai l'impression que... En fait, la première fois que je suis sortie d'ici, je me suis dit 'ok, j'ai fait deux semaines mais maintenant je vais bien me mettre et tout. Ok, je vais retourner à l'école'. Mais c'était dur pour moi. Je me dis qu'en sept mois, je n'ai pas évolué, donc je baisse les bras. Je ne sais pas comment vous dire mais je ne pense pas que je vais m'en sortir... Je m'enfonce plus ici qu'autre chose* ».

Elle nous raconte qu'actuellement, elle a le sentiment de n'avoir aucune emprise sur sa vie : « *vous savez tant que je ne suis pas majeure, je ne peux pas faire grand-chose... Ma juge, quand elle me donne la parole*

dans son cabinet, c'est parce que j'y ai droit. Tout jeune a droit à sa parole. Mais elle me dit 'voilà, tu veux parler ?' et c'est tout. C'est parce qu'elle est obligée mais sinon elle s'en fout complètement de ce que je dis ».

Aujourd'hui, son souhait « c'est un retour en famille parce que c'est ça que je souhaite le plus au monde. Je ne peux plus vivre dans un internat, c'est dur. J'ai la possibilité de vivre chez moi, d'être heureuse chez moi donc je n'ai pas envie d'être là avec des gens qui ne sont même pas mes parents et qui me donnent des consignes, c'est dur ».

Si la juge n'opte pas pour cette orientation de sortie de l'IPPJ, la jeune fille pense qu'elle va « continuer les conneries et fuguer pour rentrer à la maison ». Iris aimerait bien que sa famille soit à nouveau réunie. Son petit frère et sa petite sœur sont toujours placés en institution privée. De leur côté, ses grands frères « se sont rangés ». Le plus âgé a quitté la maison et cherche actuellement du travail. Il s'est marié et il a déjà trois enfants. Son autre frère vit toujours à la maison. Il travaille en maçonnerie et souhaite monter sa propre entreprise.

Son projet scolaire est de pouvoir commencer un CEFA en coiffure après avoir réussi sa première année complémentaire. « Ça me saoule, comme je n'ai pas fait trois ans, je ne peux pas faire de professionnelle. Donc, quand je sors, je fais l'école normale, première complémentaire mais je m'en fous de cette année que je la réussisse parce qu'après je sais que je vais faire un CEFA ». L'esthétique, et la coiffure en particulier, ont toujours plu à Iris. « C'est le seul truc positif ici [IPPJ], c'est qu'on a des cours de coiffure, donc j'ai déjà des bases ».

Plus tard, Iris rêve, comme beaucoup de jeunes, d'avoir « une maison, un mari, des enfants et un travail »...

2. LA DYNAMIQUE DU DÉTONATEUR

Dans cette seconde partie, nous proposons une tentative de compréhension de la dynamique qui tend à animer cette trajectoire, dite de « l'explosion biographique », à travers les différentes sphères de socialisation mobilisées par les jeunes dans leurs témoignages. Ce sont les récits de Jasmina, Nadyra, Antoine, Jérémy, David et Loïc qui sont à la base de cette analyse de la dynamique intitulée « du détonateur ». Dans un premier temps, nous présenterons les éléments relatés par ces adolescents concernant « leur événement déclencheur ». Ensuite, nous reviendrons sur les conséquences engendrées par ce dernier, aux yeux des jeunes, dans leur sphère familiale. Puis, nous verrons comment ils retracent leur parcours scolaire et comment ils expliquent les problèmes rencontrés au cours de celui-ci. Après, nous aborderons le besoin d'évasion qu'expriment ces adolescents, un besoin qui, comme nous le verrons, va de pair avec une perte progressive de loisirs suite à l'évènement déclencheur. Pour terminer, nous nous intéresserons à leurs perceptions et leur vécu à l'égard des mesures protectionnelles dont ils ont fait, et font encore, l'objet ainsi qu'à leurs visions d'avenir.

2.1. L'évènement déclencheur : une explosion dans la trajectoire des jeunes

Durant nos entretiens, ces événements déclencheurs sont explicitement pointés par les jeunes comme étant des moments clés dans leur parcours. Ils nous disent: « *c'est ça qui a tout déclenché* », « *c'est vraiment la séparation qui a tout fait* », « *sans ça, tout serait parfait, je ne serais pas là en train de fumer, je ne serais pas ici, là, maintenant* », « *c'est là que j'ai commencé à déconner quoi* » ou encore « *si y avait pas eu ça, je ne serais sûrement pas occupé à vous parler aujourd'hui* ». Il s'agit véritablement d'une rupture dans les témoignages de vie des mineurs, une fracture nette et visible, à partir de laquelle les jeunes reconstruisent leur vécu et positionnent les autres composantes de leur trajectoire. Une nostalgie manifeste de leur « *vie d'avant* » transparait dans les récits. À cet égard, Nadyra nous dit, par exemple : « *tout était tellement bien avant... Jamais je n'aurais cru un jour que ma vie allait tourner comme ça* ». Les jeunes retracent leur trajectoire autour d'un « *avant* » et d'un « *après* » événement déclencheur. Cette manière de relater leur parcours témoigne d'une rupture dans la conception qu'ils ont de leur vie.

Cet événement apparait caractérisé par le fait qu'il touche les mineurs de manière directe. Pour l'ensemble des jeunes concernés, il tend ainsi à s'agir d'un évènement qui survient au sein de la sphère familiale et affective. La séparation des parents est l'évènement le plus souvent soulevé

mais d'autres sont également présentés comme pouvant constituer un tournant dans leur parcours, à savoir : le décès d'un parent ou d'un proche, un viol ou encore des attouchements intrafamiliaux commis par le jeune lui-même. Notons que nous avons également rencontré d'autres adolescents qui ont connu des événements de même nature mais qui, de leur côté, n'établissent pas, durant nos discussions, de corrélation directe entre ces événements et les tournants pris dans leur trajectoire respective. La manière dont un jeune réagit face à un événement similaire, ou la manière dont il l'interprète, peut donc être sensiblement différente. Pour certains, il n'aura pas d'impact significatif tandis que pour d'autres, il pourra influencer de manière substantielle la suite de leur parcours tant social que protectionnel.

Comme précédemment soulevé, les conséquences de cet événement sont, aux yeux des jeunes, multiples. Nous observons effectivement dans l'ensemble des témoignages des mutations importantes à différents niveaux (scolaire, familial, protectionnel, etc.). En observant celles-ci, nous retrouvons des similitudes dans les histoires mais le vécu de ces changements peut être néanmoins fort différent d'un jeune à l'autre. Par le biais d'extraits d'entretiens, nous tentons dans les lignes qui suivent d'exposer ces vécus.

2.2. Mise à l'épreuve de la sphère familiale

Comme nous l'avons vu, l'événement déclencheur intervient le plus souvent au sein de la sphère familiale des jeunes. C'est donc sans surprise que nous observons dans leurs récits des conséquences importantes à ce niveau suite à la survenue de l'événement. Un véritable sentiment d'« éclatement » de cette sphère semble directement en découler. Nous y reviendrons.

Si ces jeunes vivent majoritairement au sein de leur famille avant leur premier contact avec une IPPJ, il arrive, comme dans le récit d'Iris, que certains aient connu l'un ou l'autre placement dans une structure d'hébergement. Dans les discours des jeunes rencontrés, ces placements, s'ils existent, sont précisément justifiés par le changement de la situation familiale après l'événement déclencheur. Dans notre échantillon, ce cas de figure n'est apparu que chez Jasmina et Nadyra mais certains garçons, après un premier placement voire plusieurs placements en IPPJ, ont aussi été orientés vers une institution privée d'hébergement. Ces adolescents n'ont donc pas ou très peu de « passé institutionnel » avant leur premier passage en IPPJ, à la différence d'autres jeunes que nous avons rencontrés et dont nous parlerons dans la seconde trajectoire intitulée « À travers le prisme institutionnel ».

Les rapports qu'ils entretiennent avec leurs parents sont assez différents d'un jeune à l'autre mais, pour tous, un changement est apparu suite à l'événement déclencheur. Notons que, suite à cet événement, les liens familiaux se sont soit sensiblement dégradés, soit se sont renforcés. Dans les deux cas, une certaine « bienveillance » à l'égard des parents apparaît dans les discours recueillis. Aux dires des jeunes, lorsqu'il existe un quelconque rejet, c'est davantage dans le chef des parents qu'il tend à se manifester.

Jasmina, par exemple, ressent la détérioration des rapports avec sa famille en lien direct avec le viol qu'elle a subi. Elle nous explique : *« quand j'étais au centre pour ma dépression, j'ai vu des psys et j'ai vraiment pu leur parler de tout ça [son viol] parce que personne n'était au courant, même ma mère. Puis, j'en ai parlé à ma mère qui en a parlé à mon père ce qui a dégénéré [...]. Avec mon grand frère et mon père, c'est fort tendu. Avec ma mère, ça va [...]. Depuis qu'il s'est passé cette histoire, je ne sais pas, mes parents, ils me considèrent comme une prostituée on va dire et ils disent que c'est de ma faute si c'est arrivé, que je n'avais qu'à pas suivre cette dame [...]. Juste à cause de cette histoire... Avant ça se passait super bien ! C'est vraiment ça qui a tout déclenché dans ma vie... Je fais tout pour oublier cette histoire ».*

Cette altération est également présente dans le récit de Jeremy qui a commis des attouchements sur ses petits frères. Il nous raconte : *« ma famille, à cause de ça, ils n'ont plus voulu me parler pendant un petit temps mais ici, ça va, je reprends contact avec eux. Enfin, j'essaie de reprendre contact avec eux. Avec papa, je lui ai envoyé une lettre, il ne répond pas et sans ça, je ne sais pas si ça va pouvoir avancer pour mon projet, pour qu'on puisse mettre une médiation en place pour que je puisse revoir mon père et mes petits frères ».*

Suite à la séparation de ses parents, événement déclencheur pour le garçon, Antoine explique que les relations avec sa maman étaient tendues : *« avec ma mère, je m'étais engueulé avec les histoires avec mon père et tout. Je n'ai plus été chez elle pendant sept mois ».* Mais les choses semblent s'améliorer : *« puis, j'ai repris contact avec elle. Quand j'ai repris contact avec elle, ça s'est bien passé. Elle vient me voir tous les week-ends en visite et ça se passe bien, donc j'espère pouvoir retourner chez elle [...]. Par contre, ma mère, elle a trouvé un mec et je ne m'entends pas du tout avec. Premier jour où je l'ai vu, j'ai déjà 'tapé un face' avec lui. Je me suis énervé sur lui et tout ça. Je ne supporte pas de voir ma mère avec un autre enfin maintenant je le digère un peu parce que voilà, elle fait ce qu'elle veut. Je n'ai rien à lui dire ».* Parallèlement, les contacts restent aussi compliqués avec son papa : *« qu'est-ce que vous voulez que je fasse moi ?! Moi, je ne veux plus lui parler. Lui, il n'a pas l'air de vouloir me parler non plus. S'il voulait me parler, il téléphonerait. Il ne téléphone pas, donc tant pis ».*

Depuis la séparation de ses parents, Loïc explique avoir changé de comportement mais il raconte également qu'il a vu le regard de ses parents sur lui se transformer : *« mes parents, ils sont dégoutés. Avant je n'étais pas comme ça et d'un coup, ils me voient comme ça. Ils sont dégoutés comme tout parent. C'est normal. Maintenant ça va mieux. Je commence à bien reparler avec maman. Ça va mieux maintenant. Avant, ça*

n'allait pas. Je ne m'entendais pas bien avec elle. Tout ce qu'elle me disait je n'appréciais pas et ce que je disais, elle n'appréciait pas. C'était toujours ainsi. Avec papa, ça se passe bien. Au début, il était vraiment strict. Ce n'est pas qu'il me frappait mais c'est qu'il me remettait droit mais à la fin, il en a eu marre parce qu'il a vu que ça ne marchait pas, donc il m'a un peu comme ça laissé en liberté. Il m'a dit 'fais ta vie' mais ce n'était pas spécialement mieux. »

Tout comme Antoine et Loïc, la séparation de ses parents a marqué David. Il en va de même pour les nouvelles situations qui en ont découlé : la remise en ménage de sa maman, d'un côté, et l'absence de son papa, de l'autre. Ces nouvelles situations relationnelles restent difficiles à vivre pour le jeune garçon : *« avec mon beau-père, je ne m'entends pas du tout ! Enfin, lui, il rigole et tout avec moi mais moi, je ne rigole pas. Depuis qu'il est venu chez nous, j'ai l'impression que je n'ai que des problèmes. Ma mère, avant, elle n'était pas comme elle est maintenant. Ma mère, quand mon père était là, elle nous laissait un peu faire ce qu'on veut mais elle nous mettait des limites. C'était bien mais maintenant qu'il est venu... Il est venu avec ses règles et tout ça, je n'aime pas [...]. Je n'ai plus de contact avec mon père [...]. Je ne l'ai vu qu'une fois. Il est venu au palais pour un truc. Je ne sais même pas comment ça se fait qu'il a su, en fait. Je ne l'avais jamais revu et puis, quand j'ai été libéré de Saint-Hubert, il était là... J'ai été lui dire 'bonjour'. Ça me faisait bizarre de le voir après blindé. Puis, voilà, je lui ai dit bonjour puis je suis parti et je lui ai dit au revoir [...]. Avant, dans les autres IPPJ, les assistants sociaux, ils demandaient tout le temps si je voulais qu'on appelle mon père puis, je disais 'non'. Je refusais tout le temps mais, maintenant, je commence à re-vouloir et j'aimerais bien le revoir [...]. Mais, vous voyez, je me dis que c'est un père et que s'il ne voit pas son fils depuis si longtemps, c'est qu'il ne veut pas. S'il voulait voir ses enfants, il serait venu depuis longtemps nous chercher. En plus, on n'a pas déménagé depuis qu'il est parti donc, normalement, il doit nous chercher mais s'il ne nous cherche pas, je me pose la question en me disant 'ouais c'est peut-être qu'il ne veut pas ?' ».*

L'événement qui marque le parcours des mineurs semble néanmoins également éclaircir, pour certains, une situation familiale compliquée. L'IPPJ peut alors jouer un rôle de médiateur dans ses renouements familiaux. En effet, nous avons vu quelques tentatives menées par les assistants sociaux des IPPJ dans le récit de David afin que le jeune reprenne contact avec son papa. De son côté, Jeremy qui a vécu depuis toujours chez ses grands-parents paternels nous raconte que *« la seule fois que j'ai vu ma mère, c'était ici et je ne l'avais plus vue depuis sept ans. Je l'ai vue qu'une seule fois en visite [...]. Elle m'a demandé ce que j'avais fait. Je lui ai expliqué en bref. Puis, après, on a discuté que si je voulais de son aide bah qu'elle était là et que je pouvais compter sur elle ».*

A contrario des discours précédents, pour Nadyra, qui comme Iris a perdu sa maman, les liens familiaux se sont renforcés après le décès de sa maman mais la situation n'est pas simple pour autant, comme elle nous l'explique : *« mon père, c'est la pupille de mes yeux... C'est difficile aussi, pour lui,*

après vingt ans de mariage de ne plus avoir sa femme dans son lit. Maintenant, c'est dur de vivre sans maman. Mon petit frère, il a trop besoin de sa maman. Moi aussi, j'ai encore besoin de ma mère. J'ai toujours demandé à la juge qu'on soit réunis mais on nous a toujours séparés. La juge, elle a la haine sur moi ! Toute façon, elle ne m'aime pas, je m'en fous ! Moi non plus, je ne l'aime pas, comme ça c'est réciproque. Mais, mon papa, il a besoin de nous... ».

Nous venons de le voir, à la suite de l'événement déclencheur survenu dans leur sphère familiale et affective, ces jeunes expliquent avoir vécu des changements importants au niveau de leurs rapports familiaux. Nous allons voir qu'aux yeux de ces mineurs, il n'y a pas qu'au sein de la cellule familiale que des bouleversements se font ressentir.

2.3. Une scolarité en perte de vitesse

L'ensemble des jeunes concernés envisage le début de leurs difficultés scolaires également en lien étroit avec la survenue de l'événement déclencheur. À leurs yeux, les renvois successifs, l'absentéisme et/ou le décrochage scolaire apparaissent dans le sillage de cet événement. En effet, ces jeunes connaissaient pourtant jusqu'alors un parcours scolaire plutôt progressif. Le type d'enseignement fréquenté par ces mineurs varie (général, technique, professionnel ou spécialisé) et ils y évoluaient chacun à leur rythme. Mais tous perçoivent leur avancement comme étant « normal », sans réelles difficultés avant que l'événement ne vienne tout perturber.

Prenons tout d'abord le récit de Jasmina qui était en troisième générale dans l'école qu'elle fréquentait depuis toujours lorsqu'elle a commencé à « décrocher » suite au viol qu'elle a subi. Elle nous raconte: « *mes maternelles et primaires puis, jusqu'à ma troisième rénovée, j'ai été à l'institut [nom de l'institut] puis, ça n'allait plus... Je suis partie dans mon centre pour dépression à cause de l'histoire. Je n'étais plus scolarisée mais attendez, je pense que j'étais toujours à [nom de l'école]. J'étais en troisième rénovée, je m'en souviens bien. Après, j'ai été en vente en troisième professionnelle. J'étais chez moi mais je fuguais tout le temps. J'allais rarement à l'école ».* Depuis, Jasmina semble néanmoins avoir rebondi et trouvé sa voie dans un autre type d'enseignement : « *ensuite, j'ai été au CEF A en vente. Là, j'ai travaillé dans une boulangerie pendant six mois. Ça se passait super bien ! Je devais être là à cinq heures quarante-cinq tous les matins. Des fois, je faisais parfois des journées entières. Mes patrons me faisaient vraiment confiance et le jour où il a voulu me donner les clés de la boulangerie et bien j'ai fugué pendant deux-trois mois pour être avec mon ex. Il [son patron] a voulu me reprendre parce qu'après ma fugue, il a su que j'étais retrouvée. Il voulait me reprendre mais je n'ai pas voulu parce que je me disais que ça ne se faisait pas. J'ai fugué du jour au lendemain sans rien dire et je n'avais pas envie d'aller travailler comme si de rien n'était ».*

Ces dernières années, Nadyra a, quant à elle, connu plusieurs changements d'établissements scolaires et explique avoir peu à peu perdu le goût de l'école pour finir par ne plus y aller. Elle nous confie : *« je n'ai plus envie d'école ! J'ai juste envie de faire une formation, c'est tout. L'école ça me saoule ! Rester assise sur un banc, je ne peux pas ! »*.

À onze ans, Jérémy entre en première secondaire. Cette période coïncide avec l'arrivée de ses demi-frères et demi-sœurs chez ses grands-parents où le jeune vit seul depuis toujours. Le garçon explique se sentir depuis lors *« transparent »* et commet des attouchements sur ses petits frères afin, dit-il, d'attirer l'attention des adultes sur lui. À l'école, Jérémy raconte que se faire remarquer devient également un leitmotiv : *« j'ai commencé à faire le petit malin avec les autres. Je voulais montrer que j'étais grand et tout ça comme à la maison. Alors j'ai commencé à fumer. J'ai commencé à louper les cours. J'ai commencé à avoir des mauvaises notes au journal de classe. J'ai commencé à ne plus étudier pour l'école »*. Comme Nadyra, Jérémy a également changé plusieurs fois d'école en raison de différents déménagements mais, contrairement à la jeune fille, cette situation ne l'a pas affecté. Notons que pour le garçon, ces changements d'école ont eu lieu bien avant son événement-pivot. Il nous explique : *« pfiouuu j'ai fait six écoles [...] mais ce n'était pas vraiment un problème parce que je suis quelqu'un qui arrive très vite à me faire des amis à l'école et même dans mon village, donc ça ne changeait pas grand-chose »*.

Suite à la séparation de ses parents, Antoine évoque un premier changement d'école : *« j'étais dans une école jusqu'à ma deuxième primaire puis, je n'étais pas assez intelligent comme ils ont dit et j'ai dû aller dans une école spéciale où je suis resté jusqu'à mes quatorze ans »*. Après ses premiers placements en IPPJ, Antoine nous raconte s'être senti stigmatisé à l'école : *« j'ai été renvoyé parce que je n'allais plus à l'école, je déconnais. Puis, l'année d'après, j'ai été dans une école et là-bas, j'ai été renvoyé. J'ai travaillé un peu, quatre mois parce que là, je n'avais vraiment plus envie d'aller à l'école. Les éducateurs enfin les surveillants de l'école, ils me faisaient des genres de menaces comme quoi que si moi je ne parlais pas de l'école, il y a des autres jeunes qui allaient partir de l'école parce que soi-disant, moi, j'étais un dangereux, j'étais un drogué alors que je faisais de mal à personne ! J'arrivais peut-être à l'école défoncé mais au moins j'allais à l'école. J'essayais de faire un tout petit peu d'efforts. J'allais à l'école et tout ce qu'ils ont trouvé à faire c'est dire qu'il y avait des enfants, des parents d'enfants qui se plaignaient comme quoi j'étais un dangereux et tout ça ! Directement, on m'a collé une étiquette alors que moi, je ne faisais rien de mal quoi. C'est ça que j'ai été dégoûté. Puis, ils m'ont viré pour des conneries parce que je me suis pris la tête avec une prof. On parlait de racisme et tout ça à l'école et je m'étais pris la tête avec elle parce que je n'étais pas d'accord et elle m'a fait sortir de la classe. Et c'est pour ça que j'ai été renvoyé et parce que les éducateurs avaient la haine sur moi parce que, soi-disant, je faisais chier des personnes et que si moi je ne parlais pas de l'école, il y a des gens qui allaient partir de l'école. Ils m'ont renvoyé après quatre mois et puis, je suis resté chez moi. J'ai fait que fumer. J'ai fait que boire. J'ai fait plein de conneries... C'est être viré de l'école qui m'a vraiment fait partir en couille parce que je ne faisais vraiment plus rien... »*.

En première secondaire, les parents de Loïc se séparent. Pour lui, cet événement explique notamment ses problèmes au niveau scolaire : « *c'est ça hein ! Les primaires, j'ai tout réussi !* ». Il nous retrace ensuite la suite de son parcours plutôt sinueux : « *après, je suis passé en première renoué et j'ai raté deux fois la première. Après, j'ai raté deux fois la deuxième et après, ils m'ont mis en troisième professionnelle en maçonnerie. Après, j'ai été renvoyé, j'ai changé d'école et j'ai été en menuiserie. Puis, je n'ai plus été à l'école pendant, on va dire, une année. Après, j'ai été en mécanique mais encore dans une autre école puisque j'avais été renvoyé de celle-là. Puis, je n'ai pas su terminer parce que j'ai été renvoyé et après je n'ai plus été à l'école* ».

Suite à l'événement déclencheur, les mineurs nous relatent donc un parcours scolaire en perte de vitesse. Certains, comme Jasmina, ont pu rebondir malgré tout alors que d'autres voient leur scolarité s'étioler... Ci-après, nous allons voir que les « *conneries* » et les placements qui s'en suivent prennent part, aux yeux des jeunes, à l'emballement ressenti. Nous verrons aussi que le sentiment de stigmatisation qui en découle pour certains ne semble pas aider à remonter la pente...

2.4. Le cercle des « conneries » et des placements

Ces jeunes ont systématiquement fait un lien entre le début de leurs comportements délictueux et ce qu'ils identifient comme leur événement déclencheur. Nous avons vu précédemment que, pour la majorité d'entre eux, les dégâts occasionnés par cet événement se situent au niveau de la sphère familiale. Dans plusieurs témoignages, un cercle vicieux d'intensité variable est évoqué. En effet, certains mettent en avant, dans un premier temps, la détérioration des rapports familiaux pour expliquer le commencement de leurs « *conneries* ». Comme dans le récit de Jérôme, d'autres jeunes expliquent même que ces premières « *bêtises* » avaient pour objectif principal d'attirer l'attention de leurs parents. À ce propos, Jérémy explique : « *c'était pour que mes parents voient que j'étais là* » et Antoine ajoute : « *je voulais qu'ils s'occupent plus de moi* ». Ensuite, ils relatent souvent une escalade des faits commis et, pour plusieurs d'entre eux, un enchaînement des placements en IPPJ comme c'est le cas dans le récit de Jérôme : « *ça a commencé par des petits vols à l'étalage et puis, ça s'est terminé par des cambriolages et des ports d'armes* ». Contrairement aux intentions des jeunes, la prise de connaissance des premiers délits par les parents tend à renforcer les rapports conflictuels déjà présents. À cet engrenage vient se greffer l'apparition d'autres problématiques telles que la consommation d'alcool ou de stupéfiants et les fugues qui nécessitent, plus particulièrement dans le discours des garçons, un besoin accru d'argent et donc une perpétuation des délits.

Les faits reprochés aux jeunes dans ce type de parcours sont assez hétéroclites. Par exemple, Jasmina et Nadyra sont placées en IPPJ pour des faits de violence au sein des institutions

d'hébergement dans lesquelles elles séjournaient mais également pour des fugues, tantôt du domicile familial, tantôt de ces mêmes institutions. La première nous explique la raison de son premier placement à l'IPPJ: *« je suis rentrée dans mon centre, je n'étais pas dans mon état normal. J'ai agressé mon éducatrice avec un couteau puis, elle a appelé la police et quand la police est venue, je ne me suis pas laissée faire, je me suis battue quoi »*. Au moment de notre rencontre, elle connaît son second placement à l'IPPJ en raison de fugues à répétition de chez ses parents. De son côté, la seconde nous relate : *« la première fois, je me suis battue avec une fille. Je l'ai presque tuée, elle a été à l'hôpital et maintenant, je suis ici pour consommation de drogues, bagarres, vols et manque de scolarisation »*.

Antoine nous raconte les raisons de ses différents placements. La première fois, il a été placé dans une section d'Accueil *« pour un vol dans un camping, dans la buvette d'un camping »*. Ensuite, il a séjourné en section fermée pendant un mois *« pour vol de voiture »*. Après un séjour au centre fédéral fermé de Saint-Hubert, il a été transféré dans une section fermée d'IPPJ où il se trouve actuellement: *« j'ai été placé parce que j'ai fugué[de son centre d'hébergement]. Pendant ma fugue, j'ai commis des vols et je me suis fait choper. Je me suis fait surprendre en flagrant délit. J'étais dans un drink et j'étais en train de voler et il y avait un policier en civil qui m'a vu. Il n'était pas en service mais il m'a vu et il m'a arrêté et il a appelé des collègues qui sont venus »*. En dehors de ces faits connus des autorités, Antoine nous dit qu' *« il y a des petits trucs, voilà, pour lesquels, je ne me suis pas fait choper. Des petites conneries parce que voilà, les flics, ils m'ont demandé si c'était moi et j'ai dit 'ce n'est pas moi'. Mais je vais dire, à la longue, avec le temps, ils trouvent des indices et à la fin, ils arrivent toujours à prouver par A+B que c'est toi donc ils sont malins, ils sont trop malins »*.

Antoine explique ses faits par un besoin d'argent d'une part, pour sa consommation de cannabis et, d'autre part, parce que son père se retrouve sans ressources financières : *« quand j'ai été habiter chez mon père, il n'avait pas d'argent. Il est tombé sur le CPAS parce qu'il y a eu des problèmes avec ma mère. Elle lui réclamait de l'argent alors que je n'habitais plus chez elle mais j'étais domicilié chez elle alors mon père, il devait lui verser une pension alimentaire. Avec la pension alimentaire qu'il versait à ma mère, il perdait ça. Ma mère, elle ne voulait pas que je me fasse domicilier chez mon père, donc il a perdu beaucoup d'argent et ça fait qu'il a dû aller au CPAS. On avait plus de sous du tout quoi ! Mon père, il allait chercher à manger au CPAS. Avec cette affaire, j'ai vraiment été obligé de voler. Là, j'ai commencé à voler beaucoup, beaucoup de choses »*. Néanmoins, il précise : *« moi, c'est par nécessité. Je n'allais pas voler quand j'avais des thunes. Quand je n'avais pas de sous, je volais n'importe quoi. Tout ce que je trouvais, je volais. Si j'avais des sous, j'aurais pu voir quelque chose à voler et bien je ne l'aurais même pas pris. Je n'avais pas d'intérêt à voler si j'avais de l'argent. Je volais quand il me fallait vraiment de l'argent »*.

L'explication des vols chez Loïc ressemble à celle d'Antoine : « moi avant [que ses parents se séparent], je ne faisais pas de conneries avant et tout ça [...]. Je faisais des bagarres, des conneries à l'école, des trucs comme ça [...] mais après j'ai fait des vols avec effraction [...] pour de l'argent parce que mes parents, quand ils ont divorcé, ils ne me donnaient jamais d'argent. C'était vraiment rare. Quand ils me passaient, c'était cinq euros ! On ne sait rien faire avec cinq euros ! Juste un paquet de sèches et un plein. Donc, pour avoir de l'argent, j'ai dû commencer à voler. Et voilà, j'avais de l'argent, je pouvais faire ce que je voulais. Et mon papa, il m'a vu rentrer avec de l'argent. Au début, il s'est dit que c'était un copain qui m'avait donné et tout. Puis, un mois passe et il me voit toujours rentrer avec de l'argent alors il s'est demandé quoi à la fin. Et à la fin, je me suis fait choper donc il m'a demandé pourquoi et voilà. Il a compris que j'avais toujours de l'argent parce que je volais ».

Le cas de Jérémy est un peu différent des autres garçons qui relatent leur parcours autour d'un événement déclencheur. En effet, ce qu'il identifie comme étant cet événement est le fait-même pour lequel il est placé en IPPJ. L'adolescent relate un engrenage sur les autres composantes de sa trajectoire mais pas au niveau des « conneries » ou des placements en IPPJ. Jérémy nous explique qu'il est placé parce qu'il a commis « des abus, des attouchements sexuels sur mes petits frères ». Le jeune vit seul chez ses grands-parents depuis toujours. Voici comment il explique ses actes : « il y a mes cinq [demi] petits frères qui ont dû être placés d'urgence parce que ça n'allait pas chez papa ni chez leur mère. Donc, ils ont dû être placés en urgence et mes grands-parents, ils ont accepté pour qu'ils viennent à la maison. Et d'un coup, je me suis senti rejeté. Après, plus personne ne m'écoutait à la maison et je voulais que les gens sachent que j'étais là et ils n'ont pas écouté et voilà [...]. J'ai fait du mal à mes petits frères pour que les autres se rendent compte que j'étais là aussi et après, je suis arrivé ici... Grosse connerie... ». Il raconte qu'il n'avait jamais rien fait de répréhensible auparavant. Par rapport aux faits qui lui sont reprochés, Jérémy nous dit : « j'aurais mieux fait de montrer autrement aux autres que j'étais là. Plutôt par la discussion que par les actes. Je regrette fortement parce que maintenant, c'est mes frères qui payent les conséquences parce qu'ils se sentent mal par rapport à ça j'imagine. Et la police qui va les auditionner et tout ça donc, ce n'est pas facile pour eux. Donc, maintenant, forcément, je regrette ».

Dans les témoignages de ces adolescents, nous venons de voir qu'il n'y a pas d'homogénéité dans le type de faits qu'ils nous exposent mais que, pour la plupart, un engrenage dans la délinquance apparaît toujours lié, selon eux, à l'événement déclencheur. À cela vient s'adjoindre, comme nous allons le constater, un besoin cruel d'évasion mais aussi une perte progressive de loisirs « traditionnels ».

2.5. Abandon des loisirs et besoin d'évasion

Un réel besoin d'évasion transparait dans les témoignages des jeunes suite à l'événement déclencheur. Ce besoin « *d'être ailleurs* » se manifeste à travers une consommation relativement importante de stupéfiants et d'alcool, des tentatives de suicide, des fugues ou, plus simplement, le besoin d'être avec « *les potes* ».

Plusieurs d'entre eux consomment régulièrement des produits stupéfiants et de l'alcool. Ils expliquent recourir à ces substances pour supporter leur mal-être. Jasmina rapporte, par exemple : « *juste après [l'événement], j'ai commencé à sniffer puis, j'ai arrêté. Puis, j'ai commencé à prendre des champis hallucinogènes et maintenant, j'en suis au joint [...]. Je bois très souvent que ça soit en pleine journée, le matin ou le soir pour oublier mes problèmes, pour m'évader on va dire* ». Elle explique sa consommation en disant : « *j'en avais marre, je voulais m'évader. Je me disais que vu qu'il n'y a pas de justice sur cette dame-là et bien il n'y aura pas de justice sur moi si je fume ou si je bois, il n'y aura rien en fait contre moi [...]. Je n'ai pas envie d'arrêter [...]* ». Plus tard dans nos discussions, Jasmina nous raconte avoir tenté d'autres expériences pour fuir ses problèmes : « *je voulais vous dire aussi qu'après cette histoire, j'ai fait aussi plusieurs tentatives de suicide. Je prenais des médicaments. Je suis tombée en dépression et j'ai été dans un centre* ».

L'alcool est aussi présent dans la vie de Nadyra : « *maintenant, j'arrête les joints mais l'alcool, c'est ça que je n'arrive pas à arrêter [...]. Je bois chez moi. Personne ne vient me déranger [...]. Par exemple, à ma première sortie d'ici, j'ai été directement acheter une bouteille et la police est venue parce que je buvais à la gare, je dansais, je criais, j'étais complètement pété. Je pleurais dans la gare parce que quand je bois, je pleure. Mais c'est pour oublier tous mes problèmes* ».

De son côté, Antoine nous explique : « *je consomme ouais, je consomme beaucoup même mais que du cannabis. Je ne prends pas des crasses [...]. J'ai commencé à la fin de mes treize ans je crois avec des potes à moi, comme ça, sans réfléchir quoi. J'étais sur la place et un pote à moi, il me dit 'ouais tu veux essayer ?' Enfin, ce n'était même pas un pote à moi, enfin maintenant, c'est un pote à moi mais je le connaissais à peine. Je le voyais, je lui disais 'bonjour-au revoir' et c'est tout. Et il me dit 'ouais tu veux fumer ?'. Moi, je ne savais pas comment c'était, j'ai commencé, j'étais tout pété ! Je n'ai pas voulu rentrer chez moi et quand je suis rentré chez moi, je me suis fait engueuler par ma mère et tout. Ma mère me dit 'qu'est-ce que t'as eu ?!'. J'ai dit que j'avais bu. C'est passé. Première fois, c'est passé. Puis, je n'ai plus fumé pendant quelques temps et puis, j'ai recommencé parce que voilà, je trouvais ça bien. Puis, j'étais souvent énervé, j'étais souvent mal et tout ça et quand je fumais, je me sentais mieux quand je fumais que quand je ne fumais pas [...]. Je me sentais un peu obligé et après j'ai commencé à être dépendant [...]. Je me sentais obligé mais j'étais bien. C'est comme des gens qui sont accros à l'alcool. Moi, je ne suis pas accro à l'alcool mais j'aime bien fumer parce que je me sentais mieux dans ma peau [...]. Mais ça coûte cher, j'ai dû commencer à voler pour pouvoir m'en payer et tout ça* ».

Parallèlement à leur besoin de s'évader, ces adolescents racontent qu'ils n'ont que peu de loisirs en dehors de « *la fumette* » ou de la consommation d'alcool. Or, comme dans les récits de Jérôme et d'Iris, le sport, les loisirs et autres activités extrascolaires occupaient auparavant une place relativement importante dans leur vie.

Tout comme Jérôme, Loïc et Jérémy nous expliquent qu'ils étaient de grands sportifs étant plus jeunes. Jérémy raconte, par exemple : « *je faisais beaucoup de foot. Quand j'avais six ans, je faisais du foot à [nom du lieu]. Puis, à neuf ans, du foot au [nom du club] parce que j'ai été accepté après avoir passé des tests. Mais j'ai dû arrêter parce qu'avec l'école, c'était trop difficile. Les entraînements duraient jusque vingt-deux heures trente et le temps de faire la route, il était vingt-trois heures trente. Donc, il n'y avait pas moyen avec l'école, j'étais trop fatigué le lendemain donc j'ai arrêté* ». Le jeune garçon regrette et nous dit : « *j'aurais bien voulu continuer... Si c'était à refaire, je le referais... Mais aujourd'hui, il n'y a plus moyen, ce n'est plus possible ! J'ai perdu beaucoup de qualités au foot.* ». Il ajoute : « *puis, c'est tout, je n'ai plus fait de sport après, j'ai tout arrêté. Je ne jouais plus. C'était plus traîner avec les potes qu'autre chose [...]. Avec eux, on traîne en ville, on boit un verre ou deux et puis voilà* ». De son côté, Loïc témoigne : « *quand j'étais petit, je jouais beaucoup au foot parce que j'étais dans un club. J'ai arrêté il y a trois/quatre ans. J'ai fait un peu de boxe, ce n'était pas dans un club. C'était avec mon grand frère qui faisait de la boxe. On s'entraînait ensemble* ».

Antoine se souvient, lui aussi, des activités qu'il faisait quand il était plus jeune : « *j'étais au patro quand j'étais petit. Je suis resté, je crois, deux/trois ans quelque chose comme ça. Puis, ça s'est arrêté parce qu'il n'y avait plus assez de personnes, il n'y avait plus assez d'animateurs, ils ont arrêté. Sinon, j'aurais continué parce que j'aime bien. C'était quand mes parents étaient encore ensemble. Sinon, je fais du vélo depuis que je suis tout petit. De temps en temps du foot ou quoi mais c'est très rare* ». Actuellement, Antoine nous dit : « *je ne fais plus rien à part traîner avec les potes et fumer... Puis, de toute façon, je suis tout le temps placé* ».

De son côté, Jasmina garde une passion : le rap. Elle nous parle de celle-ci mais également de ce qu'elle faisait de ses journées avant son placement : « *j'aime bien écouter, j'aime bien écrire, j'aime bien rapper [...]. Quand j'étais chez moi, je ne pouvais jamais sortir. Même devant la porte, je ne pouvais pas. Et, en fugue, je buvais, je fumais, je rappais, je sortais en soirées mais j'étais tout le temps, je n'étais jamais à jeun on va dire, j'étais toujours sous l'emprise de drogues ou d'alcool* ». Actuellement, ses temps libres, elle les passe à « *écrire des textes ou alors je m'ennuie et je fume [rires]* ».

La manière dont ces jeunes se racontent laisse transparaître un univers marqué par des changements difficiles, eux-mêmes orchestrés autour de l'événement déclencheur. Une spirale que l'on pourrait qualifier d'inférieure et de négative semble animer les trajectoires dont ils témoignent. Pour terminer l'analyse de cette dynamique « du détonateur », nous allons voir

comment ces jeunes expliquent vivre, au moment où nous les rencontrons, leur placement et quelles sont leurs perceptions pour la suite de leur parcours.

2.6. Vécus des mesures et perspectives d'avenir en demi-teinte

La manière de vivre les différentes mesures prises à leur endroit est très différente d'un jeune à l'autre. Notons que ceux qui expliquent vivre relativement bien leur placement en IPPJ sont également ceux qui se disent davantage optimistes et confiants vis-à-vis de leur sortie de l'institution et de leur vie future.

Par exemple, pour Antoine, qui connaît son quatrième placement en IPPJ lorsque nous le rencontrons, l'enfermement *« c'était un peu la seule solution parce qu'il n'y avait pas trente-six mille solutions ! Parce que voilà, je veux dire, j'étais sur ma lancée et la seule façon de m'arrêter, c'était de m'enfermer [...] ». Quand j'y réfléchis, ça m'a quand même été utile pour trouver un patron et tout ça. Parce qu'ils ont pu m'aider à trouver un patron, pour m'inscrire à l'école, pour me donner des conseils, pour me dire comment parler au patron, pour être bien poli et tout ça. Je crois que c'est ça qui m'a beaucoup aidé. J'aurais fait ça en dehors, je ne crois pas que j'aurais trouvé. Je n'aurais pas trouvé, je pense »*. À l'inverse, David, qui séjourne pour la cinquième fois en IPPJ, n'a pas du tout le même avis qu'Antoine, il nous dit : *« moi, en tout cas, j'ai envie de dire que pour moi, l'IPPJ, ça ne change rien ! Même si je suis en IPPJ et si pour l'IPPJ, c'est comme une punition pour me faire arrêter des trucs, moi, je dis non ! C'est n'importe quoi ! Justement, quand on reste ici, ça fout plus la haine, cela ne fait pas qu'on n'ait plus envie de refaire des faits. Peut-être qu'il y a des jeunes comme ça mais moi, tous les jeunes que je connais, il n'y en a pas un qui sort et qui ne fait plus rien ! Non, justement, on reste ici et ça nous influence encore à faire des trucs plus pires. Avant, je faisais des bêtes trucs comme des vols à l'étalage et maintenant je fais des cambriolages. Ça, c'est à cause que je reste ici ! Je pète les plombs, je veux de l'argent »*.

Loïc n'a pas fait l'objet d'un placement en IPPJ immédiat. Il nous explique que la première fois qu'il s'est fait arrêter pour cambriolage, *« j'ai été devant la juge mais il n'y avait pas de place en IPPJ alors ils m'ont relâché. J'avais des conditions mais que je ne respectais pas : plus traîner avec certaines personnes et plus faire des conneries, aller à l'école parce que je n'allais jamais à l'école avant [...] ». Je suis passé trois fois au juge. Elle a bien vu que je ne respectais pas les conditions. Puis, je suis passé en jugement et au moment de ça, il y avait toujours des nouveaux faits, donc je suis passé en jugement et ils m'ont mis six mois »*. Le jeune n'a pas vraiment d'avis sur son placement : *« je le vis normal et je sors bientôt »*.

Pour Jérémy, c'est le tout premier placement en IPPJ en section fermée d'Éducation, il nous explique que *« ça se passe bien. J'ai une bonne intégration. Les jeunes ne sont pas vraiment méchants. Il y en a*

des sympas et même des protecteurs. Il y en a avec qui je m'entends très bien et les éducateurs aussi, c'est pareil, je m'entends super bien. Je n'ai jamais eu de problèmes de comportement. Juste une fois où j'ai fait le con où j'ai cassé la grille de la fenêtre pour se passer des trucs avec celui qui était dans la chambre à côté [...]. Je pensais que ça allait être pire. Je pensais qu'on devrait rester en chambre beaucoup plus souvent. Je pensais qu'il n'y aurait pas d'activités et qu'on devrait juste travailler sur nos faits. Donc, c'est bon... Enfin, ce n'est pas facile mais il y a pire encore ». Le garçon semble accepter la mesure : « par rapport à mes faits, ben, c'est normal. Moi, je trouve qu'ici, ce n'est vraiment pas une décision très stricte parce que j'aurais très bien pu aller en prison si j'avais seize ans, donc je préfère être ici qu'en prison » Pour lui, « c'est un mauvais moment à passer et une chance de me rattraper ».

De son côté, Jasmina raconte, non sans une dose de cynisme : « ouais ça va... Enfin, lundi, je me suis battue avec une fille et aujourd'hui, j'ai été en chambre de relais, donc cool la vie... C'est difficile... Je préfère être dehors... Être enfermée vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec les mêmes têtes et il y a trop de règles aussi. Mais, bon, il y a pire aussi ».

À la sortie de l'IPPJ, un retour en famille est préconisé pour la majorité des jeunes qui s'inscrivent dans cette trajectoire. Seule Jasmina nous explique « que je ne veux pas rentrer chez moi ». Pour la jeune fille, une mise en autonomie est envisagée.

Leur sortie de l'IPPJ, ces mineurs la voient « bien ». Ici, seules Iris et Nadyra semblent pessimistes vis-à-vis de leur avenir proche. Jérémy relate : « je ne sais pas vraiment dans combien de temps je sortirai mais ils m'ont dit que si je travaille bien comme je fais maintenant, et tout ça, que je m'y mets à fond, je pourrais peut-être sortir dans un an ou peut-être un peu avant. Je ne sais pas mais ma sortie je la vois bien. Déjà, je vais reprendre les cours directement parce que c'est important. Ça, je l'ai compris ici. Je vais reprendre le sport. Le tennis et un sport dans le genre break dance. Je vais retourner chez mes grands-parents, aller à l'internat et garder un psychologue ». Antoine explique sa sortie par rapport à sa consommation : « là, j'ai toujours envie de fumer mais ce sera à voir dehors. Moi, je sais très bien que je vais recommencer dehors. Ça, c'est sûr mais du moins essayer de diminuer. Au moins, essayer de savoir ce que je fais et ne plus voler pour pouvoir consommer ».

Concernant leur vie future, tout comme dans les récits de Jérôme et d'Iris, Loïc et David n'ont pas encore d'idées précises sur la question. Le premier nous dit juste : « je ne sais pas, si tout va bien, menuiserie et si tout va mal... » et le second explique : « je suis encore trop jeune pour y penser ».

A contrario, plusieurs jeunes ont déjà une vision plus ou moins définie de leur avenir avec des projets bien détaillés en tête. Alors que les autres jeunes nous disent ne pas avoir de rêves, ceux-ci présentent leurs projets d'avenir professionnel et familial comme étant leur rêve. Jérémy expose : « je veux être chauffagiste. C'est le métier que je veux faire plus tard. Ça fait cinq ans que je veux faire ça parce que j'ai travaillé avec mon oncle et des fois, quand il allait travailler, et bien, il me prenait avec sur des bateaux ou

quoi pour aller mettre de l'air conditionné et tout ça et ça me plaisait bien [...]. J'ai des rêves mais je ne sais pas si je saurai les réaliser un jour. Ce serait d'aller vivre à Miami et d'avoir un métier là-bas comme chauffagiste. Avoir une belle femme avec deux enfants et c'est tout [...]. J'aurai un travail, un appartement... Je ne sais pas... peut-être encore des activités extérieures avec des amis. Sortir de temps en temps, pas trop souvent ».

Jasmina, quant à elle, sait exactement ce qu'elle veut. Elle nous raconte avec précision et détermination comment elle imagine sa vie plus tard : *« ma vie future, je la vois avec un garçon. Fiancée mais pas mariée. Deux enfants. Maximum six. Une maison. Un travail pour moi, pas pour mon compagnon parce que je veux être la dominante. Je suis plus attirée par les garçons, on va dire, qui ont fait des faits dans leur vie que par des gentils garçons qui vont travailler et tout. J'aime bien les garçons qui ont du caractère, des bad boys quoi. Je n'aime pas les garçons qui sont parfaits. »* Concernant son avenir professionnel, Jasmina nous dit *« j'aimerais vraiment travailler dans une boulangerie »*. Souvenons-nous qu'avant d'entrer à l'IPPJ, elle travaillait dans une boulangerie dans le cadre de son CEFA ; elle souhaiterait donc poursuivre dans cette voie.

DEUXIÈME TRAJECTOIRE
À TRAVERS LE PRISME INSTITUTIONNEL

« De centre à centre, de psychiatrie à psychiatrie, de l'IPPJ à l'IPPJ... Je n'ai fait que ça dans ma vie. »

Nadia, 16 ans

Les jeunes concernés par cette trajectoire esquissent, lors des entretiens, des parcours de vie particulièrement difficiles, depuis très tôt dans leur enfance. En effet, avant d'être considérés comme des « mineurs délinquants », ces jeunes expliquent avoir été perçus, par les intervenants du secteur de l'Aide à la Jeunesse, comme des « mineurs en danger ». Notons déjà que, pour certains d'entre eux, ce changement de perception, et même de « statut », est compréhensible au vu de leur parcours alors que, pour d'autres, il paraît inintelligible voire « injuste » car, à leurs yeux, ils n'ont « pas leur place en IPPJ ».

Anciens « mineurs en danger », ces adolescents décrivent aussi deux types de parcours antérieurs relativement distincts : soit un parcours marqué par les placements en institution d'hébergement dès le plus jeune âge, soit un parcours où les interventions se font plus tardivement, au début de l'adolescence, suite à une enfance passée dans un milieu familial décrit comme très difficile et parfois violent.

Comme nous allons le voir, ce qui rassemble les témoignages de ces jeunes, c'est avant tout le fait que leurs souvenirs, leur ressenti et leurs projections apparaissent marqués et organisés par les décisions extérieures dont ils ont fait, et font encore, l'objet. En d'autres termes, dans cette trajectoire, le parcours institutionnel, qu'il ait débuté plus ou moins précocement, tend à marquer, voire à déterminer, le parcours personnel des jeunes lorsqu'ils se racontent. Nous reviendrons sur cette dynamique « institutionnelle » spécifique des récits en seconde partie de cette présentation avec les témoignages de Benjamin, Benoît, Christopher, Fabian, Flore, Jade, Kelly, Mélanie, Michaël, Nadia et Victor.

Mais en première partie, voyons tout d'abord les récits de Brice et Jessica qui incarnent les deux situations précitées au niveau du commencement des interventions institutionnelles. Au moment où nous la rencontrons, Jessica vient d'avoir seize ans. Elle est placée pour la deuxième fois en IPPJ. De son côté, Brice est proche de la majorité et séjourne dans une section ouverte d'une IPPJ pour la première fois.

1. LES RÉCITS DE JESSICA ET DE BRICE

1.1. Souvenirs difficiles d'une petite enfance sans famille ou en famille

Jessica est née dans la région de Liège. Ses parents se séparent dès sa naissance. Le SAJ décide de placer Jessica à l'âge de deux ans en pouponnière. Elle explique ne pas connaître exactement le contexte entourant son placement mais elle suppose que les problèmes de toxicomanie et de prostitution de sa maman y sont pour quelque chose. À cinq ans, elle est orientée dans un internat où elle restera jusqu'à l'âge de dix ans. Concernant ces années, la jeune fille se souvient uniquement : « *je piquais des crises, j'étais très colérique. J'étais mal parce que je n'étais pas avec ma mère [...] mon enfance... Je n'ai pas vraiment eu d'enfance, en fait...* ». À l'époque, elle fréquente une école spécialisée proche de son pensionnat. Jessica ne se rappelle ni avoir pratiqué de sports spécifiques, ni avoir eu de loisirs particuliers. Durant cette période, elle raconte : « *je ne voyais pas souvent ma mère* ». Cette dernière vient, de temps en temps, la voir à l'internat avec son compagnon. À ce moment-là, la petite fille pense que cet homme est son papa.



Vers l'âge de trois ans, les parents de Brice se séparent. Depuis, il n'a vu son papa qu'à trois reprises mais le jeune homme dit : « *ce n'est pas un gros manque* ». De ce que Brice en sait, ce dernier fait des allers-retours en prison depuis bien longtemps. Brice grandit donc auprès de sa maman qui s'est rapidement remise en ménage. Lorsqu'il pense à sa petite enfance, ce sont des souvenirs d'un climat familial tendu et violent qui refont surface : « *mon beau-père de l'époque frappait toujours sur ma maman* ». Le jeune garçon a un grand frère handicapé qu'il ne connaît pas car il est placé dans un centre spécialisé depuis très jeune. Brice a également une demi-sœur et deux demi-frères plus jeunes que lui et qui ont tous des pères différents. Ils vivent tous avec leur mère. Au niveau scolaire, Brice est, dès ses premières années primaires, orienté vers une école spécialisée. Côté loisirs, il dit avoir eu de la chance de pouvoir faire de l'équitation dans le manège de son oncle, qui est également son parrain et avec qui il entretient une relation forte : « *c'est comme mon deuxième papa, il l'a remplacé* ».

1.2. De l'institution à la famille ou de la famille à l'institution

Lorsqu'elle retrace son enfance, Jessica explique qu'à dix ans, un jour, à la sortie de l'école, sa vie vient à changer : *« maman est venue me chercher à la sortie de l'école et je suis partie vivre chez elle avec mon beau-père. C'est lui qui a demandé à la juge pour que je sorte. Ma juge, elle a dit que si j'avais un bon comportement là-bas, je pouvais sortir »*.

Au début, *« ça se passait bien »* en famille malgré *« quelques disputes »*. En quittant l'internat, la jeune fille a également quitté l'école qu'elle fréquentait depuis toujours. Jessica est alors scolarisée dans une école proche de sa nouvelle maison. Elle y rencontre sa *« meilleure amie »* avec qui elle est très proche. Ensemble, elles commencent à fumer des joints. À l'école, son comportement se dégrade mais la jeune fille ne sait pas expliquer pourquoi. Elle raconte : *« ça se passe mal. J'ai un mauvais comportement, j'insulte les professeurs et je frappe les élèves »*.

À douze ans, l'adolescente apprend fortuitement que celui qu'elle considère depuis toujours comme son papa n'est pas son père biologique : *« à l'école, j'ai remarqué que je n'avais pas le même nom de famille que mon beau-père. J'ai demandé à ma maman et elle m'a dit 'c'est normal' et j'ai dit 'mais pourquoi je n'ai pas le même nom de famille ?!' Elle m'a dit 'parce que ce n'est pas ton papa, c'est ton beau-père' »*. Affectée par la nouvelle, Jessica explique : *« j'étais en train de pleurer puis je ne l'ai plus jamais appelé papa, je l'ai appelé Joël⁵⁹. Il voudrait que je l'appelle papa mais moi, j'ai dur maintenant »*. Néanmoins, la jeune fille raconte qu'elle n'a pas spécialement envie de connaître son père biologique *« parce que je considère mon beau-père comme mon père... Au début, je croyais que c'était mon vrai papa donc... »*. Qui plus est, Jessica entretient de très bons rapports avec lui. *A contrario*, elle éprouve une certaine rancœur à l'égard de sa maman. Les rapports entre mère et fille paraissent compliqués : *« ça se passe pas bien du tout »*. Pour cette raison, la jeune fille explique qu'elle fugue régulièrement de la maison : *« j'en avais marre de voir ma mère parce que je n'ai pas eu d'enfance avec elle. Je ne la considérais pas comme ma mère, donc je me barrais »*. Pendant ces fugues, Jessica dort chez des amies : *« je dormais chez des potes mais après deux jours, les parents, ils me foudaient dehors parce qu'ils ne voulaient pas avoir de problème. Quand ils voulaient appeler ma mère, je donnais des faux numéros ! Je ne suis pas folle, moi »*.

À quinze ans, Jessica rencontre un garçon qui devient son premier petit ami. Très amoureuse de lui, elle explique qu'elle le suit rapidement dans *« ses conneries »* pendant plusieurs mois. Ensemble, *« on volait, par exemple, des voitures pour aller faire un tour puis on les laissait là et on se barrait »*. Un jour, *« je suis rentrée par effraction dans la maison de quelqu'un. Mon petit copain avait agressé la personne et j'avais peur qu'il le tue ou qu'il fasse quelque chose, donc ça m'a vraiment touché. Je lui ai demandé d'arrêter et puis, moi, je suis partie et j'ai été tout dire à ma juge. C'est pour ça que je suis placée ici »*. Désormais, elle n'a plus

⁵⁹ Prénom fictif.

aucun contact avec ce garçon : *« je ne veux plus le voir, il est placé en centre fermé et il a dit que s'il me retrouvait, il me tuerait parce que j'ai tout dit à ma juge ».*

Suite à cet événement, la juge qui suit Jessica depuis de nombreuses années décide donc de la placer pour quinze jours en IPPJ. Après ce placement, la jeune fille rentre chez elle mais elle recommence à fuguer régulièrement *« parce que je voulais voir mes potes et aussi parce que ça se passait mal. Je suis mieux avec mes potes qu'avec ma mère ».* Quelques mois après son premier placement, Jessica est replacée en IPPJ dans la section d'Education où nous la rencontrons.

En discutant avec la jeune fille de son changement de « statut » de « mineur en danger » à « mineur délinquant », Jessica nous interpelle: *« c'est vrai que je suis une 36.4 ?! ».* Elle semble à la fois étonnée et choquée et nous explique ne pas du tout se sentir *« délinquante »* mais plutôt *« comme une fille qui ne fait pas de conneries mais qui a eu des problèmes dans sa vie ».*

&

À l'inverse de Jessica qui revient vivre en famille au début de son adolescence, Brice est placé vers l'âge de onze ans dans un pensionnat avec ses demi-frères et sa demi-sœur parce qu'*« il y avait des problèmes avec les parents. Maman et mon beau-père qui se disputent mais je ne sais pas qui a fait la demande au juge. Mais, aujourd'hui, je fais des recherches pour comprendre ».* Dans cet établissement, Brice explique : *« ça s'est bien passé. Les gens étaient très gentils avec nous et j'étais avec mes frères et ma sœur, donc c'était bien ».*

Vers treize ans, Brice retourne vivre en famille pendant un an et demi. Sa maman a quitté son dernier compagnon et elle a pu reprendre ses enfants chez elle. Elle se remet en ménage quelques mois plus tard avec un nouveau compagnon. Cette année-là, Brice obtient son CEB en première accueil mais il explique aussi : *« je commençais déjà à faire le con, à ne pas aller à l'école, à brosser les cours ».* Puis, *« il y a eu deux/ trois soucis avec les parents, ce qui fait que j'ai eu un nouveau juge et j'ai de nouveau eu un placement. Mais pendant ce temps-là, il n'y avait pas de la place dans les foyers, donc j'ai dû aller à l'hôpital en pédiatrie. Mais je n'étais pas malade ni rien mais manque de place, donc c'est ce que les juges font maintenant, ils mettent dans un hôpital. J'ai été choqué quand on m'a dit que j'allais aller à l'hôpital. Je me suis dit 'mais qu'est-ce que je vais foutre à l'hôpital ?!' ».* Il y est placé *« avec mon petit frère et ma petite sœur mais pas avec l'autre frère ».* Après avoir passé deux mois dans cet hôpital, Brice est placé dans un nouveau centre dans lequel il reste un an.

Ensuite, le jeune garçon séjourne dans une nouvelle institution : *« c'est eux qui m'ont remis à l'école. Ils m'ont inscrit au CEFJA en maçonnerie. Je suis resté six mois chez mon patron mais il m'a renvoyé parce que j'avais cassé un nouvel appareil. Je n'ai plus été à l'école depuis »*. Outre cet événement dans sa formation professionnelle, Brice garde un très mauvais souvenir de cette période : *« je détestais tellement ce centre. Là, j'ai eu une accusation pour agression sur un autre jeune alors que je n'avais rien fait. Je suis resté neuf mois. Je l'avais dit de toute façon : 'je ne fais pas plus d'un an dans ce centre' »*. Brice se fait renvoyer de cet établissement et retourne vivre chez sa maman avec laquelle il entretient toujours une bonne relation.

Après cette *« accusation »*, Brice explique : *« je suis passé devant la juge et elle m'a dit de faire des choses. Je n'ai pas respecté les conditions. Je devais aller à l'école, prendre des rendez-vous chez le psychologue, faire trente heures de présentation d'intérêt général et je n'ai pas fait tout ça. Ça a presque pris un an puis la juge m'a mis ici »*. Passé dix-sept ans, Brice arrive donc pour la première fois en IPPJ dans une section ouverte d'Éducation. Il explique : *« je me sens bien ici ! Avec toutes les institutions que j'ai faites... J'ai même demandé d'être prolongé jusqu'à ma majorité pour bien préparer la suite, mon projet [...] »*. À ses yeux, sa prise en charge en IPPJ : *« c'est la même chose que dans les autres centres à part les chambres. La chambre, c'est plus hard ici que dans les autres centres. Ici, c'est des portes blindées en fer, un petit carreau seulement, la fenêtre de trois centimètres de long, la porte est fermée à clé la nuit mais on sait l'ouvrir avec un interrupteur à l'intérieur [...] »*. Après tous les centres que j'ai faits, c'est la même chose qu'un autre centre. Je vais en week-end chez moi et la semaine je suis dans le centre. C'est un centre de plus pour moi, ce n'est pas une IPPJ ». Comme Jessica, Brice ne se considère pas comme un *« délinquant »* : *« quand la juge m'a dit que j'allais venir à l'IPPJ, j'étais un peu stressé mais finalement ça va, ce n'est pas comme je l'avais imaginé. Mais bon, par rapport aux autres, je ne suis pas trop comme eux. Moi, je n'ai rien fait de délinquant en fait puisqu'on m'avait accusé d'un truc que je n'ai pas fait et maintenant, la juge, elle le sait »*.

1.3. Comment décider de son avenir lorsqu'on a toujours décidé pour nous ?

Depuis qu'elle est placée en IPPJ, Jessica explique : *« ça va mieux maintenant avec maman depuis que je suis ici. On fait des trucs ensemble quand je rentre le week-end »*. D'un point de vue scolaire, la jeune fille dit stagner depuis trois ans en première année différenciée. À seize ans, elle préfère donc aller travailler : *« j'ai arrêté l'école depuis plus d'un an. Je n'ai plus envie d'aller à l'école, j'ai envie d'aller travailler. »* La jeune fille souhaite faire un CEFJA en boucherie : *« c'est un truc que j'aime bien. J'ai déjà travaillé avec mon beau-père quand j'avais douze ans, les week-ends. Il a dit qu'il allait demander à son patron pour que je travaille avec lui en jeune étudiante »*.

À la sortie de l'IPPJ, Jessica retournera probablement vivre chez sa maman. Elle explique « *qu'une mise en autonomie, je suis trop jeune et de toute façon, ma mère, elle ne veut pas* ». De son côté, Jessica n'aspire qu'à une chose : ne pas retourner dans une institution d'hébergement.

À plus long terme, elle n'a aucune idée de ce à quoi ressemblera sa vie. En termes de rêves, elle confie juste espérer avoir « *un travail et une famille* ».



Rétrospectivement, Brice qualifie son parcours comme étant « *merdique* » : « *de centre en centre, de maison en centre, de centre à maison, de maison en centre. Voilà, je n'ai pas eu un projet fixe où je suis resté peut-être cinq ans. Non, c'est toujours un an, deux ans parfois. Je n'ai pas eu une enfance comme j'aurais cru l'avoir ou comme j'aurais aimé l'avoir* ».

Aujourd'hui, il lui paraît difficile de décider lui-même des suites de sa vie. Ainsi, son projet de sortie de l'IPPJ est encore assez flou : « *mon premier projet, c'était d'aller en kot avec ma copine mais elle m'a quitté, donc tout est remis en question. Je n'avais pas pensé à autre chose. Maintenant, je parle avec ma maman le week-end pour qu'elle me donne des idées. Je fais ça avec elle et mon beau-père. Je pense que je vais faire une formation et un kot. Je ne sais pas encore quelle formation* ».

Toutefois, depuis plusieurs années, Brice met régulièrement de l'argent de côté car il travaille souvent dans des fêtes foraines. S'il éprouve des difficultés à se projeter à la sortie de l'IPPJ, le jeune garçon voit dans l'argent épargné une sécurité qui semble le rassurer : « *pour acheter une maison ou pour louer. Pour ne pas être dans la merde plus tard quand je sors d'ici. Pour avoir une sécurité...* ». Car, plus tard, Brice imagine sa vie « *avec ma maison, des enfants, une femme, un cheval, travailler et une voiture [...]. Quand je ferai ma vie, je me vois plutôt vivre vers la campagne ou bien vraiment à l'extrémité et sortir de la Belgique peut-être en Italie* ».

2. LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

Nous l'expliquions en introduction, le fait que le parcours institutionnel tend à marquer le parcours personnel des jeunes lorsqu'ils se racontent caractérise cette seconde trajectoire. C'est en ce sens que la dynamique qui l'anime s'est vue qualifier « d'institutionnelle ». Pour appréhender plus en profondeur cette dynamique, nous reviendrons, dans un premier temps, sur ce qui imprègne le plus les témoignages de ces jeunes, à savoir : les diverses institutions dans lesquelles ils sont passés et où ils ont vécu parfois pendant plusieurs années. Dans ce cadre, nous verrons que le placement en IPPJ apparaît alors comme inscrit dans la lignée des placements antérieurs. Nous verrons aussi, dans un second temps, que ces placements successifs ne sont pas sans conséquences, d'après les jeunes, sur leur parcours scolaire ; un parcours au sujet duquel on peut dès lors se demander : « d'école en école, comment décrocher ? ». Dans un troisième temps, nous parlerons des rapports ambigus dont témoignent les jeunes à l'égard de leurs parents ; des rapports à la fois tendus et tendres. Enfin, il s'agira d'envisager comment, lorsqu'il est question d'avenir, ces jeunes passent du cycle institutionnel au rêve d'une vie *normale*... Donnons dès à présent la parole à Benjamin, Benoît, Christopher, Fabian, Flore, Jade, Kelly, Mélanie, Michaël, Nadia et Victor dont les témoignages sont à la base de l'analyse opérée.

2.1. L'IPPJ : un placement dans la lignée de tant d'autres

Lorsque nous les rencontrons lors du premier entretien, plusieurs des jeunes concernés par cette trajectoire précisent d'entrée de jeu : « *c'est mon premier placement en IPPJ* ». Cette précision semble laisser sous-entendre qu'ils ont déjà connu d'autres types de placement. En effet, lorsque nous constituons ensemble les lignes du temps, ce sont bien des trajectoires chargées d'interventions institutionnelles qui se dessinent.

Flore représente bien ce cas de figure. La jeune fille ne connaît plus l'ordre exact des nombreuses structures qu'elle a fréquentées durant ces trois dernières années mais raconte : « *j'ai fait des centres, plusieurs centres* ». Contrairement à d'autres jeunes, elle semble clairement distinguer les différents services des secteurs de l'Aide à la Jeunesse et de la santé. En tout, elle est passée par un SAE⁶⁰, trois CAU⁶¹, deux PPP⁶², trois hôpitaux psychiatriques et un SAIE⁶³ avant d'arriver pour la

⁶⁰ Service d'accueil et d'aide éducative.

⁶¹ Centre d'accueil d'urgence.

⁶² Projet pédagogique particulier.

⁶³ Service d'aide et d'intervention éducative.

première fois à l'IPPJ à l'âge de quatorze ans. Depuis lors, Flore alterne les placements en IPPJ, les fugues et les séjours dans des établissements psychiatriques. De son côté, Michaël relate : « *au début, je commençais les fugues, des trucs comme ça. Puis, après, j'ai été dans un internat où j'ai foutu le feu. Puis, j'ai été viré. Puis, j'ai été dans un internat. Puis, j'étais plus calme mais j'ai encore été dans un autre internat [IMP] pour moi mais dans une autre structure quoi. Et après, j'ai été viré de l'internat [IMP] pour une connerie que je n'avais pas faite. Puis, après, j'ai été viré aussi puis, après, j'ai fini dans un autre internat [CAU]. Là, je suis resté quarante jours et là soi-disant j'avais volé et ce n'était pas vrai. Et puis, après, je suis venu ici [IPPJ]* ».

À travers l'ensemble des discours, il apparaît que le placement en IPPJ représente un placement supplémentaire aux yeux de ces adolescents habitués, pour la plupart, à être « ballottés » entre diverses institutions depuis plusieurs années. Comme Brice, ces jeunes peuvent alors voir l'IPPJ comme s'apparentant aux autres centres dans lesquels ils ont séjourné. Ainsi, Benjamin explique : « *après tous les centres que j'ai faits, c'est la même chose qu'un autre centre. Je vais en week-end chez moi et la semaine, je suis dans le centre, enfin ici [à l'IPPJ]* ». Du point de vue de Michaël, « *ici [à l'IPPJ], c'est un peu comme dans un internat finalement* ».

Habitués au mode de vie institutionnel, le séjour en IPPJ semble alors plus facilement supportable pour plusieurs d'entre eux : « *c'est moins dur parce que par rapport à d'autres, moi, j'ai l'habitude d'être placé* ». Mais, c'est une lassitude des placements successifs qui se fait davantage sentir chez certains de ces mineurs. Par exemple, Michaël relate : « *c'est quand même difficile parce que je change d'endroit tout le temps. C'est chiant quoi. En même temps, je n'ai pas trop le choix mais j'essaye de faire le mieux possible* ». De son côté, Jade explique son ressenti par rapport à ses pairs au sein de l'IPPJ : « *les filles d'ici, elles me cassent la tête ! Je vous jure, je l'ai dit à ma psy, je vais les tuer [Jade fond en larmes] Je vous jure, les filles ici, elles ont des week-ends et elles se plaignent encore. Ça me fait rire parce que purée, elles ont de la chance d'avoir une famille, elles ont de la chance d'avoir des sorties, elles ont de la chance d'avoir ça, elles ont de la chance d'avoir tout et elles se plaignent encore ! Moi, je dois dire quoi ?! Elles se plaignent de tout en disant 'j'ai envie d'avoir ça, moi j'ai envie d'avoir ça, j'ai envie d'avoir ça'. Moi, j'étais là et je me disais 'bande de connes ! Vous n'imaginez même pas la chance que vous avez d'avoir une famille et vous vous plaignez encore !' Moi, si j'avais encore ma famille et que je serais ici, mais je serais heureuse ! Heureuse parce que je sais que quand je sortirais, je rentrerais chez moi. Tout le monde, ici, va rentrer chez eux ! Ils ont une chance mais magnifique mais ils ne se rendent pas compte de la chance qu'ils ont et c'est ça qui me saoule* ». Nadia voit aussi son placement actuel comme inscrit dans la lignée des précédents, une lignée dont elle se dit fatiguée car elle a l'impression de perdre du temps. Mais la jeune fille ressent, elle, néanmoins, une différence dans l'image véhiculée à l'égard de l'IPPJ : « *mais j'en ai marre, le temps, il ne passe pas vite. J'en ai marre d'être ici. Je vais fuguer [...]. En plus, quand on sort d'ici, moi, j'ai l'impression que j'ai l'étiquette de l'IPPJ et après, pour trouver un centre, c'est dur parce qu'on vient de l'IPPJ* ».

Parmi les autres institutions qui jalonnent les parcours, certains jeunes mentionnent également des placements en institution psychiatrique ou en IMP⁶⁴. Ceci apparaît comme une autre particularité de ces témoignages exprimés à travers un prisme institutionnel.

Ainsi, Nadia et Flore racontent avoir connu plusieurs passages en institution psychiatrique entre une pléthore de placements en IPPJ et de placements en institution privée. Concernant ces « allers-retours », Nadia explique : « *ici [à l'IPPJ], ils disent que c'est ma place là-bas [en psychiatrie]. Ils disent que quand je suis ici, je montre que je ne suis pas bien. Et quand je suis là-bas, ils disent que je montre des comportements de délinquante. Alors, ils ne s'en sortent pas* ». Nadia raconte qu'elle a, au départ, été orientée vers ce type de structures « *parce que j'ai pris des médicaments parce que je voulais me suicider et pour des automutilations aussi* ». De son côté, Flore se souvient : « *c'est ma maman qui voulait que je me soigne parce que je me mutilais, parce que je me faisais vomir, parce que j'étais boulimique et anorexique* ».

Michaël et Victor ont également fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique et dans des IMP. Contrairement à Nadia et Flore, ils n'expliquent pas les raisons de leurs placements dans ces établissements spécifiques. Notons qu'il a été plus difficile de mener des entretiens avec ces mineurs dont les capacités intellectuelles sont visiblement plus faibles que d'autres. Dans leur récit, ils ne semblent pas faire de différence entre ce type d'institution et une institution d'hébergement plus « classique » voire une IPPJ. Ils savent que ces établissements ne portent pas le même nom mais ils préfèrent mettre en avant les convergences dans la prise en charge. À cet égard, Michaël relate : « *ici, c'est mon sixième internat [...]. Oui, vous avez raison, ici c'est une IPPJ mais ça fonctionne aussi un peu comme un internat [...]. Chercheuse : 'et c'est quoi exactement un IMP ? Tu peux m'expliquer ?' Je ne sais pas... C'est comme un internat quoi à part que tu peux sortir dans la ville et des trucs comme ça* ». Selon Victor, « *un IMP, un internat, une IPPJ, c'est la même chose finalement. Je ne vois pas trop de différences sauf un peu les règlements sont différents partout* ».

En toile de fond des récits, nous voyons donc que, pour ces jeunes, le placement en IPPJ tend à s'inscrire dans une routine, à la suite d'autres placements dans différents types de structures plus ou moins spécialisées. S'ils éprouvent de la lassitude face à cette succession où les institutions peuvent se confondre, « l'habitude » du quotidien institutionnel et de ses règles semble rendre le séjour de ces jeunes en IPPJ souvent plus supportable que pour d'autres. Mais cela ne veut pas dire que tous les mineurs estiment y avoir leur place. Ainsi, Nadia raconte : « *la juge, elle m'a mis là [en section fermée], pas vraiment pour un fait mais pour me protéger en fait. Mais, moi, j'ai senti que ce n'était pas ma place là-bas quand j'ai entendu qu'il y avait des filles qui étaient là pour meurtre, pour séquestration, ça m'a choquée ! [...]. Moi, à côté d'elles, je me sens petite, quoi* ». À l'inverse, d'autres considèrent que leur

⁶⁴ Institut médico-pédagogique.

placement en IPPJ est justifié. C'est le cas, par exemple, de Victor qui dit : « *moi je trouve que ce n'est pas assez en fait. Je devrais être en Éducation pour ce que j'ai fait* ». Du point de vue de Fabian, « *c'est tout à fait normal* ». La perception qu'ont plusieurs jeunes des faits pour lesquels ils sont placés semble pouvoir être mise en lien avec leur acceptation ou leur refus de la mesure de placement en IPPJ/CFF prise à leur égard.

2.2. « Mineurs délinquants » : une étiquette contestée

La perception qu'ont ces adolescents de leur délinquance est différente d'un jeune à l'autre mais des convergences apparaissent. Comme dans le récit de Jessica, plusieurs jeunes filles estiment ne pas avoir leur place en IPPJ car elles ne se sentent pas « délinquantes » et/ou expliquent leurs actes par leur vécu antérieur. Ainsi, Flore nous annonce : « *pour vous expliquer les faits que j'ai commis, il faudrait que je vous explique les choses qu'on m'a faites* ».

Placée pour la cinquième fois en IPPJ, Mélanie raconte : « *la première fois que j'ai été placée, c'était pour me protéger d'un gars qui m'a violée et séquestrée. Après, c'était parce que j'ai frappé des adultes, des éducateurs [...]. En fait, tout se relie. Si vous regardez, ça c'était pour violence et ça aussi pour violence et ces placements-là, ça va ensemble [...]. Mais j'ai toujours vu la violence dans ma famille, donc pour moi c'était logique... surtout la violence de mon papa. Même quand j'étais petite, il lançait des tasses à travers la tête de maman. Donc, je voyais toujours violence, violence, violence [...]. Sinon, j'ai jamais rien volé, enfin si un euro à ma mère quand j'étais petite* ».

De son côté, Jade explique : « *la première fois, c'était pour avoir été complice d'un vol et on m'a tout mis sur le dos. Des filles du centre avaient volé trente-cinq euros chez un médecin. Moi, j'étais là, je les regardais et j'ai dit 'vous faites quoi ?'. Elles m'ont dit 't'inquiète, on va partager'. Moi, je ne voulais pas, je dis 'non, non, ça va, je n'ai pas envie de me faire baiser à cause de vous'. Puis, je pars et les filles, elles se sont faites choper et elles m'ont dit 'ou tu dis que c'est toi ou on appelle des têtes pour te tuer !'. Alors j'ai dit 'ok d'accord'. J'ai dit que c'était moi à la police, j'étais obligée sinon j'étais mal. Je ne voulais pas être morte moi, je ne voulais pas mourir. Puis, j'ai envoyé deux filles à l'hôpital. Le reste, c'est bagarre avec des filles et des fugues de chez moi [...]. Moi j'ai fait quoi finalement ?! J'ai fait trois faits. J'ai envoyé deux filles à l'hôpital parce qu'elles ont insulté ma mère et moi je ne supporte pas [...] et pour la complicité de vol, ce n'était même pas moi. Waouh c'est grave ! Oh mon Dieu ! Alors qu'ici, il y a X qui est là pour un truc grave, là je comprends mais ici, il y a des filles qui sont là juste pour consommation de drogues. Vous imaginez si on mettait toutes les filles en IPPJ pour consommation de drogues ?! Il n'y'aurait plus de place en IPPJ, hein* ».

Nadia, elle aussi, dit : « *en fait, moi, je n'ai pas vraiment de faits. Je n'ai jamais fait des faits graves. Je suis là pour protection, fugues et consommation aussi. Et ce n'est pas vraiment consommer. Je fumais de temps en temps un petit peu mais je ne fume même plus. La dernière fois que j'ai fumé, j'ai fait une chute de tension alors je préfère ne plus fumer* ».

Connu sous l'appellation « délit prétexte », le principe de placer en IPPJ pour protéger les jeunes eux-mêmes est une question dont on entend souvent parler, dans le secteur, à l'égard des jeunes filles. Des recherches portent également sur ces observations notamment dans l'ouvrage *L'adolescence en rupture : le placement au féminin. Une enquête de terrain*⁶⁵. À l'analyse des entretiens menés dans la présente recherche, il est intéressant de remarquer que plusieurs garçons, institutionnalisés depuis leur plus jeune âge, témoignent d'un ressenti similaire, ne se percevant pas comme « délinquants ». À leurs yeux, les faits pour lesquels ils sont placés semblent devoir être remis dans leur contexte ; celui de la vie en institution d'hébergement dont ils sont aujourd'hui exclus.

Christopher s'explique comme suit : « *[dans le centre] parce que j'ai grandi avec des gens, avec des personnes plus grandes que moi donc j'étais influencé. Je suis là pour vol et dégradation et consommation. Pour vol dans mon centre. J'ai volé la caisse du centre. Je suis rentré par la fenêtre avec cinq jeunes de là-bas et on l'a prise. Puis, on s'est fait baiser. J'ai aussi été voler de la bière dans un truc de pêche. Et pour dégradation, j'ai brûlé un papier et je l'ai jeté mais je n'avais pas vu que ça avait enflammé le truc plastique de l'augette de bus [...]. C'était souvent des petits faits. Je n'ai jamais fait des gros faits* ».

Pour sa part, Michaël explique ne pas savoir exactement pourquoi il est placé en IPPJ mais raconte : « *j'ai fait des fugues et mettre le feu à une pièce de l'internat et c'est tout parce que j'en avais marre d'être là [...]. Mais, en fait, aussi quand j'étais à l'IMP, il y avait aussi des filles qui voulaient que je sois viré et vu que j'avais une copine là et bien, elles ont été dire que j'avais fait des faits de mœurs. Après deux semaines que j'ai été renvoyé, les filles, elles ont été dire que ce n'était pas vrai du tout* ».

C'est la première fois que Benjamin est placé en IPPJ et il rapporte : « *je me suis fait accuser d'avoir poignardé un jeune dans mon centre mais ce n'était pas vrai. Par après, comme il n'y avait pas de preuve pour dire que c'était moi et tout ça, la juge n'a pas vraiment fait attention à ça et donc elle a vraiment plus pris ce placement parce que ça faisait quatre ans qu'elle me pousse à aller à l'école et que je fous que dalle [...]. Sinon, j'ai déjà volé un vélo et une mobylette mais c'est tout et des bagarres parfois dans les centres* ».

⁶⁵ MAZZOCCHETTI J., *L'adolescence en rupture : le placement au féminin. Une enquête de terrain*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2005, 170 p.

Comme nous allons le voir, les successions de placements et leurs rebondissements, qu'il s'agisse de réorientations ou de renvois, s'entremêlent, dans les souvenirs des jeunes, aux difficultés qu'ils rencontrent au niveau scolaire.

2.3. D'école en école : comment décrocher ?

Une des particularités du parcours des jeunes qui se retrouvent dans cette trajectoire est que plusieurs d'entre eux évoquent des difficultés au niveau scolaire dès l'enseignement *primaire*. De nombreux changements d'école sont également relevés par les jeunes. Ainsi, Christopher et Flore ont, par exemple, fréquenté respectivement sept et cinq établissements primaires différents. Pour cette raison, ils éprouvent parfois des difficultés à retracer de manière précise la chronologie de leur parcours scolaire. Par exemple, Christopher explique : « *ouais donc là, j'ai dû changer d'école. Ah ouais, j'avais encore oublié cette école-là aussi [...]. Et j'ai oublié de dire qu'entre cette école, fin de la cinquième primaire, et cette école, j'avais fait une école pour décrochage scolaire [un SAS⁶⁶]* ».

Dans leurs souvenirs, ces changements d'école, précoces et fréquents, sont justifiés par les mineurs par plusieurs déménagements, par des placements en institution ou par des changements d'institution. Le récit de Christopher rassemble ces trois cas de figure : « *on habitait là puis là. Puis, mes parents se sont séparés. J'ai été vivre à [nom de la ville] avec mon papa. Il avait des problèmes d'argent, donc on a déménagé dans une maison sociale à [nom du village]. Puis, j'ai été placé au foyer puis dans l'autre foyer, donc j'ai changé beaucoup d'école* ». Des redoublements dès l'enseignement primaire sont également mis en avant par les jeunes en raison de ces changements. Christopher poursuit son explication : « *à [nom de la ville], j'ai encore fait une fois ma quatrième primaire parce qu'à [nom de la ville], on m'a pris en cours d'année pour me placer au [nom du foyer]* ».

Notons que, comme dans le récit de Jessica, la majorité des jeunes qui ont fait l'objet de placements depuis très jeunes expliquent avoir rapidement intégré l'enseignement spécialisé sans pouvoir en expliquer la raison. Par exemple, Victor retrace : « *la primaire, j'étais déjà dans une école spéciale [...]. Après, je suis parti en secondaire à [nom de l'école] en spécial aussi* ». Nadia explique : « *j'étais à l'école spéciale moi. Maintenant, c'est dur, ici, pour moi l'école surtout en math* ». Notons que ces jeunes, âgés entre quinze et seize ans, n'ont pas, ou pas encore, obtenu leur CEB.

Parallèlement, pour les mineurs qui, comme dans le récit de Brice, ont grandi en famille et ont été placés au début de l'adolescence, les difficultés scolaires apparaissent plus tardivement. Ces jeunes ont, eux, obtenu leur CEB en sixième primaire ou en première année d'accueil. Mais les années

⁶⁶ Service d'accrochage scolaire.

qui suivent s'assombrissent et le « décrochage scolaire » est souvent avancé pour les caractériser. Ainsi, Kelly raconte : « *j'ai arrêté l'école depuis un an et maintenant je reprends l'école ici [à l'IPPJ]* ». De son côté, Fabian dit « *avant d'arriver ici, ça faisait deux ans que je n'allais plus à l'école* ». Christopher confie « *j'avais un gros décrochage scolaire et là, j'ai réappris, ici [à l'IPPJ], toutes les bases que j'avais perdues après les primaires, donc je le sens bien maintenant* ».

La succession de placements est aussi mise en parallèle, par les jeunes, avec les difficultés au niveau scolaire. Des déménagements ou des problèmes familiaux peuvent s'y imbriquer, comme pour Nadia qui explique ne plus avoir été à l'école depuis bientôt quatre ans car « *ma belle-mère ne voulait pas que j'aille à l'école. Elle voulait que j'apprenne le ménage pour me marier [...] puis il y a eu tous mes placements jusque maintenant* ». Nadia regrette cet arrêt dans sa scolarité car : « *moi, j'aimais beaucoup l'école. J'ai arrêté tôt l'école, comme je vous ai dit, parce qu'il y a eu des problèmes avec mon père et la femme de mon père. Ils ont voulu me marier de force au Maroc* ».

Contrairement à Nadia, d'autres jeunes « ballotés » de placement en placement, et d'école en école, ont de mauvais souvenirs de l'enseignement. Prenons à titre illustratif le témoignage de Victor où violence, exclusion et absence de choix paraissent cristalliser le vécu du jeune : « *l'école primaire, je n'aimais pas trop mais je faisais en sorte que ça se passe bien [...]. Le directeur, il frappait les élèves [...] chaque fois qu'on était dans son bureau, c'était pour se manger une baffe [...]. Cette école-là, je ne l'aimais pas alors je faisais tout pour rater. Je suis resté là deux ans et à la troisième année, je me suis fait virer pour bagarre. C'est la seule fois où je me suis fait virer [...]. Quand j'ai trouvé une école, ils [les intervenants de l'IMP] ne voulaient pas m'inscrire là parce qu'il y avait mon frère alors j'ai pété un plomb. Je leur ai dit 'de toute façon si je ne peux pas aller dans une école pour ça, dans toutes les écoles de [nom de la région], il y a toujours quelqu'un que je connais [...]. Eux, ils voulaient me mettre dans une école près de [nom de la ville] mais moi je ne voulais pas alors ils ont discuté entre eux puis après ils m'ont dit 'de toute façon on ne va plus te garder'. Puis, après, j'ai été viré et je suis retourné ici [IPPJ]* ».

De manière très illustrante aussi, Kelly conclut le chapitre scolaire en nous interpellant : « *c'est con d'être à seize ans en première secondaire, hein ?! [Chercheuse : comment tu le ressens ?] Pas bien... Je suis en première secondaire et je devrais déjà être en troisième!* ».

2.4. Famille, je vous HAIME

Ballotés d'un lieu de vie à l'autre, d'une école à une autre, depuis parfois très jeunes, les adolescents concernés par cette trajectoire partagent aussi l'image négative qu'ils ont de leur enfance. Les qualificatifs qu'ils utilisent pour la décrire rivalisent de superlatifs. Une enfance

« bof », « pourrie », « mauvaise », ou encore « nulle » et même « merdique ». Certains, comme Christopher, veulent cependant s'accrocher aux bons souvenirs qu'ils peuvent en avoir gardés : *« je n'ai pas eu une belle enfance parce que je n'ai pas pu vivre avec mes deux parents jusqu'au bout. Enfin, d'un côté, j'ai pu rattraper tout ça quand j'étais avec mon père et mon frère. On s'est bien amusés, même très bien parce qu'on était tout le temps ensemble. Les moments que j'ai retenus, c'est ceux qui étaient bien, c'étaient les meilleurs de mon enfance même si ce n'est qu'un ou deux »*. A contrario, Michaël relate : *« je me rappelle de mon enfance mais que des mauvais souvenirs. À part un seul, quand on jouait dehors en hiver. Sinon, c'est chaque fois les mauvais où je voyais mon père qui frappait ma mère et tous des trucs comme ça »*.

Comme pour Michaël, lorsqu'ils parlent de leur enfance, plusieurs jeunes évoquent rapidement les tensions et les difficultés vécues par leurs parents ou l'un d'entre eux. Dans le récit de Jessica, il était question de la toxicomanie et de la prostitution de sa maman. Christopher relate des propos similaires : *« ma mère, elle était toxicomane et elle a été dans des centres de désintoxication [...]. J'étais chez mon père puis, il a eu des problèmes d'argent. Il ne savait plus nous gérer. Il n'avait plus les moyens, l'argent, donc il nous a placés »*. D'emblée, Fabian parle de l'alcoolisme de ses parents : *« ce qui m'a marqué, c'est l'alcoolisme de ma mère et le décès de mon père. En fait, il a eu une cirrhose du foie parce que, lui aussi, il buvait. Donc, j'ai toujours vécu là-dedans. Quand j'étais dehors, j'avais aussi des problèmes parce que je suivais leur parcours, on va dire »*. Comme dans l'histoire de Brice, d'autres jeunes racontent que leur papa est en prison ou qu'il y a déjà fait un voire plusieurs séjours, telle Mélanie qui nous dit : *« il a déjà été en prison pour bagarre et pour tentative de meurtre »*.

La violence familiale marque aussi le vécu de plusieurs d'entre eux. Flore explique, par exemple : *« mon père disait toujours 'si tu étais plus sage, elle [belle-mère] ne te frapperait pas, tu le mérites' [...]. Elle me donnait des coups de poing. J'allais à l'école avec des yeux au beurre noir et je devais dire que je m'étais pris la porte »*. Michaël relate : *« mon papa est décédé quand j'avais cinq/six ans [...]. Le problème c'est qu'il n'était presque jamais là et quand il était là, il frappait sur ma mère. Un jour, j'ai voulu défendre ma mère et je me suis ramassé deux coups de couteau »*. De son côté, Victor raconte aussi : *« c'est mon père, il me battait quand j'étais petit mais plus maintenant parce qu'il n'est plus là, je ne le vois plus »*. Benoît explique encore : *« un jour, je venais voir ma mère, à ce moment-là, elle vivait chez mon beau-père et moi, je vivais seul dans l'appartement de ma mère. J'étais arrivé parce que je n'avais plus rien à manger chez moi. Je suis arrivé devant chez mon beau-père, j'ai demandé qu'il appelle ma mère. Je chipotais à mon scooter et là, mon beau-père est arrivé avec une épée et il m'a donné un coup sur la tête [...]. Quand on était petits, je voyais mon père frapper sur ma mère et puis des fois sur nous »*.

Aujourd'hui, Victor et Benoît disent éprouver de « la haine » à l'égard de leur père et beau-père qui leur ont fait du mal ainsi qu'à leur mère. Le premier raconte : *« si je vois mon père c'est pour le... le*

tuer... et mon frère aussi ». Le second explique : « *il ne faut surtout pas que je voie mon beau-père sur mon chemin, sinon je ne sais pas ce qui pourrait arriver* ».

Malgré tout, beaucoup d'entre eux restent attachés à leurs parents. En effet, bien qu'elles aient été délaissées et/ou qu'elles aient fait l'objet de violence, les jeunes filles que nous avons rencontrées laissent particulièrement transparaître cet attachement et la bienveillance qu'elles conservent à l'égard de leurs parents. Ainsi, Jade dit : « *mes parents, c'est mes parents... même si un jour mon père m'a envoyé trois jours à l'hôpital... il m'a brisé les deux jambes [...]. À force de me frapper, j'allais toujours à l'hôpital. On faisait tout le temps des allers-retours et on changeait tout le temps d'hôpitaux pour que personne ne soupçonne parce que si je parlais tout le temps dans le même, ils allaient soupçonner quelque chose et appeler la police donc, à chaque fois on changeait [...]. Mes parents, je les aime* ». Flore, quant à elle, relate : « *dimanche passé, quand il [son papa] est venu me voir, il m'a dit que si je ne retirais pas ma plainte contre ma belle-mère et bien je n'aurais plus de famille, je n'aurais plus rien. Donc voilà, je me suis dit qu'en même temps, les gens sont comme ça, qu'est-ce que vous voulez... C'est mon papa...* ». De son côté, Nadia raconte : « *obligé, c'est ma mère ! Elle, elle ne m'a rien fait. Ce n'est pas de sa faute. Elle était malade. Je m'occuperai d'elle, même si elle ne s'est pas occupée de moi* ». Mélanie explique que son papa a été déchu de ses droits parentaux « *parce qu'il m'a frappée et que j'ai porté plainte mais après quelque temps, il faisait des efforts vu que je l'ai pardonné un petit peu quand même, il faisait des efforts...* ». Aujourd'hui, Mélanie est révoltée car elle ne peut plus avoir de contacts avec son papa : « *quand j'ai été chez la juge, j'ai retourné son bureau. Je lui ai dit : 'si vous avez un père, vous pouvez le voir parce que c'est tout à fait normal'. Donc, elle a dit 'je comprends mais c'est comme ça'. Je lui ai craché à la figure en disant que je voyais mon père quand je voulais !* ». Notons que les jeunes qui ont été retirés très jeunes de leur milieu familial se montrent aussi très attachés aux parents qu'ils ont pourtant côtoyés tardivement même si, comme dans le récit de Jessica, il n'est pas toujours aisé de créer une relation enfant-parent. Soulignons aussi que cet attachement peut également être très fort à l'égard d'un beau-père ou d'une belle-mère. Comme dans le récit de Jessica, pour Benjamin, Kelly et Victor, par exemple, le beau-père remplace leur papa absent, décédé ou inexistant. Le papa de Benjamin est en prison, il raconte : « *maman s'est mariée avec mon beau-père la semaine dernière. Ça ne fait que quatre mois qu'ils se connaissent, ça ne fait pas très longtemps. Je m'entends très bien avec lui. Je l'appelle papa, c'est comme mon papa* ». Kelly ne connaît pas son père biologique et nous dit : « *mon beau-père, c'est comme mon papa, je l'appelle papa* ». Victor n'a plus vu son père depuis l'âge de sept ans et explique : « *pour moi, mon beau-père, c'est comme mon père* ».

Enfin, comme dans le récit de Brice, d'autres adultes dans l'entourage des jeunes tels un parrain, une marraine ou encore un grand frère de substitution peuvent être perçus, par les mineurs, comme des personnes ressources voire « refuges ». À ce sujet, Victor nous dit : « *j'ai un grand frère enfin, un grand frère de cœur qui veille sur moi quand j'ai des problèmes. Quand je me fais frapper ou quoi par des*

gars de dix-huit ans, je ne vais pas essayer de me défendre, je sais bien que ça ne va servir à rien alors du coup, c'est mon frère de cœur qui vient et qui les prend tous ! Il a vingt-cinq ans, c'est mon voisin. Il s'appelle Romain⁶⁷ comme mon grand-frère que je ne veux plus voir, c'est pour ça que je l'ai pris, pour ne pas oublier mon frère... C'est le frère que j'aurais toujours voulu avoir. Quand je suis avec lui, je ne fais pas de conneries. Il est déçu que je sois ici [à l'IPPJ] ».

Quel que soit l'état des relations familiales, nous allons voir que la plupart des jeunes concernés ne retourneront pas vivre en famille à la sortie de l'IPPJ ; le cycle institutionnel paraît devoir se poursuivre...

2.5. Du cycle institutionnel au rêve d'une « vie normale »

Contrairement aux autres mineurs que nous avons rencontrés, nombreux sont les adolescents faisant partie de cette trajectoire qui ont mis en avant l'espoir qu'ils mettent dans leur placement actuel pour la suite de leur parcours. Ainsi, Nadia nous dit : *« j'y tiens à ce placement pour trouver une solution avec moi »*. Jade raconte : *« je n'ai pas envie de fuguer, j'ai envie de bien faire mon placement [...] Moi, vous savez, pendant mes fugues, je ne suis pas une fille qui va s'amuser. Moi, pendant mes fugues, je partais directement chercher une école, je partais voir pour des jobs étudiants, etc. Je ne restais pas les bras croisés [...]. Je suis motivée ! Déjà, je suis dans la merde, je suis ici. Il faut que je bouge pour ne plus rester ici parce que j'en ai marre »*.

Comme dans le récit de Brice, certains jeunes disent même avoir demandé, de leur propre initiative, une prolongation de la mesure de placement pour pouvoir mener à bien leur projet de sortie. Ainsi, Victor explique : *« j'ai demandé d'être prolongé parce que je n'avais pas de place où je devais aller. Alors, j'ai demandé pour être prolongé pour ne pas retourner chez moi. Le juge m'a redonné un mois mais s'il y avait de la place, je pouvais sortir avant. »*

Contrairement aux jeunes qui se retrouvent dans d'autres trajectoires, l'orientation envisagée pour ces mineurs après l'IPPJ en termes d'hébergement est rarement un retour en famille. Des mises en autonomie accompagnées par des services spécialisés ou des hébergements au sein d'institutions privées sont davantage privilégiés. Certains regrettent ne pas pouvoir réintégrer leur famille, d'autres se font une raison voire se disent que c'est une meilleure option, vu l'état des relations familiales. Dans les projets qu'ils exposent pour « l'après IPPJ » semble transparaître l'habitude de se « plier » aux orientations et aux choix des intervenants.

⁶⁷ Prénom fictif.

Par exemple, Nadia raconte : « moi, j'ai un projet, c'est d'être en autonomie et d'aller au CEFPA, de faire une formation en puériculture. Faire une formation, comme ça j'ai un travail plus tard. J'ai mon diplôme. Comme ça aussi, j'ai un appartement que je vais meubler. Il va aussi m'aider bien sûr mon copain. Et voilà, vivre tranquille avec mon copain et travailler. C'est vraiment ce que je souhaite le plus ». Elle ajoute : « le vingt-huit, j'ai mon rapport, on va voir ce qu'ils vont faire de moi ». Pour Mélanie, ça sera « l'internat. Je suis obligée. La juge ne veut pas que je retourne en famille. Ça m'embête un peu mais voilà. Sinon pour l'école, un CEFPA en hôtellerie ». Le projet de Victor, « c'est aller dans un hôpital au moins six mois mais si je n'ai pas fait tout le travail, c'est peut-être six mois et peut-être encore six mois après. Après d'aller à l'école ». Victor aimerait retourner ensuite dans sa famille mais, comme il dit : « il faudra voir, ils ne sont pas trop pour ici ».

Guidés par les intervenants depuis parfois leur plus tendre enfance, et encore pour leur futur proche, il semble impensable ou prématuré pour ces jeunes d'essayer de se projeter dans un avenir plus lointain, sans pour autant être pessimiste. Ainsi, Benoît dit : « je ne sais pas, j'y ai jamais pensé en fait ». C'est également le cas pour Victor qui ajoute : « je suis juste sûr et certain que je n'irai jamais en prison. Je ne me projette pas dans l'avenir parce que la dernière fois que je me suis projeté dans l'avenir, ça m'a fait péter un câble parce que je me voyais en prison [...]. Pour le moment, j'ai une vie pourrie mais après ça va changer ». De son côté, Michaël réfléchit : « bah ma vie plus tard, je la vois mieux que maintenant mais faut voir après ».

« Je veux juste m'en sortir » est une affirmation qui revient également durant les entretiens. « Juste s'en sortir » peut alors signifier avoir ce que beaucoup de monde a mais qui leur a manqué : « avoir une vie normale » dans laquelle la trilogie « un travail, une famille et une maison » se dessine régulièrement. Ce serait là leur rêve. Plusieurs nous disent, en effet, à l'instar de Fabian : « je n'ai pas spécialement de rêve, juste faire le métier que je veux et avoir ma maison. C'est tout ».

Malgré tout, comme dans le récit de Brice, certains d'entre eux esquissent quelques idées plus précises d'envies ou de projets qui leur paraissent plus ou moins réalisables. Jade explique : « moi, j'ai envie d'être éducatrice dans un centre pour jeunes parce que j'aime bien ce truc. Quand je suis dans un centre ou dans une IPPJ, je regarde les éducateurs. J'observe très, très bien et j'écoute les gens et je les juge dans ma tête. Je me dis 'celle-là, ça va aller, celle-là, ça ne va pas aller' [...]. J'ai envie d'être éducatrice parce que j'ai envie de faire changer les choses. Les éducateurs, ils pensent que je suis une conne, que je suis une fille frivole mais ils ne savent pas que je sais beaucoup de choses ». Christopher, quant à lui, explique : « je crois que je ferai électronique, que j'aurai un magasin à moi ou pas, ça dépend si je veux [...]. J'aurai déjà une copine, pas d'enfant encore et un appartement [...]. Mon rêve, ça serait surtout un métier que j'aurais bien aimé, c'est ingénieur du son mais ce n'est pas trop réalisable parce que les études, c'est super cher... ».

TROISIÈME TRAJECTOIRE
À L'ÉPREUVE DU QUARTIER

« *C'est l'adolescence, l'influence des autres jeunes* »

Karim, 16 ans

Dans cette troisième trajectoire, nous retrouvons des jeunes qui, contrairement aux trajectoires présentées précédemment, ne retracent leur parcours de vie ni au départ d'un événement vécu de manière particulièrement marquante, ni au regard d'une enfance « en danger » ou « en difficulté ». Parmi les jeunes que nous avons rencontrés, une quinzaine exposent, plus simplement osons-nous dire, la trame de leur vie en mettant l'accent sur leur adolescence et leur quartier.

L'adolescence apparaît dans leurs récits comme une période charnière, non pas que ces jeunes disent l'avoir spécialement mal vécue, mais bien que c'est à ce moment-là, selon eux, que les « *conneries* » ont commencé et, avec celles-ci, le cortège des contacts de plus en plus fréquents avec la police et la justice qui ont entraîné dans leur sillage des difficultés aux niveaux familial et scolaire.

À l'analyse de leurs témoignages, cette période apparaît comme une clé de compréhension de leurs parcours. La jeunesse serait un moment de changements, le moment des « *bêtises* » aussi, de même que celui des amis. Comme nous allons le voir, le « *quartier* » et les « *potes du quartier* » occupent, à leurs yeux, une place importante à cette période clé de la vie d'un adulte en devenir. Le « *quartier* » et la vie qui se construit entre jeunes en son sein sont, parmi les témoignages que nous avons récoltés, davantage présents dans les histoires des jeunes originaires des grandes villes du pays. Mais, il importe de souligner, pour contrer les idées souvent véhiculées, que les jeunes « *urbains* » que nous avons interviewés sont, comme pour les autres trajectoires, des jeunes tant d'origine belge qu'étrangère. Qui plus est, comme vont nous le montrer les récits d'Aziz et de Vincent, si l'adolescence est un passage – heureusement – obligé qui rime parfois avec déviance et délinquance, le désir d'avoir une vie plus rangée une fois adulte est également présent. Nous verrons que la concrétisation de ce désir est plus ou moins programmée à court ou à plus long terme.

Comme pour les deux trajectoires précédentes, suite à la présentation des deux récits, nous reviendrons aux témoignages de l'ensemble des jeunes qui répondent au même « *squelette* » de récit afin d'approfondir la dynamique de cette trajectoire, à savoir : « *la dynamique du quartier* ». Ces mineurs se prénomment respectivement : Thomas, Nathan, Jonathan, Karim, Ali, Lucas,

Laurent, Christian, Ahmed, Yacine, Sébastien, Arthur, David, Antoine et Ismaël. Mais commençons par les récits d'Aziz et de Vincent. Lorsque nous les rencontrons, Aziz a bientôt dix-sept ans et en est à son second placement en IPPJ ; Vincent est, lui, âgé de dix-sept ans accomplis et est placé en IPPJ pour la première fois.

1. LES RÉCITS D'AZIZ ET DE VINCENT

1.1. Une enfance comme tant d'autres...

Aziz grandit avec ses parents et ses trois grandes sœurs dans une maison au centre-ville de Bruxelles. Son enfance, il la qualifie de « normale ». À l'école primaire, il fréquente successivement trois établissements scolaires dans la capitale et il obtient son CEB. Il fait du foot depuis l'âge de huit ans et il commence la boxe vers douze ans.



Les parents de Vincent se séparent lorsqu'il a quatre ans. Il a une petite sœur de trois ans sa cadette. Les enfants vivent à Liège chez leur maman et voient leur papa, qui vit dans la même ville, un week-end sur deux. Son enfance, il la trouve « normale » tout en étant aussi « désordonnée » parce que ses parents étaient séparés, qu'il voyait moins souvent son papa et qu'il a changé plusieurs fois d'école. Ainsi, Vincent dit : « *je pense que c'est comme tout le monde, j'ai eu des bons moments, donc je n'ai pas à me plaindre même si ce n'était pas le top non plus* ».

1.2. L'adolescence « au quartier » : du début des « conneries » à l'engrenage

À douze ans, Aziz entre en première secondaire à l'athénée royal de sa commune. Au mois de décembre, il est renvoyé parce que « *quand un prof ou la directrice me criait dessus, je lui criais dessus, je la tutoyais [...]. En fait, je ne me laisse pas faire surtout quand on me crie dessus devant tout le monde* ». Aziz termine sa première année dans un autre athénée de la région bruxelloise.

Parallèlement à ce qu'il explique être ses premiers changements d'attitude, Aziz commence, dès treize ans, à racketter des jeunes à la sortie des écoles. Dans la foulée, il commence à fumer la

cigarette et le joint. Sa consommation a un coût qui est amorti par des « enrôles » avec ses amis du quartier.

L'année suivante, il recommence sa première année dans le même établissement mais il est renvoyé au mois d'avril pour des problèmes de comportement : « *ce n'est pas que je perturbe mais je suis un petit clown en fait* ». Il retourne alors dans sa première école qui le renvoie à nouveau en fin d'année : « *la dernière fois que j'ai été renvoyé de cet athénée royal, c'était contre un éducateur. Lui, il me disait 'frappe, je ressens rien' mais à la fin, quand je me suis retrouvé avec mes parents pour décider si j'allais être renvoyé, il me disait 'ouais tu me faisais mal et tout, j'avais peur de toi'. Et donc, j'ai été renvoyé. Mais je lui ai dit 'c'est vous qui m'avez dit : frappe, je ressens rien'. Puis, il a commencé à mentir en disant 'non, moi je ne t'ai rien dit'. C'est parti pour une connerie comme ça* ». Aziz fréquente alors un troisième établissement scolaire.

À quinze ans, Aziz est convoqué pour la première fois devant un magistrat de la jeunesse pour le vol d'un téléphone portable dans une grande surface. Devant ses parents, il préfère nier les faits et s'en sort avec un rappel à la loi : « *devant mes parents, jamais j'avouerais un truc... c'est comme ça chez nous et puis la juge, elle n'avait pas assez de preuves* ».

Comme il l'explique, ce premier contact avec la justice n'empêche pas Aziz de continuer ses « conneries » avec ses « potes ». Un soir, « *j'étais vraiment fatigué, donc je voulais rentrer mais il n'y avait plus de transports en commun, donc il y avait les Villo, vous voyez, les vélos de la ville ? Donc, j'en ai pété trois parce qu'on était trois potes et ils étaient encore plus fatigués que moi. J'ai shooté un coup sec [...] mais en fait, il y avait la voisine d'au-dessus [...]. Elle a crié 'vous faites trop de bruit' et puis elle a appelé la police [...]* » Après quelques heures passées au commissariat, « *ils ont dit : 'le magistrat a dit qu'on pouvait te libérer'* ».

Les parents d'Aziz sont régulièrement mis au courant par la police des délits commis par leur fils : « *les poulets, ils téléphonaient à mes parents quand je me faisais choper, ça ne leur plaisait pas du tout à mes parents. Mon père me sanctionnait mais ça ne changeait rien* ». Les relations deviennent alors de plus en plus tendues entre le jeune et son père au point qu'Aziz part vivre chez sa grand-mère : « *ça n'allait plus... En fait, tous les vols que j'ai faits, mes parents ont tout vu alors ça n'allait plus [...]. Je ne veux plus en entendre parler !* ». Aziz vit toujours chez sa grand-mère à l'heure actuelle.

À seize ans, lors d'une soirée en boîte de nuit, Aziz se bagarre avec un garçon qui importune une de ses amies : « *je lui avais dit deux, trois fois de se calmer et voilà [...]. C'était le fils du commissaire mais moi je ne le connaissais pas [...]. Je ne pensais pas que ça allait aller aussi loin parce que je me suis battu et ils sont venus me chercher à l'école [...]. J'étais dans la cour et le préfet est venu me chercher. Il m'a dit qu'il y avait quelqu'un qui m'attendait dans le bureau. Je suis arrivé et il y avait trois hommes et voilà ils m'ont pris et ils*

m'ont embarqué dans la voiture ». Cette fois-ci, le juge décide de le placer en IPPJ pour quinze jours en section ouverte.

Pendant ces deux semaines de placement, Aziz explique s'être fait de nouveaux amis qu'il fréquente désormais à l'extérieur de l'institution : *« en fait, j'étais déjà avec une bande d'amis mais quand je suis rentré en Accueil, j'ai rencontré des autres potes et, maintenant, je reste avec ceux de l'Accueil. Je reste avec eux depuis et c'est eux qui m'ont dit de venir au CEFA où je suis »*. À propos de son placement, Aziz raconte que *« là-bas, on a l'impression que c'est deux mois mais ce n'est que deux semaines. Le temps, il passe lentement [...] mais voilà, c'est les règles de vie et puis je suis ressorti, j'ai été au CEFA »*. Malgré son inscription au CEFA et l'assiduité dont il fait preuve, Aziz nous confie qu'il continue *« ses conneries »* ; il commet alors plusieurs braquages qui ne sont pas, d'après lui, connus des autorités judiciaires.

Quelques mois après son séjour en section d'Accueil, le juge convoque Aziz et le place pour une durée de six mois minimum dans une section ouverte d'Education. La raison de ce second placement est le non-respect des conditions qui étaient assorties à son retour en famille à l'issue du premier placement : *« il m'avait mis des conditions mais que je n'ai pas respectées comme être à la maison à 18h, ce que je ne faisais jamais. J'avais des heures d'intérêts généraux, j'ai eu trois rendez-vous mais je n'ai pas été. Voilà, c'est juste ces deux conditions que je n'ai pas suivies et je ne devais pas traîner avec trois garçons et j'ai traîné avec eux »*. Aziz nous explique qu'il refuse de ne plus fréquenter ses amis malgré les interdictions posées par le juge : *« ces potes-là, je les connais presque depuis que je suis né ! C'est impossible de ne plus les voir ! C'est mes amis et interdiction ou pas, je m'en fous, je les verrai toujours ! Il ne pourra pas m'en empêcher ! Si vous, on vous dit 'à partir de demain, tu ne vois plus telle personne' alors que vous êtes tous les jours avec et qu'elle fait vraiment partie de votre vie, vous ne la voyez plus ?! Bien sûr que non ! Qui il est le juge pour décider de ça et vous imposer des décisions comme ça ?! »*.

&

Après avoir brièvement parlé de son enfance *« normale »* mais *« pas top »* pour autant, Vincent embraye sur l'âge qui, selon lui, constitue un moment charnière dans sa vie : ses treize ans. C'est à cet âge que les choses se sont quelque peu compliquées notamment au niveau des relations qu'il entretient avec sa maman. En effet, des tensions se font de plus en plus sentir : *« ma mère a demandé de l'aide au SAJ parce que, pour elle, j'étais ingérable. Moi, je n'en voyais pas l'utilité mais je n'avais pas trop le choix parce que c'était elle qui avait fait la demande [...] ». À ce moment-là, je ne trouvais pas que je*

faisais des conneries. J'étais petit. J'étais peut-être un peu nerveux. » Avec sa mère, Vincent explique que les rapports ont pourtant toujours été étroits : « je ne peux pas parler à mon père comme je parle à ma mère. Ma mère, on se dispute souvent mais j'ai des affinités avec elle et je peux lui parler de tout. On n'a pas de sujets tabous même si parfois elle prend mal certaines choses. Par exemple, quand je lui ai dit que je n'étais plus puceau, des trucs comme ça, alors elle le prend mal des choses comme ça. Tandis qu'avec mon père, je ne parle même pas de ça. On s'entend super bien avec mon père mais en fait, c'est bizarre parce qu'avec ma mère, on ne s'entend pas mais je peux parler de ce que je veux avec elle. On se comprend et elle accepte beaucoup de choses ». Aux yeux de Vincent, l'adolescence marque un tournant car les relations avec sa mère se détériorent : « on ne savait pas se parler sans se gueuler dessus. Tout le temps des bêtes remarques pour rien. Toujours lancer des piques [...]. Enfin, pas se battre mais s'insulter, en venir aux mains même. Elle dit que je l'ai frappée mais, pour ma mère, si je vole un œuf, c'est un bœuf quoi. Pour elle, j'ai levé la main, eh bien c'est comme si je l'avais frappée alors que je ne l'ai jamais touchée ».

Sur proposition du SAJ, Vincent part vivre en internat. « On se disputait tout le temps avec ma mère mais, je veux dire, je ne faisais pas de bêtises, donc j'ai accepté d'aller à l'internat en pensant que ça allait être pour un an ou deux et pour finir je suis resté là quatre ans [...]. De ma deuxième secondaire... Je n'avais jamais doublé, j'ai doublé après. Donc, de ma deuxième secondaire puis j'ai recommencé ma deuxième puis j'ai été en troisième puis en quatrième. Bah, là, j'ai commencé à déconner avec toutes mes conneries ». Après avoir échoué la seconde deuxième année dans l'enseignement général, « je suis parti deux mois au CEFA mais j'ai trouvé ça trop pourri ! Déjà, j'avais le niveau en générale, le niveau intellectuel entre guillemets mais je déconnais, je séchais, je faisais le con, je me battais, je n'écoutais pas en classe, etc. Mais, sinon le niveau, je l'avais. Et alors j'ai été au CEFA et là, je suis vraiment descendu du haut jusqu'au pfiouuuu jusque tout en bas ! J'étais limite sous terre. Donc après deux mois au CEFA, j'ai été en troisième professionnelle et je suis resté là deux ans. J'ai fait ma troisième et ma quatrième. Et là, en quatrième, j'ai déconné. J'ai séché les cours. Je suis devenu élève libre. Donc, par exemple, en général, je faisais des conneries mais genre je me battais. Ça, pour moi, ce n'est pas une grosse connerie. Je séchais une heure ou deux les cours. Par contre, en quatrième, je séchais quasi tous les jours ». Vincent fait le lien entre le début des « vraies conneries » et sa venue, en quatrième secondaire, dans une école du quartier : « je n'étais pas avec les gens du quartier dans mes autres écoles donc c'est peut-être pour ça que je n'ai pas déconné plus tôt en fait parce que ma mère, elle me mettait dans des écoles loin de mon quartier ».

À seize ans, Vincent commence, comme il dit, « à vraiment déconner ». Au même moment, il est renvoyé de l'internat et il retourne vivre chez sa mère. Il explique que « pendant un moment, mon rythme de vie c'était : je sors à dix-huit heures, je rentre à six heures du matin et je dormais la journée. Je me levais, il était dix-sept heures et le temps que je me lave et voilà ».

Les premiers contacts avec la police et le juge ne tardent pas. Une première mesure tombe. Vincent réalise trente heures de prestations éducatives dans un home pour personnes âgées suite au vol d'une voiture. Il se souvient : *« ça vraiment, je trouve que c'était une belle réparation pour mon erreur parce que c'est moi qui le voulais et c'était vraiment bien parce que travailler avec des gens qui ont besoin d'aide ça peut, entre guillemets, me donner une leçon. C'était vraiment une expérience merveilleuse dans ma vie. C'était vraiment quelque chose que j'ai apprécié »*. Malgré cette bonne expérience, Vincent nous raconte ne pas s'être arrêté là : *« après, c'est parti en couille. J'ai fait plein de trucs. Je me suis fait arrêter plein de fois. Par exemple, contrôle d'identité, je me suis fait arrêter avec des tournevis sur nous pour ouvrir les portes de voitures, les portes des maisons et tout ça. Donc, ils nous ont convoqués et ils ont fait des liens. Ils ont fait des enquêtes et tout ça »*.

Vincent repasse plusieurs fois devant la juge qui choisit de le maintenir en famille moyennant le respect de différentes conditions : *« aller à l'école, trouver un sport, un job étudiant, ne plus délinquer, arrêter de fumer des joints et respecter les heures que ma mère me donnait pour rentrer. Il n'y en a qu'une que j'ai respectée à ce moment-là, c'était de ne plus délinquer. Je ne faisais plus de conneries mais je continuais à fumer des joints, à sortir la nuit et je n'allais pas à l'école »*. Finalement, *« toutes les conneries que j'ai faites, ça s'est accumulé et ça a favorisé l'avis de la juge pour me placer. Je suis monté parce que je n'ai pas respecté mon ordonnance du juge en fait »*. Vincent précise que *« pour toutes mes conneries, je me suis fait choper. Mais, en fait, je me suis mis en aveu. Il y avait un pote qui était avec moi et avec qui j'ai fait presque toutes mes conneries et il m'a dit 'on n'a qu'à se mettre en aveu comme ça on est tranquilles. On va en IPPJ et ils ne sauront plus rien faire de plus'. Donc, je me suis mis en aveu pour toutes mes bêtises et voilà, maintenant, je n'ai plus de problèmes avec la justice »*.

1.3. Arrêt forcé en IPPJ ...

Nous rencontrons Aziz au moment de son second passage en IPPJ. Le jeune a bientôt dix-sept ans et il nous raconte à propos de son séjour que *« ça va, ça se passe bien »* mais il ajoute : *« vous savez, moi, sérieusement, je le dis et vous pouvez le répéter, je m'en fous mais dès que je sors d'ici, je vais aller braquer. Ça, c'est sûr et certain parce que j'ai tellement la haine qu'elle [la juge] m'a mis ici que je vais aller braquer. Et je vais passer devant elle et je vais lui dire : 'vous voulez me replacer ? Et bien replacez-moi et après, je vais encore refaire des choses ! Pas de problèmes !' »*.

Au fur et à mesure de nos discussions, Aziz nous explique la rancœur et la haine qu'il entretient vis-à-vis de sa juge : *« elle me met ici mais, moi, je sais que ça ne va servir à rien du tout de me placer. Ce n'est pas ça qui va me faire arrêter les trucs, tout au contraire, ça va me foutre encore plus la haine parce que ça ne change juste rien et en plus, je rencontre des nouvelles têtes avec qui faire des faits comme la première fois où j'ai été*

placé [...]. Elle juge ma vie, ma famille et tout alors qu'elle ne me connaît même pas ! Qu'elle juge juste mes faits, c'est juste ça son job à elle ! ». Selon Aziz, le temps d'arrêt que constitue la mesure de placement en IPPJ n'a aucune utilité, il ne représente que « *de la purge* » avant un retour « *à la normale* »...



Nous rencontrons Vincent à dix-sept ans, soit un an après qu'il explique avoir réellement commencé « *ses conneries* ». Il est alors placé pour la première fois en IPPJ dans une section ouverte d'Education pour une durée de six mois minimum. Par rapport à son âge et à sa première expérience en IPPJ, il explique : « *moi, je pense qu'il vaut mieux tard parce que je pense que si j'avais fait mes conneries plus tôt, je n'aurais pas compris les choses dans le même sens. J'aurais continué à foutre le dawa ! Mais dans un sens, c'est mieux de commencer ses bêtises tôt parce qu'on n'a pas moins de problèmes avec la justice mais c'est moins conséquent. Je veux dire que je risque l'IPPJ donc ce n'est pas exagéré tandis que maintenant, je risque d'être dessaisi si je fais encore des bêtises. Déjà, à la base, pour moi, l'IPPJ, je ne voulais pas venir. Je ne voulais pas passer par ce stade* ».

Son placement en IPPJ, il explique qu'il le vit bien : « *c'est cool. Ça m'a permis plein de choses. Bon j'ai eu des petits coups de blues mais un peu normal quoi. Mais sinon, ça va, c'est cool [...]. Les autres jeunes, c'est tranquille. Bon, je trouve que c'est un peu des 'blabla' parce qu'ils parlent tout le temps des conneries qu'ils ont faites et ils n'ont pas envie de changer, enfin pour beaucoup. Pour moi, ça m'énerve de voir ça. Mais pourtant, je me suis retrouvé dans le même cas et les gens autour de moi, ils ont dû se dire la même chose mais je comprends maintenant ce que ça fait* ».

1.4. Perspectives d'avenir en dents de scie

Quand nous lui demandons comment il voit sa vie plus tard, Aziz dit qu'il ne se projette pas dans l'avenir. Il n'a actuellement aucune perspective bien définie mais n'est pas inquiet pour autant. Pour lui, le plus important, c'est de vivre sa jeunesse avant d'être majeur : « *sérieusement, moi, j'en profite de ne pas être majeur parce que j'ai rencontré des majeurs et voilà, ils m'ont dit qu'il faut en profiter tant que t'es mineur parce que quand tu as dix-huit ans, même si tu fais un bête fait, tu voles un petit truc au GB et bien tu peux aller en prison* ». Mais lorsqu'il réfléchit à son avenir à plus long terme, une fois adulte, c'est une vie « *rangée* » qu'Aziz imagine : « *je ne sais pas encore. Ce que je veux moi, c'est être bien, avoir un travail, une voiture, des enfants... Une vie heureuse quoi. Je suis encore jeune pour décider* ».

&

De son côté, Vincent a beaucoup de rêves et de projets en tête pour l'avenir. Il se dit très optimiste concernant la suite de son parcours. Voici ce qu'il nous livre : *« depuis la dernière fois qu'on s'est vus, on m'a parlé d'un nouveau truc. J'ai encore fait une nouvelle chose dans ma tête. Il s'en passe plein de choses dans ma tête, il ne faut pas chercher à comprendre. Maintenant, ce que je vais faire, c'est que je serai normalement libéré plus ou moins en février. Donc, en février, je compte reprendre l'école pour finir mon année et la réussir o-b-l-i-g-a-t-o-i-r-e-m-e-n-t pour pouvoir monter en technique de qualification comme ça j'ai quand même un diplôme si, par exemple, dans vingt ans, l'armée ça me saoule et bien je pourrais faire autre chose [...]. Mais, le problème, c'est que je vais encore perdre une année puisque je vais réussir ma quatrième professionnelle puis je vais monter en technique de qualification mais je redescendrai en troisième mais bon, ce n'est pas grave parce qu'après, je vais à l'armée et je continuerai les cours, ce qui me permettra d'avoir mon salaire, de faire tout ce que je vous avais dit et de pouvoir continuer à aller à l'école et d'essayer d'avoir mon diplôme [...]. Le temps que je termine ma quatrième, ce serait un retour chez maman et quand j'aurai fini, bah, je me prendrai en main et je vivrai seul. Enfin, je serai à l'armée mais si je dois retourner quelque part, j'aurai un petit kot en attendant de pouvoir mettre de côté et, comme je vous dis, de pouvoir réaliser mes rêves. Si j'arrive à faire tout ce que j'ai dit, ça sera vraiment cool parce que je pourrai dire que j'ai une bonne situation et que j'ai réussi quelque chose. Dans la vie en fait, je suis un grand rêveur. J'aime bien me projeter dans l'avenir et me dire 'imagine je suis un clochard et je ne sais rien faire de mes dix doigts et je ne travaille pas et tout ça'. Eh bien, moi qui veux une famille et tout ça, des enfants et bien, ça ne va pas le faire ! Moi, je veux que ma femme, elle soit jolie et rentrer tous les soirs et lui offrir des cadeaux et des trucs comme ça. Plus tard, je veux avoir un enfant. J'ai envie d'une petite fille. Je l'appellerai Marion. Et si tout ça arrive à se mettre en place et bien, je dis que mon rêve, il sera possible ».*

2. LA DYNAMIQUE DU QUARTIER

Dans cette seconde partie, nous allons tenter d'approfondir la dynamique – dite « du quartier » - qui anime cette troisième trajectoire. Pour ce faire, nous reviendrons sur les éléments saillants des parcours relatés par les jeunes concernés. Les témoignages mobilisés ici sont ceux de Thomas, Nathan, Jonathan, Karim, Ali, Lucas, Laurent, Christian, Ahmed, Yacine, Sébastien, Arthur, David, Antoine et Ismaël. Pour commencer, nous présenterons la façon dont les jeunes parlent de leur quartier, de leurs amis et de l'influence potentielle de ceux-ci sur leur mode de vie. Ensuite, nous nous intéresserons à la manière dont ils envisagent la délinquance et les moteurs de celle-ci : l'argent et l'adrénaline. Nous verrons également comment les problèmes de comportement et les relégations se sont immiscés, d'après eux, dans leur scolarité. Nous verrons encore que « l'engrenage » ne s'est pas mis en place sans réaction de leurs parents. L'avant-dernier point sera ainsi consacré aux tentatives de réaction des parents et aux difficultés de communication que les adolescents disent avoir avec ces derniers. Enfin, pour terminer, nous verrons que lorsqu'on leur propose d'envisager l'avenir, ces jeunes tendent à se voir comme encore trop jeunes, ou peut-être comme déjà « trop loin », pour pouvoir réellement y penser.

2.1. « Au quartier » : les « potes » et les « enrôlés »

Les jeunes qui se retrouvent dans cette trajectoire vivent majoritairement dans des grandes villes ou fréquentent régulièrement celles-ci comme Sébastien qui nous dit : « *en fait, moi, j'habite dans un village et à [nom de la ville], c'est le quartier et on va toujours au quartier. On se rejoint tous là* ». Leurs récits sont marqués par la vie qu'ils mènent entre jeunes au sein du quartier où ils vivent ou qu'ils fréquentent. La socialisation par les pairs apparaît tel un tournant progressif dans leur adolescence où les « embrouilles » font partie des apprentissages entre « potes ».

Lorsque nous les rencontrons en IPPJ, certains se questionnent sur « l'influence » négative qu'ont pu avoir sur eux leurs « fréquentations ». Thomas dit, par exemple : « *mais ça s'est bien passé jusqu'au jour où j'ai eu des mauvaises fréquentations, des gens de ma cité. J'étais très influençable. On me disait 'ouais Thomas, viens, on va mettre le feu là' et moi tout content, j'allais [...]* ». De son côté, Nathan raconte : « *je ne sais pas... Enfin, je sais mais je n'aime pas dire que c'est l'influence mais si. Pour moi, c'est quand même une influence de groupe. Donc on s'influencait, les uns, les autres au quartier et on a déconné. Ce n'était pas des gens de l'école. Eux, ils ne font pas de conneries. Enfin si, ils fument des joints mais je veux dire les conneries et tout ça, ils ne savent pas... Les conneries, c'était surtout au quartier...* ». Pour lui, « *ma mère a bien fait de me foutre dans*

des écoles loin de mon quartier parce que je pense que si j'avais été à l'école dans mon quartier, j'aurais fréquenté les personnes que je fréquente maintenant encore plus et encore plus tôt ce qui fait que j'aurais déconné beaucoup plus tôt ». Parmi ces jeunes, plusieurs confirment cette influence du quartier en pointant les changements qu'il y a eu suite à un déménagement ou à un changement d'école. Ainsi, Yacine rapporte : « *on habitait un quartier tranquille. J'étais à fond dans le foot et tout ça. Puis mes parents se sont séparés [...] et alors on a déménagé à [nom du quartier] et là, ma vie, elle a changé. J'ai commencé à boire, à fumer, à faire des conneries. Je n'avais jamais fait de conneries avant à [nom de la commune où il habitait]* ». De son côté, Laurent explique : « *je n'allais plus à l'école parce que j'ai commencé à traîner avec des jeunes mais des beaucoup plus âgés que moi qui ne faisaient rien de leur journée. Puis voilà, je restais avec eux en ville* ».

Si la vie entre « *potes du quartier* » garde une place importante dans leurs témoignages, d'autres jeunes rencontrés, se refusent de parler « *d'influence* ». C'est, par exemple, le point de vue de Karim et d'Ahmed. Le premier raconte : « *moi, je n'ai rien à prouver ! Les gens, ils peuvent croire ce qu'ils veulent sur moi. Moi, je n'ai rien à prouver, je m'en fous ! Je ne fais pas les trucs pour les gens ! [...]. Mais c'est l'adolescence, l'influence des autres jeunes quand même* ». Le second relate : « *moi, je ne suis pas influençable ! Celui qui a envie de faire quelque chose, il le fait mais si je n'en ai pas envie, je ne le fais pas ! Mais je ne sais pas... il y a beaucoup de... je ne sais pas [...]. Quand j'étais petit ouais, c'était important ce que les autres pensaient de moi mais après quand j'étais avec mon cousin et tout. Il me disait 'quand tu as envie de faire un plan, fais le perso. Rien à foutre des autres à part s'ils ont fait quelque chose de bien avec toi'* ».

Qu'ils parlent « *d'influence* » ou non, plusieurs d'entre eux expliquent avoir trouvé dans leur quartier une « *seconde famille* » à laquelle ils se disent attachés tout autant voire davantage qu'à leur famille biologique. Comme nous pouvons le voir avec les différents extraits ci-après, cette seconde famille tend à leur apporter de l'aisance et de la reconnaissance, de la cohésion et de la protection, des sensations fortes et de l'adrénaline aussi. Ainsi, Arthur raconte avec fierté : « *dans mon quartier, on est une sale bande et, on va dire, on est tous des délinquants. On a tous déjà fait des IPPJ et on sait tous se battre. Mais je suis le plus jeune de la bande [...]* ». Il continue en nous expliquant que « *dans ma cité, il y a deux gars, les plus réputés de [nom de la ville]. Ils s'appellent X et Y et c'est deux machines mais inimaginables [...]. Et en fait, je suis protégé par ces deux gars-là, je suis leur petit chouchou. C'est deux gars de dix-huit et vingt ans et c'est des trafiquants [...]. C'est pour ça, j'ai peur de personne. Même dans mon quartier, je peux me promener avec un neuf millimètres sur moi... s'il y a les deux tout près de moi, ils n'oseront jamais venir me voir, les flics* ». Arthur relate, lui, avec beaucoup de nostalgie, une période récente de sa vie dans laquelle transparaît cet attachement à ses pairs : « *le mois de décembre, je l'ai passé chez un pote et là, c'était les meilleurs moments de ma vie ! Sur le mois de décembre, sans vous mentir, j'ai eu au moins dix mille euros et sur ce mois de décembre, on a eu une voiture pendant deux semaines. On allait aux pompes, cagoulés, et on mettait de l'essence gratuite ! Puis, on partait, on faisait des vols à l'arrachée, on faisait tout... Je ne l'oublierai*

jamais parce qu'on était tous rassemblés et maintenant, on est tous dispersés... Je ne sais pas comment dire mais waouh je me sentais bien. J'étais comme ça avec tous mes potes... ».

Suivant cette perspective, plusieurs des jeunes concernés envisagent difficilement de « couper les ponts » voire de « tourner le dos » à ces amis en « changeant de fréquentations » comme leur suggèrent souvent les juges ou les intervenants d'IPPJ. Comme Christian, certains ne peuvent même pas imaginer cette option : « *je traîne toujours avec des grands. Je ne traîne pas avec des gens de dix-sept ans. Ils ont toujours de vingt jusque trente ans. Ici [à l'IPPJ], ils me disent 'il faut changer de fréquentations'. Moi, je leur dis que je me vois mal avec des gens qui jouent à la PlayStation 3 toute la journée et qui ne font rien. En même temps, j'ai l'habitude maintenant de traîner avec les grands ».* D'autres, comme David, expliquent avoir déjà essayé... mais sans succès : « *au début, quand je suis sorti [de l'IPPJ], j'ai essayé d'arrêter mais, dans le quartier où je suis, il n'y a pas moyen ! C'est impossible d'arrêter ! Je me faisais influencer à chaque fois et tout. C'est tout, je recommençais à chaque fois comme un con ! ».*

Aux yeux de Nathan, le quartier apparaît comme un réel problème à prendre en compte à la sortie de l'IPPJ, un problème face auquel il se sent tirailé... : « *le seul problème, ce qui me fait chier maintenant, c'est de voir comment, quand je vais sortir, comment ça va se passer parce que les gens, ils n'ont pas envie de changer dans mon quartier. Je suis retourné avec des amis et tout ça le week-end et, eux, ils continuent à faire des conneries. Ils parlent toujours de faire des trucs à la con quoi et, eux, je vois qu'ils restent dans leur merde et qu'ils pataugent dedans, ils nagent, ils s'amuse. En fait, ils voient un trou et ils sautent à pieds joints dedans. Ça m'énerve ! Je vois les gens qui ne veulent pas s'en sortir alors que c'est mes amis, que ça fait des années que je traîne avec eux. Je me dis bah voilà, moi, j'ai réfléchi, j'ai pris conscience de tout ce que j'ai fait et, eux, bah voilà, ils ne voient rien ! Ils sont toujours les yeux fermés ! Et je me vois dans ce qu'eux ils font et je me dis 'putain, moi j'étais comme ça !'. J'espère que je ne le suis plus... Ça me fait vraiment chier de les voir rester dans leur merde et je me dis que si je reste au [nom du quartier] et tout ça, j'ai peur de recommencer... Mais j'ai de la volonté quand même, donc je ne pense pas que je recommencerais. Mais je ne vois pas comment je pourrais faire pour gérer le truc parce que je ne pourrai pas les sauver de toute façon. C'est eux. C'est dans leur tête et ça ne sert à rien [...]. Mais je crois qu'ils se complaisent dans ce qu'ils font en fait. Alors que, moi, je faisais des conneries mais je savais que ce n'était pas bien et qu'il ne fallait pas que je fasse ça. Mais j'étais con donc je le faisais quand même. [...]. Je me sentais mal. J'étais mal à l'aise. Mais, eux, j'ai l'impression qu'ils aiment bien et qu'ils se complaisent là-dedans. Je n'ai pas l'impression qu'ils vont réussir à s'en sortir et c'est ça qui me rend triste et qui m'énerve [...]. Pour l'instant, je suis emprisonné tant que je suis dans ce quartier. Je ne pourrai pas partir du [nom du quartier] tant que je ne suis pas adulte [...]. Mais ça va être chaud mais je vais y arriver. De toute façon, j'ai compris que c'est ma vie et comme je disais, ce n'est pas eux qui vont faire ma vie et c'est maintenant que je vais décider de faire mes choses et de faire mes choix ».*

Enfin, Yacine paraît plus optimiste mais il semble aussi avoir fait un choix : *« j'avais quatorze, quinze ans et, moi, je traînais avec des plus grands que moi et j'avais ma place. Vous voyez ? C'est comme si j'étais un peu le leader. J'étais plus petit qu'eux mais vous voyez un peu comme dans les films, il y a des grands et un petit au milieu. Moi, quand je disais 'non' à certaines choses, ils respectaient ça. Et là, je n'ai pas envie de les voir, donc je ne les vois pas ».*

2.2. L'argent et l'adrénaline : moteurs de l'escalade dans la délinquance

Tout dépend du moment auquel nous avons rencontré les jeunes dans leur parcours protectionnel mais une certaine escalade dans le type de faits commis transparait dans leurs récits. Yacine résume : *« les premiers, c'était des rackets puis des cambriolages, braquages, car-jackings, vols de voitures, des extorsions ».* Ahmed rapporte, quant à lui, *« mais vers treize, quatorze ans, c'était des petits faits, par exemple, des rackets, des vols dans les voitures, des vieux trucs pas des gros trucs [...] J'ai commencé quand j'ai commencé à fumer [treize ans]. Je volais, comme ça je pouvais investir une plaquette [de résine de cannabis], comme ça je vais la vendre et avoir de l'argent ».*

De ce qu'ils en disent, la motivation principale à commettre ces délits *« c'est pour l'argent ».* David raconte : *« je faisais ça pour l'argent en fait parce que j'avais besoin d'argent ».* Ce besoin semble susceptible de devenir *« amour »* comme nous l'explique Arthur : *« pffff, vous n'imaginez pas, ça ramène tant d'argent... Je suis amoureux de l'argent, c'est abusé ! Vraiment, je suis amoureux de l'argent [...] Je me sens baisé maintenant parce que je me sentais pas surprisais mais je me sentais grand quand je faisais tout ça et puis là BAM ! Ma juge, elle m'a baisé ».* De son côté, Laurent avait un projet précis en tête : *« on voulait monter une affaire avec du cannabis et tout le bazar et forcément fallait de l'argent ».*

L'amusement et l'adrénaline que procure la commission des faits transparaissent également dans plusieurs récits. Arthur raconte : *« les vols de voitures, c'est pour l'amusement parce que je n'aime pas la police... C'est pour faire des courses-poursuites ».* Karim relate : *« en fait, juste avant de rentrer dans un truc, il y a toujours une petite adrénaline, ça c'est sûr. Tu peux être un professionnel, il y a une adrénaline mais dès que tu es dedans, tu te sens à l'aise. Tu te dis, c'est tout, le magasin ou la maison, elle est à moi. Je fais ce que je veux. J'ai une arme, donc je fais ce que je veux mais dès qu'on sort de là et qu'on court, qu'on se pose à un endroit pour vérifier l'argent et tout le bazar, et bien là chacun reprend sa route ».* Selon Ali : *« on a une de ces adrénalines quand on cambriole mais beaucoup plus qu'un vol de voiture alors que le vol de voiture, c'est pire ».* Antoine détaille davantage le processus ressenti : *« ça devient comme une drogue, hein. On aime bien. Je vais dire, à la fin, on n'a plus peur. La première fois, on a peur et à la fin, on a moins peur. A la fin, on s'en fout. On y va comme ça même si les gens, ils sont dans la maison ou quoi. On s'en fout. On rentre. On va tout voler. Enfin, il n'y a plus de pitié, quoi ».* Loïc explique encore : *« au début, t'as toujours l'adrénaline qui est là. Tu vas*

entendre un buisson craquer. Tu vas être là, tu vas te demander quoi puis, après, c'est comme si c'était une habitude après ».

Entre adrénaline et habitude, certains se refusent de penser aux victimes de leurs actes. Antoine explique, par exemple, avec une grande franchise : *« je m'en fous ! Je ne vais pas réfléchir aux victimes. Je n'ai pas de pitié. Je n'ai jamais eu de pitié. Je ne crois pas que j'en aurai un jour parce que, voilà, c'est tout, les gens que je ne connais pas, je ne vais pas commencer à me dire 'ouais putain'. Ouais, ça pourrait être ma mère, ma sœur. Ça me ferait chier qu'on vienne voler chez moi mais ce n'est pas pour ça que ça va me choquer. Je serais plus sur les nerfs que d'être choqué ou des bazars comme ça quoi ».*

À l'inverse, plusieurs jeunes ont parlé d'eux-mêmes des victimes dans leurs récits et certains avec empathie. Ainsi, Karim explique : *« mais, quand on est à la maison, chez soi, on y repense. On se dit 'voilà, ça fait quand même pitié les gens qui font ça et les gens à qui on fait ça'. En fait, je me mets à leur place quoi. [...] Deux semaines avant de rentrer ici, j'ai vu un petit arracher une chaîne à une vieille. Moi, je le connaissais le petit, donc dès que je l'ai vu, je lui ai fait 'c'est la nouvelle mode ?' parce que moi, je vois beaucoup de gens qui font ça pour le moment. Ils vont à la bijouterie, vingt-cinq euros le gramme puis c'est parti et voilà. Mais, moi, je me dis, jamais je ferai ça parce que je me dis dans ma tête 'si c'était ma grand-mère ou quoi'. Si ça tombe, c'est la grand-mère de quelqu'un que je connais ou un truc comme ça, tout est possible, donc moi jamais. Ce n'est pas que je n'ose pas, ce n'est rien du tout, tu arraches et tu cours mais c'est que voilà... Je penserais à ma grand-mère. Mais au niveau braquage et tout, je me dis que je ne ferai pas de mal à personne. Elle m'écoute, c'est tout, je ne ferai pas de mal ».* De son côté, Arthur raconte qu'il commence à y réfléchir : *« maintenant je commence à y [les victimes]penser. Je me dis que c'est con ce que j'ai fait et que je n'aimerais pas être à leur place [...] Ils ont travaillé pour se payer ces trucs et, moi, en vingt minutes, j'ai tout ruiné, en fait.»* Il en va de même pour Laurent : *« pendant les quelques premiers mois ici, je pensais souvent à ça mais pfff... Il y a des fois où je vois des gens à qui j'ai volé des voitures ou quoi et je les vois et ça m'est déjà arrivé d'aller leur parler, de m'excuser tout ça [...]. C'était des directeurs d'écoles, des propriétaires de cafés, des trucs comme ça [...]. Je m'étais fait choper et puis, comme ils savaient bien que c'était moi, bien, je les ai vus une fois dans la rue et voilà soit je continuais à marcher, je les niais ou bien je m'arrêtais et je m'excusais donc voilà ».*

2.3. Problèmes de comportement et relégations scolaires

Contrairement aux jeunes de la trajectoire intitulée « À travers le prisme institutionnel », ces adolescents décrivent majoritairement un parcours scolaire progressif malgré un « déclin » qui débute généralement dès la première ou la deuxième année de l'enseignement secondaire général. Parallèlement à leur socialisation entre pairs au quartier et l'escalade dans la délinquance, leur scolarité se fait mouvementée ; les comportements inadéquats amenant de nombreux renvois et

redoublements successifs. Yacine explique : « *je me suis fait virer de plein d'écoles [...]. J'ai tabassé un prof avec une chaise [...]. Je me suis fait virer aussi parce que j'ai mis le feu à l'école [...]. Là, je me suis fait virer parce que je vendais de la beuh* ». Christian raconte, quant à lui, avoir « *frappé le directeur* » et donc s'être fait renvoyer. Une autre fois, « *j'ai été renvoyé parce que j'ai mis le feu à côté d'une voiture pour brûler mon bulletin* ». De son côté, Thomas relate : « *j'étais un peu le fouteur de merde dans la classe. En géographie, par exemple, je prenais un banc, je mettais un deuxième au-dessus et encore un troisième et puis je mettais une chaise tout au-dessus. Mais vraiment, je faisais des trucs inouïs ! La prof, elle était au tableau, en cinq minutes, j'avais fait une tour de Pise. Et elle se retournait et elle me disait 'Thomas, défais ça, prends ton cartable, prends la porte et va chez le directeur !' [...]. Donc, vraiment le gars qui foutait la merde ! Et donc à cause de ça, j'avais tout le temps des trucs, je foirais mes contrôles... ».*

Après ces premières péripéties dans l'enseignement général, ces jeunes sont souvent orientés vers des filières techniques ou professionnelles voire des formations en alternance. Des absences à répétition apparaissent progressivement. Pour certains, de réelles périodes de décrochage scolaire voire une déscolarisation ancrée marquent leur parcours. À cet égard, Ismaël, âgé de seize ans, explique : « *j'ai fait ma première et j'ai réussi puis, la deuxième, j'ai décroché et là, je ne vais plus à l'école depuis trois ans [...]. Je n'avais plus envie* ».

Ces mineurs expliquent de manière différente leur décrochage scolaire. En dehors des problèmes de comportement et des renvois successifs, certains jeunes mettent en avant des questions de rythme et de motivation. Pour Lucas, « *c'était des petits problèmes comme tout le monde, quoi, parce qu'en fait, je suis fort excité. Je dois tout le temps bouger, faire quelque chose. Je ne peux pas rester assis en classe parce que j'ai horreur de l'école. Je ne peux pas supporter, c'est un truc franchement que je ne peux pas. C'est pour ça que je vais aller en professionnel parce que j'ai besoin de faire quelque chose. Je ne peux pas rester en classe comme ça pendant une heure ou deux heures.* ». De son côté, Nathan relate : « *j'aime bien l'école mais le problème, c'était pour me lever, en fait. J'étais dans mon lit et comme je consommais quand même assez bien et bien, pour me lever et pour aller dormir, ce n'était pas top. Donc je me retrouvais le matin, je devais me lever à six heures trente et je me rendormais et je me re-réveillais et il était neuf heures, quoi. Donc, neuf heures puis, je me disais 'bah ça va, je peux encore dormir' puisque de toute façon, j'ai raté le début de la journée. Je me rendormais jusque midi. Je me levais, je mangeais, je remontais, je regardais un film et je me rendormais puis je me réveillais vers dix-huit heures et je partais dehors et je faisais des conneries* ». Selon Ali : « *j'ai des capacités, je suis intelligent mais je n'aime pas étudier... Ce n'est pas que je suis fainéant mais ça dépend pour quoi, en fait, parce que là, j'ai étudié le permis et je l'ai étudié à l'aise* ». Ahmed raconte : « *je n'allais plus à l'école parce que ça n'allait plus. J'avais de l'argent donc je me disais 'ça ne vaut plus la peine que j'aïlle à l'école'* ». Christian, lui, met en avant le rejet dont il fait l'objet de la part des écoles dans lesquelles il souhaitait s'inscrire pour expliquer sa déscolarisation : « *parce que plus aucune école ne voulait de moi [rires]. J'ai été m'inscrire partout mais plus*

aucune école ne voulait. J'ai fait [nom de l'école], ils n'ont pas voulu de moi parce que je me battais souvent et que mon frère était dans cette école. J'ai essayé [nom de la rue], il y a une école de mongols et ils m'ont dit que j'avais le mental pour aller plus loin que là. Après, j'ai été au [nom de l'école] mais ils m'ont dit qu'il fallait seize ans. Donc voilà, j'ai essayé pas mal d'écoles mais ça n'a pas été [...]. Bah je vais à quatre écoles et ils me disent 'non' ! Après, je baisse les bras, il n'y a plus aucune école qui voudra bien ».

Notons qu'une minorité de ces jeunes ont été orientés tôt dans l'enseignement spécialisé. Christian, qui a aujourd'hui seize ans, n'a jamais passé son CEB. C'est le seul adolescent faisant partie de cette trajectoire à ne pas avoir obtenu ce certificat. David a, quant à lui, passé et réussi son CEB cette année en IPPJ à l'âge de seize ans. Enfin, Ali, qui a fréquenté ce type d'enseignement très jeune, a réussi à en sortir et il est aujourd'hui, à seize ans, en troisième année dans l'enseignement général. Il garde un mauvais souvenir de cette époque : *« mais vous n'imaginez pas dans quel truc c'était ! J'étais avec des handicapés ! De ces fous ! [...] Je vais avoir la honte de vous raconter ça [...] parce que j'étais le seul normal là-bas... J'étais avec des gens qui tapaient des crises, hein ! Je me souviens même des noms des gens... Putain, Sébastien⁶⁸... Avec lui, tu disais un truc, il pleurait. C'était un type, tu lui donnais une petite tape, il se mettait à pleurer, il se mettait à terre... Bizarre ce type... Il était battu ou je ne sais pas quoi... Il y avait aussi Jean-Vincent⁶⁹ [rires] avec des cheveux crollés... J'étais petit, donc voilà ».*

Aujourd'hui, pour l'ensemble des mineurs faisant partie de cette trajectoire, l'école semble avant tout perçue comme une obligation. Par exemple, Thomas dit : *« j'avoue l'école, ce n'est pas mon kiff. Ce n'est vraiment pas quelque chose que j'apprécie énormément comme tout jeune [...] mais c'est une obligation, l'école ».* Karim tient des propos semblables : *« je n'en ai pas envie... En vérité, je m'en fous de l'école mais c'est obligé. C'est une question que c'est obligatoire que je m'inscris quelque part mais, sinon, je resterais à la maison. Je vous ai déjà dit, niveau argent, moi, je ne serai jamais dans la merde, les questions de 'c'est la crise' ou des choses comme ça, je ne connaîtrai pas ».* De son côté, David raconte : *« je n'aime pas l'école. Des fois, j'ai dur mais quand j'ai des calculs devant moi, je ne cherche pas à comprendre. Si je ne pige pas, je mets de côté et je ne le fais pas ».*

Mais, malgré ce caractère obligatoire de l'enseignement qui revient dans les discours de la majorité de ces adolescents, certains d'entre eux considèrent que l'école peut néanmoins jouer un rôle important dans la suite de leur parcours. Par exemple, Thomas nous explique : *« je foutais la merde parce que, voilà, je voulais faire mon intéressant et tout ça, je ne comprenais pas. Maintenant, j'ai compris mais, avant, je ne comprenais pas que l'école, c'était important [...]. Je pense que l'école, c'est tout de même important, c'est l'avenir. Si je veux avoir une famille plus tard, il faut quand même que j'aie un minimum à l'école et que j'aie un diplôme donc, ouais, au début, je ne me rendais pas compte. Je pensais que l'école, c'était plus*

⁶⁸ Prénom fictif.

⁶⁹ Prénom fictif.

un amusement qu'autre chose. Puis, je me suis rendu compte par après que sans l'école, bah, je traînerai dans les rues plus tard parce que, maintenant, même pour balayer les rues, il faut un diplôme ». Ahmed raconte, lui, que « vers le début de cette année, je commençais vraiment à m'intéresser à l'école parce des gens de ma famille, ils m'ont parlé et j'ai été touché par ce qu'ils m'ont dit, alors j'ai commencé à m'intéresser à l'école comme ça je me suis dit que j'allais gagner de l'argent proprement ».

2.4. Du côté des parents : des tentatives de réaction à l'échec de la communication

Les jeunes « urbains » concernés par la présente trajectoire vivent tous au sein de la sphère familiale. Comme Vincent, certains ont connu une ou plusieurs périodes en internat mais revenaient chez leurs parents le week-end. Cette décision est prise par les parents sur proposition ou non d'un acteur institutionnel tel que le SAJ ou le juge de la jeunesse. D'après ce que les jeunes en disent, ce « placement » apparaît comme une première ou une énième solution envisagée par leurs parents face aux problèmes de comportement de leur enfant.

Ainsi, Christian raconte que « l'année passée, pas la juge mais mes parents, ils m'ont placé à l'internat [...]. Ils en avaient marre d'avoir les flics chez moi tous les soirs [...] mais je suis resté là que trois semaines et puis, j'ai été viré parce je me suis battu. Mais, moi, je ne saurais pas vivre autre part que chez mes parents. Ils savent qu'aller autre part que chez eux, je ne saurais pas ». Lucas rapporte : « j'ai été à l'internat parce qu'il y avait des problèmes à la maison, des disputes et tout ça [...] mais tous ceux avec qui j'étais, on a tous été renvoyés à la fin de l'année parce qu'on sortait de l'internat le soir et on volait dans les voitures, des trucs comme ça ». De son côté, Ahmed relate « au tout début, il [le SAJ] avait dit 'tu vas faire trois mois puis tu vas sortir'. J'ai fait trois mois et ça n'allait vraiment pas. Puis, ils m'ont encore mis trois mois et ça n'allait vraiment pas. Puis, je suis resté jusqu'à la fin de l'année mais j'ai fugué plusieurs fois du pensionnat ». A contrario, pour Thomas, l'internat a été une bonne expérience : « c'est le juge qui nous l'a proposé parce que j'avais déjà des problèmes familiaux [...]. C'était cool franchement. Il y a des fois où je regrette. C'était vraiment son petit chez soi. C'était chiant d'être séparé mais j'habitais à huit kilomètres, ce n'était rien. C'était vraiment son petit chez soi. On avait les clés de sa chambre. C'était vraiment ma petite maison et puis, il y avait un billard et tous des trucs que j'apprécie énormément donc voilà ».

Envisagé par les parents comme un moyen de mettre fin aux problèmes de comportement et de scolarité de leur adolescent, l'internat paraît aussi avoir été tenté dans un contexte familial tendu. En effet, tous les jeunes présents dans cette trajectoire expliquent avoir ou avoir eu des rapports difficiles avec leurs parents. Et la raison avancée par les mineurs pour expliquer cette situation conflictuelle est récurrente : « c'est à cause des conneries »... Comme nous allons le voir, par le biais de plusieurs témoignages, les « conneries » entre jeunes et les problèmes de compréhension avec les

parents paraissent s'entremêler, allant parfois jusqu'à provoquer une rupture totale de la communication entre ces mineurs et leurs parents.

Christian raconte que *« ça se passe pas bien parce que je suis tout le temps dehors et que je fais trop de conneries mais tant pis »*. Arthur, quant à lui, nous explique : *« bah, je ne veux plus voir ma mère parce qu'il y a eu des histoires et tout [...]. Je lui avais pris sa voiture un soir »*. Jonathan relate : *« je n'ai plus de contact avec mon père depuis que je suis ici, un peu avant, à cause de mes conneries. Mais je vais éviter le sujet parce que... [...]. Si je suis comme ça, c'est un peu à cause d'eux... De mon père, parce qu'il me laissait toujours sur le côté. J'ai habité chez lui pendant quatre ans et je devais me débrouiller moi-même. Il n'était jamais là. Il était tout le temps chez ma belle-mère, donc, moi, j'étais toujours tout seul. Il partait des semaines entières et, moi, j'étais tout seul à la maison. J'ai commencé à mal tourner. J'ai eu des mauvaises fréquentations »*. De son côté, Karim, explique : *« je ne veux plus en entendre parler... ça m'énerve ! En fait, juste en parlant d'eux, je commence à m'énerver tout seul ! [...]. En fait, dès qu'ils m'interdisaient des choses, je le faisais quand même parce que, pour moi, c'était comme ça. Mais, après, ils m'engueulaient quand même, des choses comme ça... En fait, ils me laissaient sortir mais à un moment, ils m'ont dit 'ouais t'abuses'. Je disais 'qu'est-ce que j'abuse ? Toute la semaine, je vais à l'école et vendredi et samedi... Sérieux ou quoi ?!' Après, ils m'ont cassé la tête... »*. Antoine rapporte : *« mon père, au début, il n'en avait rien à foutre et là, direct, il est venu me parler parce que tout ce que j'ai fait, il ne voulait plus me parler tout ça parce que j'ai été voler chez... j'habitais dans un appartement et j'ai été voler chez les propriétaires, donc il ne veut plus me parler et tout ça et il y a des problèmes [...]. Avec ma mère, ça se passe parce que voilà, ma mère, je vais dire, elle croit en moi, donc elle veut m'aider, donc c'est bien quoi »*.

À la différence des autres, Thomas explique que ses relations avec sa mère se sont améliorées grâce au placement : *« avec ma mère, je ne m'entendais pas avec ma mère avant d'arriver ici. Donc, ici, ça m'a quand même apporté quelque chose mais avant d'arriver ici, je ne m'entendais plus avec ma mère. Je me prenais toujours la tête avec elle »*.

2.5. Encore trop jeunes ou déjà trop loin pour penser à l'avenir...

Comme nous l'avons vu dans son récit, Aziz dit concernant son avenir : *« je ne sais pas encore. Ce que je veux moi, c'est être bien, avoir un travail, une voiture, des enfants. Une vie heureuse, quoi. Je suis encore jeune pour décider »*. Face à l'avenir, qu'il soit proche ou éloigné, la majorité des jeunes qui s'inscrivent dans cette trajectoire rejoignent le discours d'Aziz. Ils ne savent pas de quoi sera fait demain mais ils ne semblent pas inquiets pour autant. *« Je vis au jour le jour »* est une phrase qui ponctue souvent le discours de ces adolescents. Il leur paraît réellement difficile de se projeter tant dans le temps que dans des rêves. Dans ce sens, le récit de Vincent fait figure d'exception.

Ainsi, lorsque nous leur demandons « *comment imagines-tu ta vie dans plusieurs années ?* », les réponses se ressemblent mais certaines nuances apparaissent. Nous retrouvons d'une part, les jeunes qui se disent trop jeunes pour y penser. C'est le cas de David, de Sébastien et d'Arthur qui nous disent : « *je ne sais pas, je suis trop jeune* ». Dans le même ordre d'idées, Jonathan explique : « *je ne sais pas encore... Je laisse le temps venir en fait... Je me vois posé, avoir un taf, comme tout le monde* ». D'autre part, il y a les mineurs qui ne veulent pas trop y penser de peur, pour certains, d'être déçus. Nous retrouvons cette idée dans le récit de Thomas qui explique : « *moi, franchement, j'ai un bel avenir [...]. Je n'ai pas de rêves. Moi, je prends la vie comme elle vient. Je ne préfère pas penser à quelque chose parce que, si un jour je n'ai pas les capacités physiques ou les moyens financiers de le faire, je vais être dégoûté à vie. Donc je préfère voir la vie au jour le jour* ». De son côté, Laurent relate qu'il ne réfléchit « *pas trop à tout ce qui est comment avoir une maison et tout le bazar. Je réfléchis juste à avoir un travail, c'est tout. Je ne pense pas à avoir cette voiture-là, cette maison-là, vivre là. Moi, je veux juste avoir un travail et le reste, je verrai après* ». Ahmed rapporte : « *je ne sais pas... je vais travailler chez un patron. Je vais économiser, économiser jusqu'à ce que j'aie assez. Je vais ouvrir un petit garage... on verra... Mon rêve, mais je ne vais jamais y arriver, c'est de fabriquer une marque de voiture [...]. Mais je me suis mis la barre haut, comme ça je vais me donner à fond et je vais y arriver* ».

Certains jeunes semblent éprouver des difficultés à y croire tant leurs situations et leurs rêves leur paraissent déjà loin et parfois perdus. Une désillusion transparait dans plusieurs récits. Ainsi, Ali nous dit : « *il faut vivre au jour le jour sans se soucier du lendemain. C'est ça qu'il faut faire. Moi, c'est ce que je pense... Je ne sais pas... Mais il y en a qui voient loin... Ma femme, mon gosse, tchic tchac [...]. C'est comme moi, je veux devenir architecte mais je n'ai même pas fini ma troisième ! Il y en a qui disent qu'ils veulent devenir tchic tchac alors qu'ils sont nulle part ! [...]. Ils disent 'ouais, je veux devenir un tel ou un tel' alors qu'ils n'ont même pas terminé les secondaires [...]. À la base, je voulais être architecte mais déjà je suis en troisième avec des gamins, ça me prend la tête ! Je vais essayer de téléphoner à [nom de l'école] à [nom de la ville] pour essayer de faire un truc en dessin ou en infographie ou un truc comme ça [...] donc, aller à l'école déjà parce qu'il faut que je fasse quelque chose de ma vie... L'année prochaine, je suis majeur... On grandit trop vite...* ». Pour Yacine, « *avant, mon rêve, c'était d'être footballeur pro. Maintenant, ce n'est plus possible. Maintenant, c'est de m'en sortir. Que j'aie une famille, que je fasse une vie normale* ».

QUATRIÈME TRAJECTOIRE
EN DEHORS DES SENTIERS BATTUS

« Ils disent que je faisais ma petite vie de marginal !

Mais moi, j'aime bien... »

Corentin, 17 ans

Cette quatrième et dernière trajectoire est consacrée aux jeunes faisant état d'une trajectoire de vie que nous pourrions qualifier de plus « atypique » par rapport aux autres adolescents que nous avons rencontrés. En effet, seuls quatre jeunes représentent cette trajectoire et chacun d'eux expose un parcours très singulier. Ce n'est donc pas, comme pour les trois autres trajectoires, un « squelette » ou une « trame » similaire dans les parcours de vie qui les rapprochent. Ces jeunes se rejoignent, en fait, davantage dans la manière dont ils disent vivre et ressentir les choses. Ainsi, ces adolescents témoignent d'un parcours marqué par la débrouillardise dans lequel ils s'épanouissent. Ils se définissent comme « différents des autres », comme étant en marge de la société dans laquelle ils vivent, mais ils assument voire revendiquent cette altérité.

Ces jeunes sont donc une minorité parmi les témoignages que nous avons recueillis tout au long de la recherche. Moins d'extraits de discours ont dès lors été capitalisés pour cette trajectoire mais ils n'en sont pas moins riches, comme nous le verrons.

Dans la première partie dédiée aux récits, nous présenterons les histoires de Corentin et d'Andréas. Corentin a dix-sept ans lorsque nous le rencontrons dans une section d'IPPJ à régime fermé. À ce moment-là, le jeune séjourne pour la sixième fois en IPPJ. De son côté, Andréas a également dix-sept ans mais, lorsque nous le rencontrons pour la première fois, il découvre le milieu des IPPJ depuis quelques heures. Dans la seconde partie, les témoignages de Léna et d'Olivier viendront rejoindre et compléter ceux de Corentin et d'Andréas pour approfondir l'analyse de la dynamique de leurs parcours, une dynamique que nous avons qualifiée de « rebelle ».

1. LES RÉCITS DE CORENTIN ET D'ANDRÉAS

1.1. Une enfance pas comme les autres

Les parents de Corentin ont cinq enfants : trois garçons et deux filles. Corentin est l'aîné de la fratrie. Du côté de son papa, il a également une demi-sœur de deux ans son aînée et, du côté de sa maman, une demi-sœur âgée aujourd'hui de cinq ans. Corentin se présente comme suit : *« je fais partie d'une famille de gitans »*. Ses parents se séparent lorsqu'il a quatre ans. Il est alors placé dans un premier foyer *« parce que le SAJ disait que c'était mieux pour nous »*. Corentin se souvient des suivis du SAJ lorsqu'il était petit : *« quand le SAJ venait me voir chez moi, je disais 'qu'est-ce que tu fous ici ?! Rentre chez toi !' À quatre ans, je sortais déjà des trucs comme ça et à cinq ans, j'étais déjà chez les flics »*.

À l'âge de six ans, Corentin change de foyer et restera dans celui-ci jusqu'à ses quatorze ans. Les week-ends, il rentre chez ses parents mais *« ça n'arrivait pas souvent car j'étais souvent puni »*. Au même âge, Corentin explique qu'il commence déjà à racketter ses petits camarades dans la cour de récréation : *« je piquais les bonbons tous les jours et je les frappais »*. Corentin raconte : *« mon père, c'est lui qui m'a tout appris ! Depuis que je suis tout petit, il m'a toujours dit 'tu dois faire comme ça, comme ça, comme ça'. Il m'a appris à me démerder, quoi. Il m'a dit 'si tu as des gosses, tu fais pareil, tu leur apprends' »*. À sept ans, Corentin fume déjà la cigarette et essaye pour la première fois un joint avec ses cousins. Il en fumera ensuite régulièrement avant de consommer d'autres drogues. Le jeune garçon connaît une scolarité mouvementée, il fréquente une multitude d'écoles. Néanmoins, explique-t-il, à douze ans, *« j'ai réussi mon CEB avec 97% »*.



Andréas est croate, il est né en Bosnie-Herzégovine. Le jeune garçon est fils unique, ses parents se séparent lorsqu'il est petit et il vit alors avec sa maman. Il explique qu'il a vécu la guerre en ex-Yougoslavie. Ces événements l'ont très fortement marqué. Il nous raconte : *« j'étais petit, je devais avoir quatre ans, je ne devais pas être plus grand. Ça m'a marqué à vie et je pense tous les jours à ce qui s'est passé là-bas. Ça m'a rendu ce que je suis aujourd'hui. J'étais petit mais tu ne peux pas oublier les cris d'une mère qui pleure la mort de son enfant. À n'importe quel âge, ça reste gravé. Gravé en toi. Tu ne peux pas oublier ça. C'est horrible. J'ai vu des gens mourir devant moi. J'ai vu des morts partout. Quand j'étais petit, je voyais tout ça mais je ne comprenais pas. Je ne savais pas réellement ce qui se passait. Je savais qu'il y avait un truc grave qui se passait »*

quand j'étais là et je savais aussi qu'il pouvait arriver des choses graves mais franchement, je ne savais pas ce qui se passait et pourquoi il y avait toutes ces enrroules ».

Un jour durant la guerre, le village dans lequel vit Andréas est attaqué. Il nous relate : *« j'étais chez moi. Je crois que c'était pendant l'hiver. Ils ont bombardé la maison, notre village. Ils sont venus et ils ont bombardé toutes les maisons. Avec des chars, ils sont rentrés. Moi, je dormais. On a dégagé vite fait. On a su partir mais ils ont bombardé toutes les maisons. Ils ont brûlé les champs. Ils ont tué les vaches qu'il y avait et tout ça. Donc vraiment, ils avaient tout mais vraiment tout fait pour nous laisser crever ! Les Serbes, ils voulaient faire un grand génocide pour qu'il n'y ait plus de notre race ! Ils voulaient nous exterminer le plus possible. J'ai vu beaucoup de choses mais vous ne me croirez pas si je vous racontais [...] ».*

Suite à cet événement, Andréas part vivre avec sa maman dans une grande ville pour être davantage à l'abri. Son père s'y est également réfugié : *« on avait un appartement qu'on avait acheté avant et donc on est allés là. Et là, c'était tout occupé par les Serbes. Quand on sortait, il y avait des Serbes partout. Mais ça va, ils ne faisaient pas trop chier ceux-là parce qu'ils se sont sûrement dit 'on ne va pas détruire la ville comme ça quand elle sera à nous, on fera des trucs comme ça'. Mais les villages, ils n'ont pas hésité à tout brûler, à tuer tout ce qu'il y avait à tuer et à violer les femmes ».*

Concernant l'école, Andréas nous explique : *« chez nous, c'est comme ici sauf qu'il n'y a pas les maternelles. C'est les mères qui s'occupent des enfants puis, à six ans, tu commences à aller à l'école primaire ».* Le jeune garçon fréquente le même établissement scolaire jusqu'à son arrivée en Belgique à l'âge de douze ans : *« là-bas, tout se passait bien, je ne me souviens plus très bien de comment c'était ».* Petit, Andréas se souvient avoir fait beaucoup de sports : du judo, de la boxe et du football.

1.2. Une adolescence en marge

À treize ans, Corentin commet son premier *« gros fait »* et ne les compte plus depuis lors : *« j'en ai fait plein, je ne sais même pas dire combien ».* Le jeune raconte qu'il commet ses délits avec des membres de sa famille. Après huit années passées dans le même foyer, Corentin commence une vie de nomade *« en solo »* : *« je vis dans la rue, enfin, je vis tout seul quoi depuis longtemps déjà ».* À quatorze ans, il rejoint sa maman qui a déménagé en Espagne. À la demande de celle-ci, il est rapidement placé dans un nouveau foyer dans lequel il ne restera que quelques semaines. En effet, le jeune garçon se fait convoquer devant un tribunal espagnol pour divers faits délictueux et décide alors de retourner en Belgique pour éviter les poursuites en Espagne : *« tous les faits que j'avais faits là-bas, ils m'avaient chopé, ils savaient ce que j'avais fait donc je suis parti en fugue, autrement, ils m'auraient mis en centre... C'est terrible là-bas ».* De retour en Belgique, Corentin vit un petit temps chez des forains

qui sont, à ses yeux, « des 'styles' de cousins éloignés » avant d'aller vivre « je ne sais plus trop où... j'ai été chez mon père je crois... ». Pour vivre, c'est la débrouille comme Corentin nous l'explique : « je me démerde. Je fais des deals et tout pour avoir des sous. Je fais des braquages, des cambriolages, je vole des scoots, je les revends. Les voitures, c'est pareil ». Parfois, il vit chez les parents d'amis moyennant quelques services : « je travaille pour leurs parents, je fais leur jardin, je tapissais chez eux, je mettais en peinture, etc. Et en échange de ça, ils me laissaient rester chez eux ».

À quinze ans, il connaît son premier placement en IPPJ pour quinze jours dans une section d'Accueil pour un vol de voiture. A l'annonce de ce placement, « ma mère, elle s'en foutait et mon père, il ne s'en foutait pas. Ma mère : 'voilà, il est placé, il est placé, ça ne va rien lui faire'. Mon père, par contre, depuis qu'il est témoin de Jéhovah, il a complètement changé et il ne veut plus que je fasse tout ça pourtant, lui, avant, c'était le pire de tous ». Il est immédiatement prolongé dans une section identique d'un autre établissement. Après ce mois passé en IPPJ, Corentin part vivre chez son papa. Il est inscrit dans une école en troisième professionnelle en mécanique mais il n'y reste qu'un mois. Vivre chez son père et reprendre sa scolarité font partie des différentes conditions imposées par le juge que l'adolescent ne respecte pas : « j'avais plein de conditions ! J'en avais trop ! Je n'en ai même pas tenue une... Si, j'ai tenu quinze jours, c'était chaud ! Mais ils se sont rendu compte que je ne respectais pas quand je me suis barré en fait, parce que je m'étais barré de chez mon père ».

Pour échapper à son juge, Corentin repart vivre chez sa maman en Espagne mais dans une nouvelle région. Là, il fréquente une école durant trois semaines avant d'agresser un jeune au couteau. Depuis lors, il n'a plus jamais remis les pieds à l'école. Après quatre mois passés sur le sol espagnol, il revient vivre en Belgique chez sa demi-sœur. Mais, un mois plus tard, Corentin est interpellé par la police et, puisqu'il est recherché pour son non-respect des conditions, il est placé en section fermée pour une durée d'un mois.

À l'issue de ce troisième placement en IPPJ, Corentin explique : « quand je suis sorti, ils ne savaient pas où me mettre parce que je n'avais pas fait de projet, rien du tout ! Je m'en foutais, je purgeais, quoi. Et quand je suis sorti, la juge, elle m'a dit 'je ne sais pas où te mettre'. Je lui ai dit 'moi non plus alors laissez-moi partir'. Elle m'a dit 'non' et à ce moment-là, madame X, ma déléguée SPJ, elle rentre et elle dit 'ça y est, j'ai trouvé quelque chose !'. Je lui ai dit 'ah bon, quoi ?'. Elle me dit 'tu vas aller à X dans une maison de partage'. Je dis 'ok' et puis j'arrive là-bas, c'était des moines ! J'ai passé la nuit les yeux grands ouverts, j'avais peur ! Le lendemain, j'ai appelé des potes pour venir me chercher. Ils sont venus. J'ai appelé ma déléguée SPJ pour l'engueuler ».

Après cet épisode, Corentin part vivre dans une maison avec quatorze autres jeunes âgés de seize à dix-neuf ans. C'est le grand-père d'une personne rencontrée dans la rue qui les a tous accueillis

chez lui. *« Papy, il est toujours défoncé ! Il fume des joints toute la journée, il dit que c'est pour ses rhumatismes »*. À cette période, Corentin commet plusieurs faits importants pour lesquels il pense ne pas être inquiété.

Durant toute son adolescence, Corentin explique consommer régulièrement du cannabis mais il expérimente également d'autres drogues : *« j'ai pris de l'ecstasy, j'ai pris du crack mais j'ai arrêté tout de suite. J'ai pris de la méthadone, la méthadone, j'aimais bien mais, ça, c'était de temps en temps. Mais ce qui était bien régulier, c'était les truffes et les champignons »*.

Au niveau familial, la fratrie est séparée depuis longtemps. Comme déjà dit, la maman de Corentin est partie vivre en Espagne avec son compagnon et leur fille. Les deux sœurs, qui suivent Corentin, sont placées dans deux familles d'accueil distinctes. Ses deux petits frères vivent ensemble dans le foyer où l'adolescent est, lui-même, resté huit ans. Sa grande demi-sœur vit avec lui et ses amis. De son côté, le papa vit seul dans la province du Luxembourg.

Deux mois après son arrivée *« chez papy »*, dans la *« maison du bonheur »*, l'adolescent est placé par la juge dans une section d'Accueil, à nouveau pour non-respect des conditions : *« je suis resté là dix minutes, je n'ai même pas eu le temps de voir ma chambre que j'étais déjà reparti. J'avais dit à la juge que si elle me mettait en ouvert, je resterais le temps de manger un petit truc et je me casse »*. Deux mois plus tard, Corentin est placé pour un mois en section fermée, toujours pour les mêmes raisons. Il est ensuite directement transféré dans une autre section fermée pour une durée de trois mois dans laquelle il séjourne au moment de notre rencontre. Il est alors âgé de dix-sept ans.



À douze ans, Andréas arrive en Belgique avec sa mère *« pour faire une vie meilleure parce que là-bas, c'est la misère »*. Sa maman trouve un emploi en tant que *« femme de ménage dans une entreprise »*. Son papa vient également s'installer en Belgique : *« il fait des petits boulots par-ci, par-là »*. Ses parents étant séparés, le jeune garçon ne le côtoie pas régulièrement mais garde de bons contacts avec lui.

Dès son arrivée en Belgique, il s'inscrit à école : *« la première année où je suis venu ici, on faisait trois cours. On faisait bois, électricité et mécanique. C'était pour choisir l'option qui plait le plus et, moi, je n'en aimais aucune parce que je n'aime pas me salir les mains et j'aime bien rester propre. Alors je suis allé en coiffure et je voulais juste faire 'coupe homme'. Pour les femmes, ça me prenait trop la tête alors ça n'est pas allé et je me suis fait virer de l'école. Tout le temps virer parce que j'ai un caractère fort et je n'aime pas qu'on me crie dessus. J'ai*

horreur de ça. J'ai l'impression qu'on essaye de me rabaisser et je n'aime pas qu'on essaye de me rabaisser. Alors je me faisais virer tout le temps [...]. Donc j'ai raté deux fois en coiffure et, après, j'ai arrêté la coiffure et j'ai été dans une autre école. C'était l'année dernière et j'ai fait arts ». Andréas explique avoir choisi cette dernière école par dépit « parce qu'il n'y avait aucune école qui m'acceptait alors j'ai préféré faire une bête année comme ça ».

Andréas a toujours suivi les cours, « c'est très rare que je séchais l'école » mais cette année il n'est inscrit dans aucune école : « j'ai été trois/quatre fois dans une école avec ma mère pour m'inscrire. Je les ai même suppliés et ils ne m'ont pas pris ! Alors, j'ai dit 'allez vous faire foutre alors si vous ne voulez pas me prendre !' ». Andréas n'a pas compris la réaction de l'école : « ils me disaient 'tu veux quoi comme option ?' Alors je disais 'écoutez, je ne sais pas quelle option prendre, je suis un peu perdu, j'aimerais bien savoir, il y a quoi comme options ?' Et ils me disaient 'non, ça ne va pas comme ça chez nous'. J'ai dit 'comment ça, ça ne va pas chez vous ?! Vous êtes une école, vous devez me dire ce que vous avez comme options.' Ils m'ont dit 'non, si tu ne sais pas ce que tu veux, ne viens pas chez nous'. J'ai dit alors 'va te faire foutre et je suis parti' ».

Andréas n'est donc plus scolarisé depuis deux mois. Désormais, il occupe son temps à la maison : « dès que je me lève, je fais des pompes, je regarde la télé, l'ordinateur, Facebook, des enrôles comme ça, pour que le temps passe. Je sors aussi, je vois mes amis mais plus trop pour le moment, j'en ai un peu marre, j'ai besoin d'être seul des fois. J'attends juste le week-end pour aller travailler ».

Les week-ends, Andréas travaille comme « videur » dans une boîte de nuit. Il explique qu'en parallèle, il recourt aussi à d'autres activités pour avoir de l'argent. Ainsi, depuis ses treize ans, il dit racketter les dealers. Il leur demande des pourcentages sur leurs ventes, « sinon ça se passe mal pour eux ». Le jeune s'est déjà fait arrêter pour des bagarres « mais j'ai fait blindé de conneries où ils ne m'ont jamais arrêté ». À seize ans, il commet quelques « gros faits » encore inconnus, d'après lui, des autorités judiciaires : « je n'ai pas fait ça souvent, c'était vraiment sur une petite période que j'ai fait ça, c'était plus pour prouver à certaines personnes que j'étais capable de le faire ».

Andréas se dit clairvoyant sur la raison qui le pousse à commettre des délits : « l'argent ». En effet, selon lui : « c'est à cause de la télé, tout ça, parce qu'on nous montre des films comme Tony Montana, par exemple. Nous, tous les jeunes, on regarde ça, on prend exemple sur lui, on veut réussir comme lui. C'est à cause de la télé, on voit des gens riches qui sont heureux, qui ont des yachts, des Ferrari, des grosses bagnoles ! Et pourquoi, moi, je n'aurais pas ça ?! Vous savez, on est tous corrompus. Moi, vous, tout le monde. Il n'y a pas une personne qui n'est pas corrompue parce qu'à un moment de notre vie, on a besoin de l'argent et si l'occasion se présente pour avoir cet argent, on le fera. On a tous besoin d'argent. On rêve tous d'argent. On vit dans une société maintenant où l'argent fait le pouvoir. Avant, on ne parlait pas de ça parce que les gens, ils ne voyaient pas la télé. Maintenant, il y a les films et tout. [...]. C'est même pas 'je pense', c'est à cause de ça vraiment. Moi, quand je

vois les plus jeunes que moi comment ils font, je sais par quoi ils sont inspirés. Ils volent un truc, ils vont le brûler parce qu'ils se sont dit 'oui dans le film, il n'a pas brûlé alors après' avec les Experts Manhattan ou je ne sais pas tout quoi. Avant, quand on ne parlait pas d'argent, les gens, ils étaient heureux. Moi, je rêve de vivre à cette époque. À l'époque de nos grands-parents, ils avaient, je pense, une belle vie tranquille. Tu travaillais mais sans te dire 'oui riche, riche, riche !' Maintenant, on veut tous être riches. C'est soit riche, soit rien ! Avant, c'était la belle époque. Maintenant, je n'aime pas cette vie-là. Tout le monde est pourri de l'intérieur. Les jeunes, je vois que des jaloux autour de moi [...]. C'est une société de merde qu'on a maintenant. Je n'aime pas du tout. Depuis que je suis petit, je vois les gens heureux alors je me dis 'pourquoi pas moi ?' Je n'ai qu'une vie alors 'pourquoi vivre pauvre quand on peut vivre riche ?!' ».

Au cours de nos échanges, Andréas nous explique aussi : *« vous savez, on n'est pas venus en Europe pour retourner les mains vides, hein. On est là pour se faire de l'argent et repartir. On a de la famille et il faut penser à eux. C'est pour ça aussi qu'on est poussés des fois à faire des trucs parce que là-bas, ils n'ont pas d'argent. Ils vivent avec quatre-vingt euros de chômage et ceux qui travaillent cent à cent-cinquante euros par mois. Ce n'est pas une vie, ça ! Si nous, on n'était pas là, ils ne vivraient pas comme ils vivent maintenant. Personnellement, chez nous, c'est comme ça, si notre famille est dans la merde, on ira jusqu'au bout. On est obligés parfois de faire des conneries ».*

Andréas retourne régulièrement *« au pays »* pendant les vacances pour aller voir sa famille et profiter : *« en Bosnie, le tourisme n'est pas encore fort développé comme en Croatie mais c'est vraiment magnifique, la population est pauvre mais le pays est magnifique, on est riches de ça ».*

La religion catholique occupe une place importante dans la vie d'Andréas, elle l'influence, dit-il, dans sa manière de réfléchir et d'agir : *« moi, le seul truc dont j'ai peur, c'est de Dieu. Ça, c'est vraiment le seul truc qui me fait peur. Quand j'y pense, je tremble ! C'est vraiment la seule chose parce que je suis très croyant et je crois en ça [...]. Quand je fais mes conneries, par exemple, je n'y pensais pas sur le coup mais c'est après où je me suis dit 'oh merde ! Là, je suis mal, mal, mal, mal barré !' ».*

Dieu a peut-être protégé, jusqu'ici, Andréas des problèmes avec la justice mais, comme nous allons le voir, le destin l'a aussi amené en IPPJ...

1.3. L'Afrique ou l'IPPJ : c'est le destin

Au fil de son adolescence que nous venons de brosser à gros traits, Andréas n'a donc encore jamais comparu devant un juge de la jeunesse. Pour rappel, lorsque nous le rencontrons, il vient juste d'être placé pour un mois en régime ouvert. Il nous explique la raison de ce premier placement : *« j'ai tapé un marocain hier ou avant-hier dans un tram et il a appelé la police. Quand ils m'ont*

arrêté, ils ont trouvé des armes blanches dans mon sac et voilà [...]. J'étais dans le tram et je voulais aller pour manger et il y avait un marocain, je ne sais pas, il était bizarre le type, il voulait chercher la merde. Personne n'osait parler et, moi, je me dis tant qu'il ne me fait pas chier, moi, je ne vais rien lui faire et il est venu et comme un con, il a fait le malin. J'avais une hache dans mon sac et j'ai tapé sur sa tête avec le sac. J'ai sorti le couteau et il est parti en courant [...]. Je suis descendu du tram, j'ai juste vu une voiture de flics qui est venue. Le flic, il a sorti une arme, je me suis pris la tête avec lui, je l'ai insulté et je lui ai dit 'tira si t'es un homme' et il a vu que je n'avais pas peur alors il a sorti son chien comme ça pour essayer de me faire peur et, après, ils sont venus avec des renforts et tout ça ».

À peine arrivé lorsque nous le rencontrons, Andréas nous livre ses premières impressions « à chaud » sur son placement : *« je n'ai pas l'heure. Je n'ai pas la date. Je ne sais pas. Je suis désorienté. Je n'aime pas être comme ça. J'aime bien être sûr de moi et, là, je ne suis pas sûr de moi. Je suis mal à l'aise. On vit quand même en groupe et je ne connais pas les gens [...]. J'ai juste le contrôle sur moi-même. Debors, j'ai le contrôle sur plusieurs choses mais ici je n'aime pas du tout. Je trouve que c'est une mauvaise solution. C'est n'importe quoi ! Il faut vraiment qu'ils trouvent un autre système. Pas mettre les gens dans une IPPJ. Ici, ça va encore mais, je veux dire, si vous mettez des jeunes en IPPJ, ils vont être avec des autres jeunes qui ont peut-être fait plus de conneries qu'eux et ils vont être inspirés par un autre et l'effet de groupe... Croyez-moi, ce n'est pas la bonne solution. J'ai des amis à moi, ils étaient en IPPJ et quand ils sont sortis, ils étaient encore plus fous qu'avant ».*

Trois semaines plus tard, lors de notre seconde entrevue, Andréas se fait plus nuancé : *« je pensais qu'il allait y avoir plus de monde, beaucoup plus de places. Je ne voyais pas un centre comme ça moi [...]. Je pensais qu'une section, il y avait au moins cinquante jeunes mais je ne m'attendais pas à venir et de voir même pas dix personnes. Je me suis dit sûrement que je vais devoir taper tout le monde et tout ça. Mais non, ça va. Je ne savais pas parce que je n'avais jamais eu affaire à la justice. Je ne m'attendais pas à ça mais sinon, ça se passe bien. Les éducateurs, ça va, ils sont bien, il n'y a pas de souci avec eux. Des fois, ils font les chauds mais, bon, c'est leur travail ».*

Andréas dit accepter la mesure de placement mais attend avec impatience sa sortie : *« je n'ai pas le choix, si je veux sortir d'ici, ce n'est que trente jours mais je n'en ai vraiment rien à faire d'ici ».* Selon lui, ce placement, *« ça ne va rien changer ! Je serai toujours le même. Vous savez, je suis bien moi, je suis quelqu'un de tranquille, j'aime tout le monde. Il n'y a pas de soucis. Si tu me respectes, je te respecte. Si tu ne me respectes pas... ».* Toutefois, s'il n'en voit pas l'utilité immédiate, Andréas se dit qu'il la verra peut-être plus tard car : *« c'est mon destin. Pour moi, c'était écrit que je devais venir ici. Peut-être parce que ce truc-là va m'aider dans la vie, un autre jour, on ne sait jamais. Pour moi, tout ce que j'ai vécu, la guerre et tout, un jour ou l'autre, ça va m'aider. Je ne sais pas pourquoi mais tout ce petit parcours-là, je sais que ça va m'être utile un jour ».*



Au moment où nous le rencontrons, Corentin a donc seize ans. À la différence d'Andréas, les placements, il connaît bien puisqu'il séjourne pour la sixième fois en IPPJ en un peu plus d'un an. À force, il dit prendre les choses avec philosophie : *« c'est juste un petit temps à passer avant de ressortir, suffit d'attendre, ce n'est pas grave, je sortirai bien un jour »*. Etre libre est l'espoir auquel il s'accroche, même s'il faut partir loin pour y arriver.

En effet, un projet de séjour de rupture au Bénin se met en place pour sa sortie de l'IPPJ. Ce projet, *« c'est eux [les intervenants de l'IPPJ] qui me l'ont trouvé ! Je ne fous rien, moi, ici »*. Lorsqu'on lui a proposé de partir en Afrique, Corentin a réfléchi à la proposition, il raconte : *« dans ma tête, je me disais 'ouais, si je vais au Bénin, je vais faire trois mois là-bas, c'est toujours mieux que d'être prolongé trois mois ici et je serai libre quand je reviens et ils feront mon projet à ma place' »*. Habitué à une vie plutôt nomade, ici ou ailleurs : *« moi, je m'en fous, ça m'est égal d'y aller ou non, moi, je vis partout »*.

1.4. Le futur ? « Don't worry, be happy... »

Pour la suite, à son retour d'Afrique, Corentin a deux objectifs. Tout d'abord, il retournera *« chez papy »*, c'est certain : *« moi, je suis bien là-dedans ! Mais eux [les différents intervenants], ils disent que je faisais ma petite vie de marginal ! Moi, j'aime bien... Moi, je vivais très bien jusqu'au jour où ils sont venus me faire chier. Moi, je trouvais ça normal puisque je fais ça depuis que je suis tout petit. Depuis que je suis tout petit, je suis là-dedans, donc moi je pensais que c'était normal »*. Ensuite, concernant sa scolarité, Corentin dit qu'il ira à l'école *« parce qu'il faut bien que j'y aille sinon je vais revenir ici [à l'IPPJ]. Tant que je vais à l'école, ils ne diront rien »*. Il se montre confiant quant au fait qu'il reprendra ses études en mécanique là où il les avait laissées, il y a un an et demi.

De manière générale, Corentin semble n'avoir aucune inquiétude pour son avenir car : *« je vis au jour le jour comme toute ma famille, en fait »*. S'il pouvait avoir une baguette magique et changer une chose dans son parcours de vie, ce serait : *« les placements. Je retirerais tous les placements et le reste, je laisserais comme ça. Moi, je ne regrette rien à part les placements. Ça me fait chier mais je m'en fous, je sais que je sortirai un jour, c'est juste un petit temps à passer et puis, on sort »*.

Quand on lui demande comment il se voit dans cinq ans, Corentin nous explique : *« je serai bien, pépère, tranquille... Je ne sais pas où je serai, ni ce que je ferai mais je sais bien que je serai tranquille, sans*

emmerdes et sans qu'on me fasse chier. Je ferai ma petite vie tranquille ». Et pour cette vie tranquille, le jeune homme a un rêve très précis : *« c'est être patron d'un coffee shop à Maastricht, ça serait le bonheur ! »*.



De son côté, après ses quarante jours à l'IPPJ, Andréas a la certitude de retourner vivre chez sa mère. Il se doit d'être auprès d'elle et regrette la peine qu'il suscite chez elle en étant placé : *« je m'en fous d'être ici, c'est plus pour ma mère parce qu'elle va être seule et c'est ça qui m'énerve le plus. Je n'ai pas envie de la laisser seule. Je vais me tenir à carreau ici pour sortir au plus vite »*.

Andréas n'envisage, par contre, en aucun cas un retour à l'école : *« je ne reprendrai rien ! Ce n'est pas parce que c'est la juge qui dit ce qu'elle veut. Elle n'a rien à me dire ! Moi, je fais ce que je veux ! »*.

Tout comme Corentin, Andréas se montre confiant pour son avenir, même s'il n'a pas réellement d'idée précise concernant celui-ci : *« qu'est-ce que je veux faire ? Faire ce que tout le monde veut faire : de l'argent et partir ! Je ne sais pas comment je compte le gagner exactement. On verra bien. Je travaille depuis l'âge de onze ans quand je suis venu en Belgique et même avant la Belgique. Et depuis deux ans, je travaille dans des boîtes de nuit en black donc voilà »*. Pour lui, *« c'est la foi et l'envie de réussir qui font tout. Moi, je n'ai pas fait d'études mais si l'année prochaine j'ai assez d'argent, je peux ouvrir mon entreprise, pas besoin de diplôme »*. Dans quelques années, *« je me vois marié avec une femme de mon pays. Je me vois avec des enfants, une belle maison en Europe et une dans mon pays aussi »*.

2. LA DYNAMIQUE REBELLE

Nous le disions en introduction, les jeunes représentés dans cette quatrième trajectoire se rejoignent davantage dans la manière dont ils disent vivre et ressentir leurs parcours qu'au regard d'une trame similaire qui se dessinerait dans ceux-ci. Le sentiment d'être différent des autres et de la société qui les entoure apparaît en toile de fond d'une dynamique que nous avons ainsi choisi de qualifier de « rebelle ». Pour tenter de comprendre plus en profondeur cette dynamique, les récits de Léna et d'Olivier viendront s'adjoindre à ceux de Corentin et d'Andréas. Dans un premier temps, nous reviendrons sur le sentiment d'altérité exprimé par ces jeunes. Ensuite, nous exposerons comment ces jeunes expliquent se débrouiller et ne pas avoir besoin d'aide. Nous verrons néanmoins, dans un troisième temps, que la famille reste importante à leurs yeux, tel un « cocon protecteur à protéger ». Enfin, nous nous intéresserons à la manière dont ces jeunes envisagent l'avenir... sans angoisse !

2.1. Différent « des autres », éloigné de « la société »

Comme nous l'avons vu dans son récit, Corentin dit avoir compris, par le regard et l'action de différents intervenants, que sa vie n'était pas « normale ». Au moment où nous le rencontrons, l'adolescent tend à s'accrocher à « *sa petite vie de marginal* », comme il dit. Il en va de même pour Andréas qui explique ne rien vouloir changer à sa vie ; une vie qu'il décrit comme différente depuis son enfance en situation de guerre.

Le sentiment d'être différent « des autres », quelle que soit la motivation de cette différence, rapproche les jeunes concernés par cette trajectoire. Voyons, par exemple, ce que nous en disent Olivier et Léna. Olivier qui consomme des drogues en assez grande quantité, nous dit : « *je me vois différemment des autres, on va dire dans le sens que, par exemple, je prends de l'opium à l'école et on me dit que ce n'est pas bien parce que voilà ce n'est pas bien, vous savez bien pourquoi on dit que ce n'est pas bien. Mais, pour moi, je m'en fous, ce n'est pas pour ça que je n'arriverai pas à suivre les cours, ça ne posera pas de problèmes. Ça, c'est, par exemple, différent par rapport aux personnes qui ne consomment pas. Je vois les choses très différemment des autres personnes [...]. La drogue, ça m'a beaucoup changé mais je ne vois pas ça comme mal, du tout, alors que tout le monde voit ça comme un mal* ». Léna nous explique, quant à elle : « *je suis différente des autres filles, c'est clair. Par exemple, les filles, ici [l'IPPJ], elles parlent toutes de cul, madame, c'est toutes des salopes ! Et puis, par rapport à mes faits aussi, je suis la seule à faire des trucs comme ça ici [l'IPPJ], tout le monde me le dit* ».

Pour les quatre adolescents, être différent des autres paraît aller de pair avec le fait de vivre en marge de la société normée. Et, vivre « en dehors des sentiers battus » peut, d'après ce qu'ils nous en disent, amener à emprunter des chemins qualifiés de déviants et de délinquants par la société qu'ils disent rejeter.

Dans le récit de Corentin, nous avons vu que le jeune explique principalement sa déviance comme un mode de vie en soi. Un monde différent dans lequel il baigne depuis tout petit et qui lui permet de vivre. Dans son témoignage, Andréas évoque un besoin d'argent pour expliquer ses délits, besoin qui, paradoxalement, serait induit par notre société et qui nous animerait tous.

De son côté, la principale « déviance » reprochée à Olivier par son juge est sa « *consommation abusive* » de stupéfiants. Les délits qu'il commet sont, à ses yeux, des corolaires à cette problématique. Le jeune garçon explique : « *je volais dans les voitures, des GSM, des GPS, des ordinateurs puis je les revendais. Je dealais aussi beaucoup. Il y a des fois où j'ai arrêté de voler justement quand ça [le deal] marchait bien mais quand ça ne marchait pas bien, alors j'y retournais. J'ai aussi eu beaucoup de problèmes avec des gens et je devais beaucoup d'argent aussi donc, d'une certaine façon, de temps en temps, j'étais obligé de voler* ». Selon Olivier, devoir voler n'était pas une partie de plaisir : « *des fois, quand je n'avais pas à manger, je me disais 'putain, je vais devoir aller voler' et ça me faisait chier, quoi* ».

De prime abord, Léna nous dit : « *je n'en sais rien, je ne sais pas pourquoi je fais ça* ». Après réflexion, à la différence des trois garçons, elle explique : « *ce n'est pas pour l'argent. L'argent, j'ai ça chez moi ! Même l'assistante sociale, quand elle est venue chez moi, elle était choquée. On a du personnel, une femme de ménage, une cuisinière. Si on a besoin d'un truc, on l'achète. Alors, elle [l'assistante sociale] m'a dit 'mais pourquoi tu braques alors ?' J'ai fait 'je ne sais pas, j'aime bien'. Eux [les intervenants de l'IPPP], au début, ils m'ont dit 'c'est pour te faire montrer' mais ça n'a rien à voir parce que je faisais ça toute seule, en solo, vous voyez ? Jamais personne ne savait ce que je faisais [...]. J'aime bien l'adrénaline, je crois. J'aime bien avoir peur [...]. Vous voyez, quand on fait un truc, le seul truc qu'on ne veut pas, c'est se faire attraper mais moi, je ne sais pas, ça me fait rire !* ». Pour revenir sur l'argent qu'elle retire de ses faits délictueux, elle nous relate : « *moi, je m'en fous, je donne l'argent aux clochards en rue. Tous les clochards de [nom de la ville], ils me connaissent. Quand ils me voient, ils me font 'ça va mademoiselle ?' Il faut donner de l'argent à ces gens-là. Mais si je vois que c'est pour de la drogue ou quoi, je frappe ! Je leur dis 'moi, je te donne de l'argent, c'est pour manger !'* ». Au fil de nos discussions, Léna explique qu'elle commet des délits principalement pour repousser toujours un peu plus les limites. L'amusement et l'adrénaline que la commission des faits lui procure apparaissent comme le principal moteur de la jeune fille. Lorsqu'elle ne trouve plus de plaisir à commettre tel ou tel fait, elle dit en changer : « *j'ai arrêté de faire ça pendant deux ans parce que j'avais*

trouvé des meilleures conneries. Vous voyez, je roulais en voiture, par exemple, et tout ça. J'adore trop rouler ! Les voitures, c'est trop mon truc ! J'adore trop la mécanique. Je m'y connais trop bien ! J'adore trop ! ».

Dans les différents échanges que nous avons pu avoir avec ces adolescents, la société dans laquelle ils vivent est pointée du doigt et un sentiment de révolte prédomine. Dans son récit, Andréas nous a fait part de son avis sur la question en mettant plus particulièrement en avant les envies que la société de consommation suscite chez les jeunes mais également la disparité des richesses qui existe entre son pays d'origine et son pays d'accueil. Dans son témoignage, Léna nous a également expliqué ce manque d'équité lorsqu'elle raconte qu'il lui arrive de donner de l'argent issu de ses faits délictueux aux sans-abris de son quartier.

2.2. Ne m'aidez pas, je me débrouille !

Se sentant différents des autres, révoltés par la société qui les entoure, les quatre jeunes ont un mot d'ordre : *« je n'ai besoin de personne, je me démerde ! »*. Pour eux, la débrouillardise est devenue un principe voire un mode de vie qu'ils cherchent à assumer. Qu'il ait été insufflé par leurs parents, par des pairs ou par la force des choses, ce principe tend, en effet, à être présenté, dans la parole de ces adolescents, comme un choix auquel ils tiennent.

Attachés à la débrouille, les jeunes expliquent *« ne rien attendre du tout »* de l'intervention d'acteurs tels que le juge de la jeunesse ou les professionnels des IPPJ... Si ce n'est qu'ils les *« lâchent »*. Ainsi, Corentin nous dit : *« ma juge ? J'attends d'elle qu'elle me lâche mais qu'elle me lâche ! J'ai besoin d'aide de personne ! Je me démerde tout seul ! »*. De même, Olivier souhaite tellement que son juge le laisse tranquille qu'il nous dit : *« quand j'étais devant lui, je lui ai dit 'écoutez, moi, je crois que je vais réussir donc laissez-moi tranquille et, au pire, j'irai en prison si je me plante. Et, il m'a dit 'non, moi, mon but, c'est que tu n'aïles pas en prison donc, voilà, tu vas faire un gros travail'. Quand je vous dis que mon juge, c'est un pit-bull, c'est qu'il ne va pas me lâcher ! »*. De son côté, Léna nous dit : *« je pense savoir ce qui est bon pour moi, je n'ai pas besoin qu'il y ait des gens qui me le disent [...]. J'ai toujours été habituée à être libre, à sortir, à me débrouiller et, ici [l'IPPJ], on est trop enfermé [...]. Chez moi, il n'y a pas de règles ! Dans la maison, c'est moi qui décide de tout. Si ma grande sœur, elle veut faire un piercing, elle ne le fait pas. Elle me pose la question à moi avant »*.

S'ils veulent tant *« avoir la paix »*, Léna, Andréas, Olivier et Corentin disent aussi avoir compris que cela ne se fera pas du jour au lendemain, au vu du système protectionnel dans lequel ils sont aujourd'hui inscrits. Dès lors, ces jeunes paraissent avoir choisi de *« s'accommoder »* de la mesure de placement dont ils font l'objet. En effet, contrairement aux autres adolescents que nous avons

rencontrés, ils n'expriment ni acceptation ni rejet vis-à-vis de leur placement ; il s'agit davantage de dire « *qu'on fait avec* ». Dans leurs témoignages, ce « faire avec » apparaît comme allant de pair avec un « conformisme institutionnel » afin de mettre toutes les chances de leur côté pour se défaire le plus rapidement possible de la mesure et retrouver leur liberté. Cette dimension n'apparaissait que rarement dans les témoignages des autres mineurs.

En ce sens, comme dans les récits de Corentin et Andréas, ces jeunes verbalisent le fait de répondre aux attentes institutionnelles dans le but d'en sortir rapidement et de pouvoir recommencer à mener leur vie comme ils l'entendent. Ainsi, Olivier raconte : « *c'est plus pour faire semblant parce que, moi, je dis à beaucoup que je n'ai pas besoin d'eux, d'être placé, pour réussir ma vie mais tout le monde me dit le contraire mais je continue à penser ça. Pendant le début de mon placement ici, je ne faisais rien du tout et puis, on m'a dit 'si tu ne fais rien du tout, tu auras une mauvaise évaluation' donc je me suis dit, il faut quand même que je fasse quelque chose parce qu'en même temps, si je ne fais rien, je ne sortirai jamais. J'ai décidé de trouver des objectifs, on va dire...* ». Mais, Olivier, explique aussi qu'il ne sait pas toujours quelle est la meilleure « stratégie » à adopter vis-à-vis de son juge ou des intervenants de l'IPPJ: « *je me dis en même temps que peut-être si je lui [le juge] dis que j'ai consommé et bien je vais faire un long placement mais qu'après il va me foutre la paix [...]. Il faut bien de toute façon essayer de trouver un truc qui passe mais, bon, je n'ai jamais vraiment réussi [rires]. Et puis, de toute façon, maintenant, c'est trop tard, si je lui dis que je vais arrêter de consommer, il va se foutre de ma gueule ! Comme, ici, j'ai essayé de la faire il y a deux jours et j'ai dit 'je vais arrêter de consommer'. J'avais le sourire, comme ça, l'éducateur, il m'a regardé et j'ai pété de rire quoi, je n'arrivais pas !* ». Olivier relate également : « *je ne me confie à personne ici parce que je sais très bien que ça va aller devant mon juge et donc je me tais sur tout pour le moment. J'attends de demander un psychologue à qui je peux parler mais pas un d'ici, pas pour faire un travail mais juste pour parler avec* ». De son côté, Léna connaît bien les stratégies à adopter mais nous explique qu'elle n'en tient pas toujours compte : « *moi, maintenant, je m'en fous, devant ma juge, je dis tout. J'ai même eu un outrage sur un juge. Moi, je dis tout ce que je pense [...]* ».

Souvenons-nous, malgré tout, qu'Andréas se disait que la mesure de placement, inscrite dans son destin, lui servirait peut-être plus tard...

S'ils rejettent l'aide imposée par le système protectionnel, nous allons voir que ces jeunes, qui revendiquent une autonomie, trouvent néanmoins toujours refuge auprès de leur famille, que celle-ci apparaisse, dans leurs dires, comme protectrice et/ou à protéger.

2.3. La famille : un cocon protecteur à protéger

Olivier nous raconte avoir fait le choix de vivre seul, dans la débrouille mais, à un moment donné, avoir aussi choisi de revenir vivre auprès de ses parents: *« j'ai été plus ou moins vivre chez deux camés que j'avais rencontrés dans les rues de [nom de la ville]. Au début, j'ai été dormir comme ça plusieurs fois chez eux et puis, j'étais là tout le temps parce que je voulais plus ou moins habiter tout seul, avoir un appartement sans mes parents et tout ça. »* Suite à cet épisode, le jeune garçon nous explique s'être remis quelque peu en question : *« tout allait très bien et puis, un jour, je me suis réveillé et je me suis dit 'mais en fait qu'est-ce que je vais faire et tout ça dans ma vie !?' Ça, je m'en suis rendu compte il n'y a pas longtemps parce que je voulais vivre tout seul, vivre tout seul mais je me suis dit 'non, autant en profiter que j'ai des parents' parce que c'est compliqué de vivre tout seul, de trouver de l'argent pour sa bouffe tous les jours. Et surtout si je me drogue en plus ! À ce niveau-là, ça devient compliqué de trouver de l'argent parce que si justement j'habite quelque part et bien, il n'y a personne pour me dire 'non, tu ne peux pas faire ça' tandis que là [chez ses parents], j'ai quand même encore des personnes qui me disent que 'tu ne peux pas faire ça !' Donc, j'arrive quand même à me limiter à moitié, quoi, alors qu'avant... ».*

De ce qu'Olivier nous en dit, outre le besoin de certaines limites, c'est aussi l'approche compréhensive voire protectrice de sa mère qui a favorisé ce retour en famille : *« au début, ma mère était assez compréhensive. Je lui ai demandé pour planter dans ma chambre et, au début, elle disait 'oui, comme ça tu ne devras pas voler' ».* Toutefois, pour Olivier, les choses ont changé. En effet, *« après deux ou trois mois, elle s'est dit 'mais en fait, mon fils, il ne peut pas fumer !' Donc, elle a jeté mes plantes et puis voilà [...]. Pour le moment, je ne comprends pas trop mes parents parce que quand j'étais dehors, ils me félicitaient parce que j'avais décidé de reprendre les choses en main et maintenant que je suis ici, ils ne sont pas contents alors qu'il n'y a rien qui a changé quoi ! C'est juste qu'on m'a placé. C'est assez contradictoire ce qu'ils font, c'est assez bizarre ».*

Léna, qui ne connaît pas son père, témoigne également de cette attitude compréhensive et protectrice de sa mère, allant jusqu'à « couvrir » sa fille : *« en fait, quand je commettais des faits, elle m'a toujours défendue, ma mère. Elle savait bien que je faisais des bêtises. Elle me disait 'attention' quand je sortais, de 'ne pas faire des bêtises' mais je faisais quand même des conneries. Quand je voyais que j'allais me faire attraper ou quoi, je sonnais à ma mère et je lui disais 'viens me chercher vite !' mais je mentais sur mes faits que j'avais commis. Je lui disais que c'était, par exemple, pour une bagarre et elle venait me chercher mais, en fait, ça n'avait rien à voir comme fait [...]. Ma mère, quand je sors d'ici, elle m'achète ce que je veux parce qu'elle croit que c'est une prison et ma mère, ma sœur et moi, elle nous adore trop ».*

De son côté, Corentin décrit l'attitude de sa maman comme étant plus distanciée à son égard. Malgré tout, comme nous l'avons vu dans son récit, c'est auprès d'elle, dans sa nouvelle vie en Espagne, qu'il se réfugie sporadiquement. De plus, elle « paye » pour ses bêtises : *« oh, ma mère,*

c'est 'tu vis ta vie, moi, je vis la mienne' mais bon, au moins, elle, elle paye parce qu'elle a déjà dû payer plus de seize mille euros d'amende pour moi ».

Notons que, dans la discussion, la maman protectrice tend aussi à devenir la maman à protéger face au vécu du placement. Par exemple, comme dans le récit d'Andréas, Olivier nous explique à propos de sa maman : *« c'est plutôt moi qui dois la soutenir parce qu'elle voit ça [l'IPPJ] plus comme une prison alors que ce n'est pas du tout une prison quand même. Je lui ai déjà expliqué l'année passée que c'était plus ou moins comme un internat à part qu'on ne peut pas sortir, qu'on ne peut pas vraiment faire ce qu'on veut mais qu'au niveau du règlement et de ce qu'on fait, c'est la même chose. Je la rassure quoi ».*

Enfin, dans la protection réciproque, il semble être également question de préoccupation voire de désapprobation d'un (des) parent(s) face au mode de vie de leur enfant. Comme explicité précédemment, Olivier ne comprend pas bien la désapprobation actuelle de ses parents. Il ajoute : *« mon père n'accepte pas du tout que je sois drogué et les faits que j'ai faits [...]. Je l'ai vu il y a deux jours au tribunal parce qu'il est toujours là mais voilà. Il m'a demandé si je voulais qu'il vienne en visite ou qu'il me téléphone mais je n'ai pas envie d'avoir de contacts avec lui pour le moment donc voilà ».* De même, le père de Corentin n'accepte plus sa déviance même si, d'après le garçon, il avait le même mode de vie que lui auparavant.

Un retour en famille semble être préconisé à la fin de la mesure de placement en IPPJ pour Léna, Olivier et Andréas. Contrairement à d'autres jeunes, comme ceux partageant une trajectoire « institutionnelle », il paraît acquis pour ces trois jeunes qu'ils retourneront vivre auprès de leur famille. Pour Corentin, cela semble plus discuté vu l'éloignement géographique de sa maman et la distance affective qui s'est installée entre son père et lui. Mais le jeune homme, lui, a décidé qu'il retournerait vivre chez « Papy », dans cette « maison du bonheur » faisant office, semble-t-il de famille de substitution.

Pour terminer, voyons plus en détail comment les quatre adolescents envisagent leur avenir, proche ou lointain.

2.4. Envisager l'avenir sans angoisse

Lorsque nous leur demandons comment ils voient leur vie à la sortie de l'IPPJ, les quatre adolescents partagent le même souhait : ne rien changer à leur vie d'avant ! Ainsi, par exemple, Olivier nous décrit « l'après-IPPJ » de la manière suivante : *« la même chose qu'avant que j'arrive ici [...]. L'école, retourner chez ma mère et consommer et avoir des belles plantes et voilà ».* Olivier n'imagine pas sa vie sans la drogue pourtant c'est principalement pour cela que son juge l'a placé en IPPJ, il

nous dit : *« je n'arrive pas à imaginer ça ! »*. S'il devait changer quelque chose dans son parcours de vie, Olivier ne changerait rien et nous explique pourquoi : *« si j'avais changé quelque chose, j'aurais dû faire autre chose pour le compenser. Par exemple, je n'aurais pas volé, je n'aurais pas fait des conneries et tout ça mais j'aurais quand même consommé donc, j'aurais quand même dû faire autre chose à la place comme avoir des plantes ou travailler »*.

Tout comme Corentin, si Léna avait l'opportunité de modifier une chose dans son parcours de vie, *« ça serait les placements, le reste, je ne changerais rien »*. Elle exprime ne regretter en rien la vie qu'elle a vécue, néanmoins, contrairement aux autres jeunes, Léna nous explique qu'elle compte *« arrêter toutes ses conneries »* à un moment donné car elle nous confie aussi : *« je ne la [sa vie] vois pas comme avant. Je trouve que j'ai changé. Maintenant, j'ai peur de faire des conneries et tout ça parce que je n'ai plus envie de revenir d'ici »*.

Si Olivier et Léna nous disent, de but en blanc, tout comme Corentin et Andréas, ne rien vouloir changer à leur sortie de l'IPPJ, la possibilité d'emprunter un autre chemin semble toutefois envisagée par ces deux jeunes lorsque nous approfondissons la discussion concernant leur avenir. Le premier nous raconte : *« moi le déclic, je l'ai eu avant de venir ici, j'avais déjà changé après mon dernier placement mais j'ai quand même eu ce placement-ci mais j'avais déjà fait un travail sur moi-même, même si je ne compte pas arrêter ma consommation. Je me suis dit, pour finir, qu'il faut quand même que je trouve un travail parce que j'ai quand même envie d'avoir une belle famille, un bon boulot et que mes enfants soient bien. Donc là, je suis en troisième professionnelle en services sociaux et j'aimerais bien être éducateur soit dans une maison de jeunes, soit dans la rue ou en IPPJ [...] parce que ce sont les seules choses que je connais finalement mais j'aimerais bien peut-être faire des stages ou quoi chez les handicapés, chez les personnes âgées, des choses comme ça pour voir vraiment ce qui me plaît, quoi. Mais, pour le moment, ce qui me plaît le plus, c'est les jeunes »*. La seconde nous dit : *« mon projet, après ici [l'IPPJ], c'est d'aller à l'armée. J'ai toujours voulu. Comme j'aime bien bouger, c'est bien [...]. Je sais bien que je vais avoir des règles mais c'est ça que je voulais. Si je veux remplacer mes conneries, je pense que c'est l'armée le mieux »*.

Ouvrons une parenthèse pour noter qu'Olivier et Léna sont aussi deux adolescents qui, contrairement à Corentin et Andréas, disent ne pas être *« dégoûtés de l'école »* et s'être (ré)accrochés à celle-ci avant d'être placés en IPPJ. Ainsi, Léna rapporte : *« je n'ai jamais raté l'école. Je travaillais, j'allais au CEFA et je faisais mes coups à côté. Mais j'allais à l'école, je n'ai jamais manqué un jour d'école sauf peut-être un jour ou deux avec un certificat si j'étais malade mais genre une fois par an, quoi »*. La jeune fille complète : *« je n'ai jamais raté l'école et c'est grâce à ça qu'ils [les juges] ne me plaçaient pas avant même s'ils savaient bien que je faisais mes coups. La juge, elle ne voulait pas me placer grâce au travail, vous voyez, j'avais quelque chose, derrière, qui me protégeait : le travail. Elle me disait 'si un jour tu laisses tomber le travail, tu*

finiras ici [à l'IPPJ]'. Le jour où je n'ai plus travaillé, après deux semaines, j'étais à l'IPPJ ». La jeune fille explique encore que durant son placement, elle s'est remise à étudier pour pouvoir passer les épreuves du CEB, certificat qu'elle n'avait pas encore. De son côté, Olivier raconte: « j'allais à l'école mais je me suis fait souvent renvoyer parce que je fumais à l'école ou j'étais défoncé. Puis, je consommais de plus en plus mais j'allais encore les deux tiers du temps puis, après, j'avone, je n'allais plus puis j'ai été placé en IPPJ pour la première fois ». Néanmoins, l'adolescent explique aussi avoir retrouvé une scolarité : « mais, après mon dernier placement donc huit mois avant d'être replacé ici, je me suis inscrit à [nom de l'école], c'était un projet depuis longtemps mais c'était justement à partir de la troisième, donc je ne pouvais pas y aller avant. Donc, je me suis inscrit et j'allais depuis septembre, j'aimais vraiment bien et puis, le juge a décidé de me replacer après deux mois que j'étais là pffff [...]. Et maintenant, il veut que je fasse un gros travail ici [l'IPPJ] donc voilà, ça recule tout alors que tout se passait bien ».

Revenons-en à ce que les quatre jeunes nous disent de leur avenir et de leurs rêves. À la différence de Corentin et Andréas, Léna et Olivier ont donc des projets « de changement » à moyen terme. Mais comme les deux premiers, ces jeunes paraissent confiants pour la suite, à l'instar de Léna qui nous dit : « je ne sais pas encore, je ne pense pas à demain, ça se passe et puis voilà ça se passe, je ne réfléchis pas plus, de toute façon ça ira bien puis, j'ai ma famille qui sera toujours là ». Olivier nous dit aussi : « dans dix ans, j'aimerais bien avoir au moins une femme et un travail [...] mais, bon, j'ai encore le temps pour y penser, hein, je peux encore m'amuser à cet âge-là ».

Enfin, remarquons que lorsqu'ils nous parlent de leurs rêves, ceux-ci se font assez précis et peut-être plus éloignés d'une « vie normale » voire « conformiste », rêves que nous retrouvons davantage chez d'autres jeunes que nous avons rencontrés. Nous l'avons vu dans son récit, Corentin rêve de devenir patron d'un coffee shop aux Pays-Bas. De son côté, Olivier nous explique que son rêve, c'est de « partir en Afrique ou en Jamaïque ou dans des pays où avec peu d'argent, ça en fait beaucoup quand même et où on ne nous fait pas chier pour des conneries, où on est bien tranquilles avec sa famille et voilà ». Pour Léna, « mon rêve c'est d'avoir enfin mon permis même si je roule déjà et la voiture, je l'ai déjà choisie et je l'aurai d'office. C'est la BM série 1, nouveau modèle. Je la veux en orange parce que j'aime vraiment bien cette couleur »...

CONCLUSIONS

CONCLUSIONS

Pour rappel, la présente recherche prend place suite à la table ronde « Quelles priorités dans les réponses à la délinquance juvénile ? »⁷⁰ organisée en 2010 par la Fondation Roi Baudouin à l'initiative de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. La production de connaissances qualitatives relatives aux populations présentes dans les lieux de traitement de la délinquance juvénile est ressortie de ces rencontres comme un point d'attention prioritaire. C'est dans cette optique que le Centre de Recherches Criminologiques de l'ULB a proposé au cabinet de la Ministre un projet de recherche s'articulant autour de deux volets distincts : les trajectoires des jeunes placés en IPPJ/CFF, d'une part, et la problématique des « trop longs placements » dans ces établissements, d'autre part. Le présent rapport concerne le volet relatif aux trajectoires.

Le projet visait à aller à la rencontre de jeunes placés en IPPJ/CFF et à récolter leur point de vue tant sur leur parcours social que protectionnel au moment où ils font l'objet d'une mesure de placement. L'idée était de dégager un nombre restreint et caractéristique de trajectoires de jeunes susceptibles de se retrouver dans ces institutions publiques et d'appréhender leurs perceptions sur leur parcours en ayant une attention particulière sur les différents aspects qui le composent (social, familial, scolaire, protectionnel, délinquant, etc.) et leur imbrication au sein des trajectoires.

Quatre trajectoires d'une population ciblée

Au cœur de la recherche, ce sont les témoignages de trente-huit jeunes placés en IPPJ, récoltés au fil d'un peu plus de septante entretiens, qui sont venus dessiner quatre trajectoires et alimenter la compréhension de la dynamique qui anime chacune d'elles. Revenons brièvement sur les éléments caractéristiques de ces quatre trajectoires animées par des dynamiques propres.

Dans *l'Explosion biographique*, la trajectoire prend forme autour d'un événement particulier survenu à un moment donné dans le parcours retracé par plusieurs jeunes. Il s'agit d'un événement que nous avons qualifié d'événement « déclencheur » qui, lorsqu'il apparaît, provoque, aux yeux des jeunes concernés, une réaction en chaîne sur l'ensemble des composantes (scolarité, famille, activités extrascolaires, problématiques, faits qualifiés infraction, mesures et placements) de la trajectoire. En quelque sorte, cet événement constitue, pour ces jeunes, un « point zéro » à partir

⁷⁰ Rapport disponible : http://evelyne.huytebroeck.be/IMG/pdf_rapport_FRB.pdf

duquel leur trajectoire sociale et parfois protectionnelle va basculer alors que, jusque-là, aucun signe particulier ne laissait présager un tel tournant dans leur vie.

À travers le prisme institutionnel est la trajectoire qui rassemble les récits de jeunes qui esquissent, lors des entretiens, des parcours de vie particulièrement difficiles depuis très tôt dans leur enfance. Qu'ils aient grandi en famille ou en institution, ces jeunes témoignent d'un parcours de « mineurs en danger » avant d'avoir été qualifiés de « mineurs délinquants ». Ce qui rassemble les témoignages de ces jeunes, c'est avant tout le fait que leurs souvenirs, leurs ressentis et leurs projections apparaissent marqués et organisés par des décisions extérieures dont ils ont fait, et font encore, l'objet. En d'autres termes, dans cette trajectoire, le parcours institutionnel, qu'il ait débuté plus ou moins précocement, tend à façonner, voire à déterminer, le parcours personnel des jeunes lorsqu'ils se racontent.

Dans la troisième trajectoire intitulée *À l'épreuve du quartier*, les jeunes concernés retracent leur parcours en mettant l'accent sur leur adolescence et sur leur « quartier ». L'adolescence telle que vécue avec les « potes du quartier » apparaît dans les récits de ces jeunes urbains comme une période charnière, non pas qu'ils disent l'avoir spécialement mal vécue, mais bien parce que c'est à ce moment-là, plongés dans la culture de la rue, que, selon eux, les « conneries » ont commencé et, avec celles-ci, le cortège des contacts de plus en plus fréquents avec la police et la justice ainsi que les difficultés familiales et scolaires.

En dehors des sentiers battus tend à retracer la trajectoire de quatre jeunes qui exposent pourtant des parcours très singuliers sans réelle trame commune. Ces jeunes se rejoignent, en fait, davantage dans la manière dont ils disent vivre et ressentir les choses. Ainsi, ces adolescents témoignent d'un parcours marqué par la débrouillardise dans lequel ils s'épanouissent. Ils se définissent comme « différents des autres », comme étant en marge de la société dans laquelle ils vivent, et ils assument voire revendiquent cette altérité.

Soulignons que les quatre trajectoires présentées sont issues des entretiens menés avec un échantillon d'un sous-groupe minoritaire que représentent les jeunes placés en IPPJ/CFF. Poursuivis par la justice et, de plus, placés en institution publique pour les faits qui leur sont reprochés, les jeunes d'IPPJ/CFF sont loin de représenter l'ensemble bien plus large des « jeunes délinquants ».

En effet, éloignées du focus de la délinquance enregistrée, il existe en Belgique un certain nombre d'enquêtes dites de délinquance auto-révélee qui ont été opérées auprès de la jeunesse depuis les années septante jusqu'à nos jours. À la suite d'une analyse comparée de ces différentes enquêtes,

une équipe de recherche ULB-VUB⁷¹ estime qu'il est possible de tirer un certain nombre de constats prudents et envisagés en termes de tendances générales. Premièrement, sur l'ensemble de la période balayée par ces enquêtes, environ 70% des jeunes interrogés avouent avoir commis une infraction durant leur vie. Statistiquement, ces travaux confirment que la délinquance serait donc un phénomène « normal » à l'adolescence. Deuxièmement, à la différence de l'image produite par les fonctionnements institutionnels, les sondages montrent que la délinquance se répartit de manière relativement homogène entre les différentes couches sociales présentes dans la population, même si certains types de faits sont plus fréquents dans certains milieux que dans d'autres. Troisièmement, le nombre de jeunes qui disent avoir commis des infractions durant l'année écoulée augmente entre 13 et 16 ans puis a tendance à régresser. Quatrièmement, une majorité (plus de trois quarts) des jeunes qui disent avoir commis des faits infractionnels disent aussi ne pas s'être fait attraper⁷²...

Ces constats montrent clairement l'importance de prendre les quatre trajectoires présentées dans ce rapport pour ce qu'elles sont : quatre trajectoires ancrées dans la reconstruction subjective et le vécu personnel de jeunes rencontrés en IPPJ au moment de leur placement. Le lecteur attentif aura remarqué que les jeunes qui ont partagé leur vie tout au long de cette recherche apparaissent, pour la plupart, fragilisés à plus d'un niveau. Cette observation tend à confirmer la relative homogénéité, mais aussi singularité, des jeunes placés en IPPJ/CFF déjà révélée par d'autres entreprises de recherche. Des données disponibles, l'on sait en effet que les jeunes placés apparaissent dans l'ensemble particulièrement défavorisés sur le plan socioéconomique, scolaire et familial⁷³. Comme déjà dit dans la partie méthodologique, l'on sait aussi que ces trois types de données interviennent justement dans une chaîne pénale au fonctionnement variable. Elles interviennent particulièrement dans les logiques décisionnelles des magistrats de la jeunesse et tendent clairement à influencer le choix de placer ou non en IPPJ/CFF⁷⁴.

Nous le disions précédemment, il serait intéressant que cette tentative de recomposer des trajectoires au départ des regards de trente-huit jeunes puisse se voir complétée par des recherches ultérieures en vue de mettre à l'épreuve les quatre trajectoires dégagées grâce aux

⁷¹ CHEVAL B., DE MAN C., VAN PRAET S., NAGELS C., DE FRAENE D. (dir.), *L'évolution des comportements délinquants des mineurs dans la modernité avancée (Belgique : 1980-2005) : une recherche qualitative* (EVODELJE), Programme « Société et avenir » du service public fédéral de programmation de la politique scientifique, recherche menée en collaboration avec J. CHRISTIAENS (RUG) et Ch. ELIAERTS (VUB), Bruxelles, septembre 2009.

⁷² *Ibid.*, pp. 7-8.

⁷³ Voyez, par exemple, BORN M., CHEVALIER V., DEMET S., HUMBLET I., *De l'Enfance à l'Age Adulte : quelles trajectoires pour les jeunes placés dans les Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse ?*, Rapport de recherche à l'intention de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Service de Psychologie de la Délinquance et du Développement Psychosocial, Université de Liège, novembre 1996. Ainsi que les rapports Stat-IPPJ produits depuis 2006 par L. HOUGARDY et N. CLAREMBAUX.

⁷⁴ VANNESTE C., *Les décisions prises par les magistrats du parquet et des juges à l'égard des mineurs délinquants*, Bruxelles, INCC, Département de Criminologie, Collection des rapports et notes de recherche n°8a, juin 2001.

témoignages d'autres jeunes placés en IPPJ (dont, par exemple, des jeunes MENA, des « jeunes très jeunes » et des « jeunes bien intégrés socialement ») et, le cas échéant, de dégager de nouvelles trajectoires. Mais, au vu de ce que nous venons d'avancer, il serait également intéressant de dépasser le spectre des jeunes placés en IPPJ/CFE en allant récolter parallèlement les récits biographiques de « jeunes délinquants » faisant l'objet de mesures dites alternatives pour les faits qui leur sont reprochés et certainement de ceux qui ne sont pas en relation avec la justice protectionnelle, soit la toute grande majorité des adolescents, d'après les études de délinquance auto-révélee. Ce n'est que par la comparaison de ces différents parcours reconstruits subjectivement que nous serons réellement en mesure, pensons-nous, d'appréhender l'impact des décisions et des ruptures qui jalonnent et imprègnent les parcours des jeunes placés en IPPJ.

Rappelons encore, appuyé par ce qui précède, que les trajectoires présentées dans le cadre de ce rapport ont pour but premier de permettre d'approcher de manière compréhensive des parcours racontés par des jeunes placés ainsi que la façon dont ils disent vivre, ressentir les escales de ces parcours, ce qui tend à faire sens, et non-sens, pour eux dans leur vie. Il ne s'agit donc nullement de chercher à déceler en surplomb des facteurs explicatifs de la délinquance juvénile. Nous tenons donc à ce que les trajectoires et les dynamiques qui les animent ne soient pas mobilisées à cette fin, ce qui n'aurait aucun sens.

Des trajectoires aux expériences sensibles

Entrer dans le vécu et le ressenti était donc l'objectif premier de cette recherche. À nos yeux, le produit fini en est riche. Au fil des quatre trajectoires, on peut entendre les adolescents livrer leur parcours tel qu'ils se le représentent mais aussi partager l'expérience sensible de leurs différentes sphères de socialisation ; un vécu qui interpelle les adultes que nous sommes à différents égards et que nous souhaitons « resserrer » ci-dessous.

Sphère de socialisation généralement première dans la vie, **la famille** est abordée par l'ensemble des jeunes rencontrés. Au sein de la trajectoire intitulée *Explosion biographique*, nous avons vu que les relations familiales occupent une place centrale dans les témoignages. En effet, l'événement déclencheur autour duquel ils redessinent leur parcours survient généralement au sein de la cellule familiale. À la suite de cet événement, les jeunes déplorent d'importants changements dans leurs rapports familiaux. Mais, malgré la détérioration de ces derniers, l'attachement et la bienveillance à l'égard des parents restent bien présents dans la parole des jeunes. Cela transparait également dans les témoignages des adolescents retraçant leur trajectoire à travers le prisme institutionnel. Même si ces jeunes témoignent pour la plupart d'un sentiment d'abandon ou de rejet ainsi que de

problèmes de violence au sein de leur famille, ils se montrent aussi fort attachés à elle. Pour nos jeunes « rebelles », le cocon familial apparaît également important. Les rapports avec la famille s'articulent autour d'une protection réciproque. Même lorsque certaines tensions sont palpables en raison du mode de vie « décalé » adopté par ces adolescents, c'est la compréhension et la protection dont font preuve leurs parents qui transparaissent de leurs discours. Une fois placés en IPPJ, la tendance semble s'inverser, c'est alors aux jeunes de protéger, de rassurer leurs parents sur l'anxiété provoquée par le placement.

Des différents témoignages ressort l'image de la famille entourée de ses ambiguïtés, de ses paradoxes. À l'instar du sous-titre, « *famille, je vous HAIME* », plusieurs jeunes évoquent des rapports tendus et même très durs avec leurs parents, tout en faisant part de leur attachement et de leur tendresse à leur égard. Par le partage de leur ressenti, les jeunes font apparaître l'épaisseur et la complexité des rapports familiaux. Refusant la dualité, plusieurs de ces adolescents nous montrent qu'on peut en vouloir « *à mort* » à ses parents tout en y restant très attachés. Si la rupture du lien a lieu, la douleur se fait alors palpable. Notons que cet attachement et la bienveillance parfois inconditionnelle des jeunes placés en IPPJ à l'égard de leurs parents sont une observation importante qui ressort également de la recherche actuellement menée au Centre de Recherches Criminologiques de l'ULB relative à l'analyse des *carnets de route* de l'asbl Samarcande⁷⁵.

Dans cette autre recherche en cours, *la socialisation par les pairs* et l'amitié sont aussi des sujets sur lesquels les jeunes qui font l'expérience des *carnets de route* en IPPJ aiment s'exprimer spontanément. Dans le présent rapport, l'importance des « *potes* » apparaît particulièrement dans les témoignages des jeunes urbains « happés par leur quartier ». Ces amis deviennent, pour certains, une véritable « *seconde famille* » dans un contexte familial tendu où les rapports avec les parents sont devenus conflictuels principalement en raison des « *conneries* ». Notons que la distanciation des parents et le rapprochement des amis est un processus généralement envisagé comme « normal » à l'adolescence. Une récente étude « *Baromètre de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les jeunes face à leur vie* » réalisée par le bureau d'études indépendant Sonecom-sprl confirme que les relations amicales occupent une place primordiale dans la vie de tous les jeunes et que les relations qu'ils entretiennent avec leurs amis sont celles qu'une grande majorité juge les meilleures⁷⁶.

À l'adolescence, *l'école* est souvent vue comme un lieu emblématique de rencontre entre adolescents. Mais lorsque les jeunes interviewés en IPPJ nous parlent de l'école, c'est bien plus

⁷⁵ BOCART S., « Que veulent les jeunes ? », *La Libre Belgique* , 3 septembre 2012, URL : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/758397/que-veulent-les-jeunes.html>, consulté le 28 septembre 2012.

⁷⁶ CARDON M.-Ch., DE FRAENE D., JASPART A., NAGELS C., *op. cit.*

souvent pour mettre en avant les difficultés rencontrées ! En effet, les difficultés scolaires sont présentes dans la grande majorité des témoignages. En conflit avec la justice, ces jeunes sont visiblement aussi en conflit avec l'école... Ces difficultés se traduisent sous différentes formes : réorientations, redoublements et/ou renvois successifs, désintérêt manifeste, adoption de comportements inadéquats, absentéisme, décrochage voire déscolarisation depuis plusieurs années. L'apparition des problèmes survient cependant à différents moments de la trajectoire retracée par les mineurs. En effet, les jeunes qui relatent leur parcours en fonction d'un événement déclencheur corrélient le commencement de ces difficultés en lien étroit avec cet événement. Pour les mineurs qui reconstruisent leur parcours à travers le prisme institutionnel, le début des problèmes à l'école semble proportionnel au degré d'imprégnation institutionnelle. En effet, il ressort de leurs témoignages que plus l'institutionnalisation est précoce, plus vite les difficultés scolaires apparaissent. Ce sont également ces jeunes qui expliquent avoir été orientés, sans en comprendre toujours la raison, vers l'enseignement spécialisé dès l'école primaire. Parmi ceux-ci, nous retrouvons *de facto* un nombre plus important - que dans les autres trajectoires présentées - d'adolescents n'ayant pas obtenu leur CEB. Au sein de la trajectoire marquée par le quartier et les pairs, les jeunes situent l'apparition de leurs difficultés scolaires au début de l'enseignement secondaire. Alors qu'ils décrivent un parcours scolaire relativement stable et progressif, un déclin se manifeste au début de l'adolescence. Nombreux sont ceux qui connaissent alors des réorientations vers des filières dites de relégation. Concernant notre dernière trajectoire, l'école a peu été abordée par ces jeunes. Leur scolarité apparaît néanmoins, à l'image du train de vie qu'ils mènent, quelque peu mouvementée mais, étonnamment, certains de ces adolescents nous disent aussi s'être accrochés à leur scolarité.

Si le début des difficultés scolaires peut donc varier, les *placements protectionnels*, en IPPJ/CFF comme en institution privée, et certainement leur succession, sont généralement pointés par les jeunes comme un élément venant ancrer un peu plus leur mise à distance de la scolarité. Soulignons toutefois que, pour certains, le placement en IPPJ lors duquel nous les rencontrons apparaît comme un tremplin pour reprendre la route de l'école en passant enfin le CEB et/ou en retrouvant le goût d'apprendre et l'intérêt de poursuivre une formation.

Concernant les placements en IPPJ/CFF, il est intéressant, questionnant aussi, de voir que le vécu partagé par les jeunes à ce sujet tend à se différencier du discours officiel présentant la mesure comme une mesure de dernier ressort devant permettre l'arrêt dans la délinquance, la distanciation du mode de vie, la réflexion et l'action pour la réinsertion. Lorsqu'on les écoute, les jeunes ne donnent pas l'impression de vivre leur placement de la sorte. Pour eux, il semble davantage s'agir d'un moment « t » dans leur parcours mais qui ne transparaît pas comme un

moment clé dans leur récit. À l'instar des trajectoires *À travers le prisme institutionnel* et *À l'épreuve du quartier*, cela semble tantôt lié au fait que le placement n'est, en définitive, pas très différent de ce qu'ils ont connu jusqu'alors, tantôt lié à l'idée que le placement ne changera pas grand-chose pour leur retour dans la « vraie vie »... Ainsi, les jeunes « institutionnalisés » perçoivent généralement leur placement en IPPJ, dont rappelons-le ils ne comprennent pas toujours la raison, comme un de plus dans la lignée de tant d'autres qui jalonnent déjà leur parcours. En toile de fond des témoignages de ces mineurs, apparaissent souvent une lassitude, un fatalisme voire un désarroi face à la situation qui est la leur et sur laquelle ils expliquent n'avoir que peu d'emprise. Cela ne les empêche pas de mettre de l'espoir dans ce placement, l'espoir qu'on les aide enfin à accéder à « une vie normale », nous y reviendrons ci-après. De leur côté, les jeunes qui se racontent « à l'épreuve du quartier » sont bien au fait des raisons de leur placement mais rejettent le placement et ses objectifs de changement, peut-être parce que le quartier où ils retourneront et la vie en son sein ne changeront pas. Des dires de plusieurs, la délinquance, motivée par l'attrait de l'argent et de l'adrénaline, s'apparente à un moyen d'ascension sociale, une façon de s'évader aussi dans des quartiers où « *il n'y a rien à faire* » et peu de chance de (s'en) sortir...

Nous attirons l'attention, concernant la thématique du placement, sur le fait que les jeunes ont été amenés à s'exprimer *au moment où ils étaient placés* et qu'il se peut tout à fait qu'ils perçoivent les choses différemment une fois sortis voire d'ici quelques années. Certes difficile à mettre en œuvre, une démarche de recherche inscrite dans la longue durée où les jeunes seraient rencontrés au fil de plusieurs années nous paraît des plus intéressantes à tenter pour pouvoir répondre à ces variations supposées mais encore inconnues. Une telle approche, assez fréquente dans la tradition anglo-saxonne, pourrait également nous éclairer concernant les aspirations et les rêves des jeunes qui paraissent peu présents lorsque nous les rencontrons en IPPJ.

Lors d'une recherche antérieure⁷⁷, nous nous étonnions du peu d'illusions juvéniles qui transparaissait de l'analyse des témoignages des jeunes placés. Dans le cadre de la présente recherche, lorsque nous les avons questionnés sur ***leurs rêves d'adolescents et leurs perceptions de l'avenir***, la plupart des jeunes ont également exprimé des difficultés à s'y projeter. Ainsi, seuls quelques adolescents qui relatent leur parcours autour d'un événement déclencheur ont des projets pour l'après-IPPJ et notons que ces jeunes plus optimistes pour l'avenir paraissent aussi mieux vivre leur placement en IPPJ. Les autres ne sont pas pour autant pessimistes mais envisager l'avenir semble plus difficile pour ces adolescents vu l'événement qui est venu détruire leur « *vie d'avant* » alors que rien ne laissait présager de tels changements. Comme

⁷⁷ JASPART A., « Enfermement des jeunes et temporalités. Entre cadence engourdissante et réveil angoissé », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie, Chronique de criminologie*, n° 4, avril 2011, pp. 360-383.

nous l'évoquions précédemment, malgré le cycle institutionnel dans lequel ils sont, les jeunes « institutionnalisés » ne perdent pas pour autant l'espoir... L'image d'une « *vie normale* » définie par le trio « *un travail, une famille et une maison* » apparaît comme un rêve pour ces adolescents qui ont parfois un parcours de vie difficile malgré leur jeune âge. « *S'en sortir* » apparaît comme un leitmotiv lorsque nous leur parlons d'avenir. Mais ces jeunes qui ont été guidés et pris en charge, parfois depuis toujours, par des intervenants extérieurs semblent aussi refuser de trop se projeter dans une vie non accompagnée. Pour les jeunes dont la trajectoire gravite autour du quartier et des pairs, l'avenir semble, du moins dans leurs discours, loin de leurs préoccupations principales. « *Vivre au jour le jour* » résume bien la vision des choses dont ils témoignent. Penser à l'avenir n'est pas encore à l'ordre du jour car soit, ils se disent trop jeunes pour déjà penser à leur vie future, soit ils expliquent préférer ne pas y penser de peur d'être déçus ensuite. Malgré leur jeune âge, une certaine désillusion transparait de plusieurs témoignages. Enfin, les adolescents les plus confiants dans leur avenir sont incontestablement les jeunes « rebelles ». Malgré le fait qu'ils n'ont aucune idée de quoi demain sera fait, ils se disent sereins pour la suite de leur parcours. Contrairement aux jeunes s'inscrivant dans les trajectoires précédentes, ceux-ci évoquent aussi des rêves moins « conformistes » et davantage de l'ordre du rêve.

Entendre des jeunes rêver d'une « *vie normale* », d'une « *petite vie pépère* », « *tranquille* » et envisager l'argent et différents biens de consommation comme les clés du bonheur est interpellant. Les rêves les plus précis dont nous avons entendu parler les jeunes semblent à mettre en lien avec leur grande consommation des dérivés du cannabis : ouvrir un coffee shop, voir un champ de cannabis, aller en Jamaïque... Envisagée comme problématique par les adultes qui les entourent, cette consommation peut, nous semble-t-il, être aussi vue comme l'indicateur d'un espace d'évasion que s'autorisent les jeunes. Peut-être les jeunes rêvent-ils davantage dans cet espace auquel nous n'avons pu accéder ?...

De l'enfermement dans les trajectoires

Au terme de cette recherche, et à l'instar de G. Chantraine et de ses collaborateurs, nous avons l'impression que les réflexions que partagent de nombreux jeunes rencontrés quant à l'articulation du passé, du présent et du futur font apparaître le placement comme un épisode davantage inscrit dans la continuité symbolique et matérielle (mécanique) des trajectoires ; un épisode qui « ne prend sens qu'au sein d'une *trajectoire d'enfermement* »⁷⁸. Le sens conféré à l'enfermement par les juges de la jeunesse est souvent celui d'une mesure de dernier ressort, de la dernière chance, tant

⁷⁸ CHANTRAINE G. *et al.*, *op. cit.*, p. 313.

qu'il est encore temps. Mais, pour les jeunes, cette sanction ne peut-elle pas aussi perpétuer, caractériser et symboliser l'apprentissage de l'« anormalité » et du rejet, apprentissage initié, parfois très précocement, dans leur parcours ?

Des regards sur la vie que nous ont offerts les jeunes, l'enfermement paraît dépasser le seul placement en IPPJ/CFF et se jouer à bien d'autres niveaux dans la vie « libre ». Ces niveaux d'enfermement se cristallisent de manière plus ou moins forte selon les quatre trajectoires présentées et font écho à différentes recherches existantes : enfermement dans la relégation scolaire et le rejet de l'école tel qu'étudié à Bruxelles notamment par Ph. Vienne⁷⁹ ou P. Jamouille et J. Mazzocchetti⁸⁰ ; enfermement auquel se couple souvent, selon les deux derniers auteurs, une captivité immobilisante dans les quartiers défavorisés ; enlisement dans un circuit d'aide tel que déjà analysé par C. Tange⁸¹ ou M. Joachim et A. Franssen⁸² ; formatage des rêves et recherche d'évasion dans l'espace anesthésiant de la consommation de stupéfiants...

Toutefois, gardons en mémoire que certains jeunes ne se sentent pas enfermés et paraissent prendre la vie avec légèreté... il s'agit principalement des jeunes « rebelles » qui se disent, se vivent et se revendiquent en marge des autres et du monde qui nous entoure. Violentes leçons de vie.

⁷⁹ VIENNE Ph., *Comprendre les violences à l'école*, Bruxelles, De Boeck, 2003.

⁸⁰ JAMOUILLE P., MAZZOCCHETTI J., *Adolescences en exil*, Louvain-la-Neuve, l'Harmattan-Academia, coll. Anthropologie prospective, n° 10, 2011.

⁸¹ TANGE C., « Le placement comme expédient d'un système », *Journal du Droit des Jeunes*, n°196, 2000.

⁸² FRANSSEN A., JOACHIM M., *Comprendre les mécanismes de sorties du système de prise en charge dans l'Aide à la jeunesse*, Recherche à l'initiative de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Rapport de recherche, Centre d'Études Sociologiques, Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, décembre 2011.

BIBLIOGRAPHIE

BASZANGER I., « Introduction » in STRAUSS A., *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1995, pp.11-63.

BERTAUX D., *Le récit de vie. L'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2^{ème} édition, 2005, 126 p.

BORLANDI M., MUCCHIELLI L. (sld), *La sociologie et sa méthode. Les règles de Durkheim un siècle après*, Paris, L'Harmattan, 1995, 415 p.

BORN M., CHEVALIER V., DEMET S., HUMBLET I., *De l'Enfance à l'Age Adulte : quelles trajectoires pour les jeunes placés dans les Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse ?*, Rapport de recherche à l'intention de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Service de Psychologie de la Délinquance et du Développement Psychosocial, Université de Liège, novembre 1996.

BOURDIEU P., « L'illusion biographique » in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 62-63, juin 1986, pp.69-72.

BRUNELLE N., COUSINEAU M.-M. (sld), *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages de la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales », 2005, 215 p.

CARDON M.-Ch., DE FRAENE D., JASPART A., NAGELS C., « Des paroles de jeunes placés en IPPJ aux questionnements des professionnels », recherche financée par le Fonds Houtman dans le cadre de l'appel à projet « Lutte contre la pauvreté et les situations de précarité » et réalisée par l'AMO Samarcande en collaboration avec le Centre de Recherches Criminologiques de l'ULB, recherche en cours.

CARRA C., « Le délinquant comme produit de la dialectique identité personnelle/régulations sociales. L'éclairage de l'approche biographique », in BRUNELLE N., COUSINEAU M.-M. (sld), *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages de la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales », 2005, pp.153-178.

CHANTRAINE G. (sld), *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur*, Guyancourt, CESDIP, Études & Données Pénales n°106, 2008, 320 p.

CHEVAL B., DE MAN C., VAN PRAET S., NAGELS C., DE FRAENE D. (dir.), *L'évolution des comportements délinquants des mineurs dans la modernité avancée (Belgique : 1980-2005) : une recherche qualitative* (EVODELJE), Programme « Société et avenir » du service public fédéral de programmation de la politique scientifique, recherche menée en collaboration avec CHRISTIAENS J. (RUG) et ELIAERTS Ch. (VUB), Bruxelles, septembre 2009.

CLAREMBAUX N., *Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse et Centre fermé provisoire d'Everberg. Rapport statistique intégré 2009*, Rapport à l'intention de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Communauté française, septembre 2010, 120 p.

CLAREMBAUX N., *Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse et Centre fédéral fermé. Rapport statistique intégré 2010*, Rapport à l'intention de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Communauté française, juillet 2011, 129 p.

DE FRAENE D., JASPART A., VAN PRAET S., *Jeunes auteurs d'infractions à caractère sexuel placés à l'IPPJ de Braine-le-Château. Questionnements d'une surreprésentation par la méthode d'analyse en groupe*, Rapport de recherche commandité par la Direction générale de l'aide à la jeunesse de la Communauté française, décembre, Bruxelles, Centre de recherches criminologiques, Université Libre de Bruxelles, 2007.

DESANTI R., CARDON Ph., *L'enquête qualitative en sociologie*, Paris, ASH, 2007, 95 p.

DUBBAR C., « Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques », *Sociétés contemporaines*, n°29, 1998, pp.73-85.

FRANSSEN A., JOACHIM M., *Comprendre les mécanismes de sorties du système de prise en charge dans l'Aide à la jeunesse*, Recherche à l'initiative de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Rapport de recherche, Centre d'Études Sociologiques, Facultés Universitaires Saint-Louis, Bruxelles, décembre 2011, 201 p.

HEYLEN B., RAVIER I., VANNESTE Ch. (sld), « Recherche évaluative sur l'usage de la mesure de placement à Everberg », in DE CRAIM Ch., GAZAN F., TRAETS E., *Délinquance juvénile : à la recherche de réponses adaptées*, Antwerpen, Service de Politique criminelle, Collection Actes de congrès, 2010, n°2, pp.101-111.

HOUGARDY L., CLAREMBAUX N., *Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse et Centre fermé provisoire d'Everberg. Rapport statistique intégré 2008*, Rapport à l'intention de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Communauté française, mars 2009, 139 p.

HOUGARDY L., *Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse et Centre fermé provisoire d'Everberg. Rapport statistique intégré 2006*, Rapport à l'intention de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Communauté française, février 2007, 113 p.

HOUGARDY L., *Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse et Centre fermé provisoire d'Everberg. Rapport statistique intégré 2007*, Rapport à l'intention de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Communauté française, mars 2008, 147 p.

JAMOULLE P., MAZZOCCHETTI J., *Adolescences en exil*, Louvain-la-Neuve, l'Harmattan-Academia, coll. Anthropologie prospective, n° 10, 2011, 355 p.

JASPART A., « Enfermement des jeunes et temporalités. Entre cadence engourdissante et réveil angoissé », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie, Chronique de criminologie*, n° 4, avril 2011, pp. 360-383.

JASPART A., *L'enfermement des mineurs poursuivis par la justice. Ethnographie de trois institutions de la Communauté française*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en criminologie,

Promoteur : DE FRAENE, École des sciences criminologiques Léon Cornil, ULB, 2010, 2 volumes, 530 p.

KAUFMANN J.-C., *L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, 2^{ème} édition, 2008, 127 p.

KOKOREFF M., « Toxicomanie et trafics de drogues. Diversité des cheminements et effets de génération au sein des milieux populaires en France. » in BRUNELLE N., COUSINEAU M.-M. (sld), *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages de la recherche qualitative*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales », 2005, pp. 31-70.

MAZZOCCHETTI J., *L'adolescence en rupture : le placement au féminin. Une enquête de terrain*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2005, 170 p.

MUCCHIELLI A. (sld), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition, 2009, 303 p.

SCHNAPPER D., *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Édition revue et augmentée, Paris, Quadrige/PUF, 1999, 147 p.

TANGE C., « Le placement comme expédient d'un système », *Journal du Droit des Jeunes*, n°196, 2000.

VANNESTE C., *Les décisions prises par les magistrats du parquet et des juges à l'égard des mineurs délinquants*, Bruxelles, INCC, Département de Criminologie, Collection des rapports et notes de recherche n°8a, juin 2001, 211 p.

VIENNE Ph., *Comprendre les violences à l'école*, Bruxelles, De Boeck, 2003, 208 p.

WEBER M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket, Coll. Agora, 1992 [édition originale 1965], 478 p.